

54223
A111
1923/24
FR
e1

DOMINION DU CANADA

CINQUANTE-SEPTIÈME

RAPPORT ANNUEL

DE LA

DIRECTION DES PÊCHERIES

Ministère de la Marine et des Pêcheries

ANNÉE

1923-24



IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



OITAWA
F. A. ACLAND
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1925

[N° 29—1925] Prix, 25 cents.

DOMINION DU CANADA

CINQUANTE-SEPTIÈME

RAPPORT ANNUEL

DE LA

DIRECTION DES PÊCHERIES

Ministère de la Marine et des Pêcheries

ANNÉE

1923-24

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA
F. A. ACLAND
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1925

*Au Général Son Excellence le Très Honorable Lord Byng de Vimy, G.C.B.,
G.C.M.G., M.V.O., Gouverneur général et commandant en chef du Canada.*

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Que j'aie l'honneur de lui soumettre, pour sa gouverne et celle du Parlement du Canada, le cinquante-septième rapport annuel de la direction des pêcheries du ministère de la Marine et des Pêcheries.

J'ai l'honneur d'être, de Votre Excellence,
Le très obéissant serviteur,

P. J. A. CARDIN,
Ministre de la Marine et des Pêcheries.

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES,
OTTAWA, août 1924.

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
Sommaire des pêches de 1923	5
Application de la Loi relative à l'inspection du poisson	8
Application de la Loi relative aux Viandes et Conserves alimentaires ..	9
Service de renseignements relatifs aux pêches	9
Campagne de publicité	10
Primes de pêche.. . . .	10
Pisciculture	11
Stations de biologie.. . . .	16
Campagne d'enseignements.. . . .	19
Observations relatives à l'histoire naturelle	20
Appendices	
Rapports émanant des inspecteurs de pêche.. . . .	21
Recettes et dépenses afférentes aux pêches.. . . .	80
Echelles à poisson et enlèvement des barrages et autres obstructions.. . .	91
Surveillance des vapeurs de l'Etat: le <i>Arleux</i> et le <i>Arras</i>	98
Sommaire des licences délivrées	103
Entrées des navires de pêche américains.. . . .	106

RAPPORT DU SOUS-MINISTRE

A l'hon. P. J. A. CARDIN,

Ministre de la Marine et des Pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le cinquante-septième rapport annuel de la direction des pêcheries de ce ministère pour l'année financière close le 31 mars 1924.

Le rapport traite des sujets suivants:—

Sommaire des pêches de 1923.
Application de la Loi relative à l'inspection du poisson.
Application de la Loi relative aux Viandes et Conserves alimentaires.
Service de renseignements.
Campagne de publicité.
Primes de pêche.
Pisciculture.
Stations de biologie.
Campagne d'enseignements.
Observations relatives à l'histoire naturelle.

Les appendices au rapport forment la nomenclature suivante:—

Rapports des inspecteurs de pêche.
Recettes et dépenses afférentes aux pêches.
Echelles à poisson et enlèvement des barrages et autres obstructions.
Surveillance des vapeurs de l'Etat le *Arleux* et le *Arras*.
Sommaire des licences délivrées.
Entrées des navires de pêche américains.

SOMMAIRE DES PÊCHES DE 1923

Les déchargements opérés sur les deux côtes orientale et occidentale, accusent un léger fléchissement par rapport à l'année précédente, cependant que le rendement pour l'Ontario et l'Ouest est tant soit peu plus élevé. La valeur globale marchande des pêches du Canada pour l'année sous-revue surpasse d'environ trois quarts de million de dollars celle de l'exercice antécédent.

Le tableau suivant donne, en regard de l'une et de l'autre, les valeurs marchandes relatives aux pêches de cette année et de l'année précédente pour chacune des provinces:—

	1923	1922
Nouvelle-Ecosse.....	\$ 8,448,385	\$ 10,209,258
Nouveau-Brunswick.....	4,548,535	4,685,660
Ile du Prince-Edouard.....	1,754,980	1,612,599
Québec.....	2,100,412	2,089,414
Ontario.....	3,159,427	2,858,122
Manitoba.....	1,020,595	908,816
Saskatchewan.....	286,643	245,337
Alberta.....	438,737	331,239
Colombie-Anglaise.....	20,795,914	18,849,658
Territoire du Yukon.....	11,917	10,107
	<hr/>	<hr/>
	\$ 42,565,545	\$ 41,800,210

PÊCHES DE L'ATLANTIQUE

Morue, aiglefin, merluche et merlan.—On estime que 2,242,000 quintaux de ces poissons furent déchargés durant l'année par comparaison à 3,045,100 quintaux l'année précédente. Le décroissement, enregistré dans les prises de morue, rend principalement compte de cette différence. On a débarqué 1,773,000 quintaux de morue, soit 547,000 quintaux de moins que durant l'exercice précédent. Le nombre des unités de la flotte côtière de pêche de Lunenburg a fléchi: seuls quatre-vingts navires se sont livrés à des exploitations, ce qui est le chiffre le plus faible signalé depuis vingt ans et un fléchissement de dix-neuf par comparaison à 1922. Les prises d'aiglefin se sont traduites par des quantités quasi identiques à l'année précédente. On n'a déchargé que 93,000 quintaux de merluche et 71,000 quintaux de merlan, soit 169,000 et 83,000 quintaux de moins respectivement, par comparaison aux débarquements de l'année d'avant.

Maquereau, hareng et harengs-sardines.—Le fléchissement s'est traduit pour ces poissons par 410,000 quintaux dans les prises car on n'en a pêché que 1,102,000 quintaux. Les quantités de hareng pêché se sont élevées à 691,000 quintaux, soit une diminution de 80,000 quintaux par rapport à l'exercice antérieur. Le hareng saumuré s'est mal vendu, soit \$4.00 le baril. L'industrie du hareng fumé à Grand-Manan a complètement manqué, en raison de l'insuffisance des quantités de harengs propices au saurage, dérivés de l'exploitation des parcs clayonnés et des écluses. Les harengs, propres au saurage, sont apparus par grands bancs dans les eaux de la baie, mais ils ne semblent pas avoir été pourchassés par leurs ennemis et contraints, de ce fait, de se jeter dans les parcs clayonnés et les écluses, comme c'est généralement le cas.

Les prises de maquereau sont passées de 251,000 quintaux en 1922 à 142,000 quintaux cette année. Les pêches de printemps ont été peu fructueuses et les prix peu profitables. L'abaissement des prix est attribuable au fait que ces poissons sont apparus par grands bancs au large des côtes de la Nouvelle-Angleterre et qu'un grand nombre de négociants disposaient encore de gros assortiments dérivés des exploitations exercées en 1922 et pour lesquels ils avaient payé des prix très élevés. Les conditions du marché se sont quelque peu améliorées vers la fin de l'année.

Les débarquements de harengs-sardines accusent un fléchissement. On en a extrait de la mer 135,000 barils par comparaison à 245,000 en 1922. En raison de la rareté de ces poissons, les prix se sont considérablement relevés et les pêcheurs de harengs-sardines purent, de ce chef, jouir d'une ère de prospérité qu'ils n'avaient pas connue depuis longtemps.

Autres poissons de mer.—Les déchargements de flétan ont déçu de 11,000 quintaux; on n'en a, en effet, extrait que 20,000 quintaux. Les espadons furent déchargés en grand nombre, leurs prises atteignant jusqu'à 14,000 quintaux. La bonite et le carrelet manifestent un accroissement mais il y a eu décroissement dans les pêches de la petite morue.

Mollusques et crustacés.—La campagne de pêche des homards a débuté sous de très mauvais auspices, les glaces flottantes cotières étant si considérables qu'elles empêchèrent le mouillage des casiers à l'origine même de la campagne. Les conditions se sont cependant améliorées plus tard, de sorte que chacune des provinces manifeste un accroissement dans les prises, à l'exclusion de la Nouvelle-Ecosse où le fléchissement s'est traduit par 900 quintaux.

Les prises globales se sont chiffrées à 382,000 quintaux par comparaison à 364,000 quintaux en 1922.

Les déchargements par province se décomposent comme suit:—

Nouvelle-Ecosse.....	173,000 quintaux
Nouveau-Brunswick.....	74,000 "
Ile du Prince-Edouard.....	97,000 "
Québec.....	38,000 "

DOC. PARLEMENTAIRE No 29

L'Ile du Prince-Edouard manifeste le plus fort accroissement, soit environ 10,000 quintaux.

Au fur et à mesure de l'avancement de l'année, les activités du marché des articles en conserve inclinèrent à se ralentir, de sorte que l'industrie des homards vivants reçut une très forte impulsion, surtout au Nouveau-Brunswick et dans l'Ile du Prince-Edouard. En raison des succès remportés par les expéditions de homards vivants durant 1923, on pense qu'une plus forte proportion des prises sera exportée de ces arrondissements à l'avenir, à l'état vivant.

Les prises d'huîtres se sont chiffrées à environ 4,000 barils de plus qu'en 1923; il en fut extrait 21,000 barils des divers gisements.

Les mactres et les pétoncles furent pêchées à peu près dans les mêmes quantités que l'année précédente.

Poissons reproducteurs anadromes.—Les prises de saumons se sont chiffrées à 46,000 quintaux, soit un accroissement de 9,000 quintaux par rapport à l'année antécédente.

Les quantités d'éperlans pêchés décreurent de 19,000 quintaux; les déchargements furent en effet limités à 63,000 quintaux. Cette condition est attribuable au fait que dans la première partie de la saison permise d'hiver, la glace, ne s'étant pas formée, il fut impossible de tendre ou de mouiller les filets. Le Nouveau-Brunswick a été le plus fort perdant dans cette entreprise de pêche, les autres provinces produisant, en effet, pratiquement les mêmes quantités que l'année précédente. En raison de la rareté de ces poissons, les prix dont ont bénéficié les pêcheurs furent les plus élevés depuis longtemps en cours, ce qui explique pourquoi la valeur marchande globale fut quelque peu plus considérable que l'année précédente.

Les quantités de gasparots recueillies furent légèrement supérieures à celles de l'année antécédente; le décroissement observé en Nouvelle-Écosse ayant été plus que racheté par l'augmentation des prises dans l'arrondissement de Saint-Jean, N.-B.

PÊCHES FLUVIALES ET LACUSTRES

On a enregistré un accroissement dans le rendement des pêches fluviales et lacustres à l'exception de celles des poissons blancs et des tullipis dans la province du Manitoba. Bien que les prises des poissons blancs aient décreu dans le lac Winnipeg, on signale cependant une augmentation dans l'Ontario, la Saskatchewan et l'Alberta, ce qui en porte l'ensemble au même chiffre que l'année précédente. Le décroissement dans les prises de cette espèce dans le lac Winnipeg est attribuable, selon certaines personnes, au fait que les poissons, au lieu de se rassembler par bandes, se sont au contraire tenus dispersés sur de vastes étendues, ce qui a rendu pénible aux pêcheurs la tâche de les localiser.

On a enregistré une augmentation d'environ 19,000 quintaux dans les prises du sandre ou doré.

Les prises du doré bleu en Ontario accusent un fléchissement de 32,000 quintaux en regard des 63,000 quintaux extraits en 1922.

On observe une augmentation dans les prises des harengs dans l'Ontario, prises qui se sont chiffrées à 108,000 quintaux, soit une augmentation de 33,000 quintaux.

Dans l'arrondissement du fleuve Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, la production a été quelque peu plus considérable.

PÊCHE DU PACIFIQUE

Saumon.—On a enregistré un léger accroissement des prises du saumon durant l'année, un poisson dont il a été pêché 1,515,000 quintaux. Le rendement en conserves exprime une augmentation de 24,251 caisses et se chiffre à 1,314,677

caisses. Le rendement en conserves des saumons sockeye a été de 334,647 caisses soit un accroissement de 35,033 cependant que celui des saumons cohos s'est élevé à 112,044 caisses, soit un accroissement de 9,199 caisses. On observe un décroissement de 141,048 caisses dans le rendement en conserves des saumons roses, cependant qu'il fut préparé 418,055 caisses de saumons chum, soit un accroissement de 159,851 caisses.

Flétan.—Les prises de flétan ont fourni un accroissement de 41,483 quintaux, ce qui les a portées à 335,000 quintaux. Ces chiffres constituent un résultat sans précédent à l'égard des déchargements de cette espèce dans les ports de la Colombie-Anglaise.

Des quantités débarquées en 1922, les navires américains s'en attribuent pour leur part 203,666 quintaux.

Hareng.—On a enregistré un léger accroissement dans les prises de hareng dont il a été débarqué 1,035,823 quintaux. Comme d'habitude la masse des prises fut salée au sel sec, à destination de l'Orient où les articles de cette sorte sont absorbés à des prix avantageux.

Pilchard ou célan.—Les prises de pilchards ou célan ont peu varié par rapport à l'année antécédente. Ces poissons se sont montrés très nombreux mais le négoce n'en est pas suffisamment lucratif pour encourager les pêcheurs à prendre ces poissons en grandes quantités.

Baleines et phoques.—Trois postes de baleiniers se sont livrés à des exploitations durant l'année: Kyuquot, Rose Harbour et Naden Harbour. Les prises globales comprennent 455 baleines, ce qui est un accroissement de 208 par rapport à l'année antécédente. Le nombre des phoques tués durant l'année s'est chiffré à 4,424 individus en regard de 930 en 1923.

RÉGIME RELATIF À L'INSPECTION DU POISSON

L'inspection de certaines espèces de poissons et des récipients dans lesquels ils sont écoulés sur les marchés, s'est exécutée durant la saison de 1923, en vertu de la Loi relative à l'inspection du poisson. La loi exige que les paqueurs ne livrent au commerce que des poissons et des barils conformes à ses exigences et confère aux inspecteurs le pouvoir d'en faire l'examen chaque fois où la chose est jugée nécessaire ou utile. Ce travail est exécuté par un personnel de trois inspecteurs inamovibles et de douze inspecteurs provisoires sur la côte Atlantique et de deux inspecteurs provisoires sur la côte Pacifique.

Sur la côte orientale, soixante-six mille barils et neuf cent vingt sceaux de poisson saumuré aussi bien que près de trente mille caisses de hareng fumé furent soumis à l'examen des inspecteurs qui, eux, sont tenus de veiller à ce que la construction des barils, le poids, la quantité et la classe alimentaires des poissons saumurés répondent aux prescriptions de la loi.

Sur la côte occidentale d'autre part, le négoce considérable, et toujours croissant, du hareng salé au sel sec, en activité entre la Colombie-Anglaise et l'Orient, a donné lieu à une surveillance active de la part des inspecteurs du département.

Pourvu que le récipient soit de la dimension réglementaire et à sa pleine contenance de poissons, convenablement saumurés, l'inspecteur délivre un certificat commercial à l'expéditeur de ces articles au fur et à mesure de leur examen. Ce régime d'inspection s'est révélé très profitable au commerce.

Au cours de la dernière campagne d'hiver pour la pêche des harengs en Colombie-Anglaise, on a examiné deux cent quarante-quatre mille caisses d'une contenance de quatre cents livres de hareng. De ce chiffre, cent soixante-dix mille trois cent soixante-dix-huit caisses furent paquées sur la côte occidentale et soixante-treize mille six cent vingt-deux caisses sur la côte orientale de l'île

DOC. PARLEMENTAIRE No 29

Vancouver. Si l'on tient compte du prix moyen, franco à bord, Colombie anglaise, de six dollars par caisse, la valeur globale de ce commerce se chiffre à près d'un million et demi de dollars; son importance comme branche de l'industrie dans la province du Pacifique, ne peut dès lors manquer de nous impressionner. Outre ces quantités de hareng salé au sel sec, on y a aussi paqué selon le procédé écossais treize cent quarante-quatre barils, neuf cent vingt-cinq demi-barils et quinze cent soixante-quatre autres récipients de plus faible dimension, qui furent tous réglementairement inspectés.

Les multiples perfectionnements, apportés dans la construction des barils et des caques, maintenant plus solides et plus étanches, perfectionnements résultant du présent régime d'inspection, joints à l'amélioration constatée dans la qualité alimentaire des poissons paqués, se sont traduits par le fait que les pêcheurs, les négociants et les exportateurs recourent maintenant de plus en plus aux bons offices des inspecteurs.

INSPECTION DES FABRIQUES DE CONSERVES DE POISSONS, DE MOLLUSQUES ET DE CRUSTACÉS ET DES CONSERVES DÉRIVANT DE CES ANIMAUX MARINS

L'inspection des fabriques de conserves de poissons, de mollusques et de crustacés, de la matière brute traité dans ces ateliers, des procédés de mise en conserve qui y sont en pratique et des conserves elles-mêmes aussi bien que l'examen des étiquettes et des désignations de ces articles de commerce, se sont effectués cette année comme d'habitude en vertu des dispositions de la Loi relative aux Viandes et Conserves alimentaires. Cette inspection est exécutée par le personnel des surveillants de pêche du département et fait partie intégrale de leurs fonctions. L'inspection vise à l'expansion du commerce par le relèvement de la qualité alimentaire des produits aussi bien qu'à la sauvegarde du public par la suppression de toutes substances alimentaires jugées impropres à la consommation. Les inspecteurs ont aussi le devoir de s'assurer que toutes les boîtes métalliques contenant des conserves d'animaux marins soient correctement étiquetées. Les conserves d'animaux marins importées sont de même subordonnées à l'inspection, en vertu de la Loi et doivent être déclarées conformes à ses prescriptions en ce qui concerne l'excellence de la substance alimentaire, son poids et sa désignation.

SERVICE DE RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX PÊCHES

Les travaux inhérents à ce service se décomposent comme suit:—

1. Recueil des éléments de statistique mensuelle des pêches maritimes et compilation de ces données sous une forme sommaire destinée à être mise en circulation chaque mois par le canal de la Presse.

2. Publication d'un bulletin trimestriel renfermant la statistique détaillée. Ce bulletin est distribué aux négociants, commerçants et exportateurs, marchands, etc. Les éléments de cette statistique sont pratiquement tous recueillis par les surveillants de pêche réguliers dans l'accomplissement de leurs devoirs réglementaires et à très peu de frais supplémentaires.

3. Recueil des renseignements relatifs aux approvisionnements ou réserves de boîte, de jour en jour, le long de certaines étendues de la côte, durant les mois de printemps et d'été. Les données sont recueillies par les surveillants de pêche ou les fonctionnaires, à l'emploi du département, qui les adressent quotidiennement par télégraphie à certains ports où ils sont affichées pour la gouverne des capitaines de navires de pêche et des personnes intéressées dans la recherche de la boîte.

CAMPAGNE DE PUBLICITÉ

D'octobre en mars écoulés le département a prêté son concours à un comité de la Société canadienne des pêches pour la réalisation d'une campagne de publicité, instituée dans le but d'accroître la consommation du poisson et, de ce chef, relever l'industrie de la pêche en général. La campagne n'a été que de courte durée, car cette œuvre n'est encore, à vrai dire, qu'à ses débuts. Certains faits signalés viennent cependant témoigner d'un accroissement sensible dans l'écoulement des articles de poisson, tous attribuables à cette campagne. Il ne faut pas douter qu'en orientant nos efforts dans cette voie, on en arrive à induire notre population à consommer plus de poisson, au grand bénéfice de l'industrie.

PRIMES DE PÊCHE

Sous l'empire de la Loi relative à l'avancement des pêches maritimes et à la construction des navires de pêche, le département approprie annuellement une somme de \$160,000 au bénéfice des pêcheurs des provinces maritimes. La liquidation des réclamations s'effectue en vertu de règlements promulgués à intervalles par le Gouverneur en conseil.

En l'année 1923, les versements ont été effectués sur la base suivante:—

Aux propriétaires ou armateurs de navires ayant droit à la prime—\$1.00 par tonneau de registre: la prime versée au propriétaire ou armateur d'un navire quelconque ne devant pas excéder \$80.

Aux pêcheurs en navire, ayant droit à la prime—\$9, chacun.

Aux propriétaires de barques d'une mensuration non inférieure à 13 pieds de quille—\$1 par barque.

Aux pêcheurs en barque, ayant droit à la prime—\$7.60 chacun.

On a liquidé 8,915 réclamations pour prime de pêche. L'année précédente, on avait compté 11,204 réclamations.

Le montant total versé s'est élevé à \$159,916.80 décomposé comme suit:—

A 508 navires et à leurs équipages, \$45,664.95.

A 8,407 barques et à leurs équipages, \$114,251.85.

DÉPENSES AFFÉRENTES AU RÉGIME DE LA PRIME DE PÊCHE

Comtés	Barques	Hommes	Montants	Navires	Tonneaux	Tonnage moyen	Hommes	Montants	Versements effectués
			\$ cts.					\$ cts.	
<i>Nouvelle-Ecosse</i>									
Annapolis.....	148	237	1,949 20	1	60	60	19	231 00	149
Antigonish.....	148	214	1,774 40						148
Cap-Breton.....	217	368	3,000 30	19	282	15	56	786 00	236
Cumberland.....	2	2	17 20	1	11	11	2	29 00	3
Digby.....	326	529	4,341 90	2	24	12	7	87 00	328
Guysborough.....	520	817	6,695 45	36	545	15	144	1,841 00	556
Halifax.....	1,026	1,294	10,846 90	48	884	18	262	3,242 00	1,074
Inverness.....	283	569	4,582 65	10	143	14	44	539 00	293
Kings.....	33	47	390 20						33
Lunenburg.....	579	738	6,158 55	128	7,175	56	1,733	22,772 00	707
Pictou.....	40	62	499 95						40
Queens.....	113	174	1,428 65	11	137	13	39	488 00	124
Richmond.....	304	510	4,150 75	14	231	16	54	717 00	318
Shelburne.....	402	730	5,945 50	17	336	20	235	2,416 15	419
Victoria.....	267	392	3,210 20	5	89	17	22	287 00	272
Yarmouth.....	85	181	1,460 60	10	510	51	96	1,374 00	95
Totaux.....	4,493	6,864	56,452 40	302	10,427	34	2,713	34,809 15	4,795
<i>Nouveau-Brunswick</i>									
Charlotte.....	229	409	3,314 90	4	50	12	12	158 00	233
Gloucester.....	108	248	1,990 55	184	2,631	14	827	10,065 80	292
Kent.....	11	19	155 40	6	64	11	15	199 00	17
Northumberland.....				2	21	10	5	66 00	2
Restigouche.....	2	6	47 60						2
Saint-Jean.....	12	15	126 00						12
Totaux.....	362	697	5,634 45	193	2,766	14	859	10,488 80	558
<i>Ile du Prince-Edouard</i>									
Kings.....	181	251	2,050 35	3	42	14	8	114 00	184
Prince.....	416	789	6,225 65	1	12	12	2	30 00	417
Queens.....	98	209	1,679 65	2	27	13	3	54 00	100
Totaux.....	695	1,249	9,955 65	6	81	13	13	198 00	701
<i>Québec</i>									
Bonaventure.....	337	588	4,466 05	3	33	11	9	114 00	340
Gaspé.....	1,976	3,819	30,307 40	1	10	10	5	55 00	1,977
Matane.....	99	135	1,100 25						99
Saguenay.....	445	789	6,335 65						445
Totaux.....	2,857	5,331	42,209 35	4	43	21	14	169 00	2,861
Total général.....	8,407	14,141	114,251 85	508	13,317	26	3,599	45,664 95	8,915

PISCICULTURE

Les exploitations alevinales, exercées par le département durant l'année civile, furent surtout consacrées à la propagation des principaux poissons d'eau douce et anadromes comestibles, tels que les saumons Atlantique dans l'Est, les poissons blancs, les truites saumonées et les sandres ou dorés dans les parties centrales du pays et les saumons du Pacifique dans l'Ouest.

Les améliorations générales apportées aux routes et l'usage de plus en plus répandu des automobiles ont rendu accessibles à un grand nombre de pêcheurs à la ligne des cours d'eau fréquentés par les truites, mais jusqu'ici regardés comme trop lointains. D'où accroissement dans la pêche des truites, non seulement

de celles extraites des rivières voisines des centres d'essaimage de population mais aussi de ces étendues d'eau qui, en raison de leur éloignement, se trouvaient jusqu'alors hors d'atteinte à la majeure partie des intéressés.

Pour faire face à pareille augmentation dans les entreprises de pêche à la truite, force nous fut de tenter un redoublement d'efforts dans les entreprises d'alevinage des diverses espèces et à cette fin on a fait explorer avec soin un assez vaste territoire de la Nouvelle-Ecosse, renommé par ses eaux propices à l'exercice de la pêche à la ligne, et cela en vue de localiser les endroits où il serait possible de recueillir des œufs de truite en quantités suffisantes. Le territoire, en voie d'exploration, comporte, cependant, une si grande superficie qu'on n'a pu en parcourir qu'une faible étendue cette année, de sorte qu'on n'a encore réussi à découvrir aucune aire de propagation suffisamment vaste et fertile, bien qu'on ait recueilli des données en certains domaines qui nous aideront beaucoup dans la réalisation des exploitations à venir. Pour la première fois, on a récolté des œufs de truite mouchetée ou tachetée dans les lacs Boundary et Violin, près de Nelson, dans la Colombie-Anglaise méridionale. Les espèces en question furent introduites dans ces eaux en ces dernières années et s'y sont si bien multipliées qu'on est parvenu à y recueillir près d'un million d'œufs cette saison.

Les œufs de saumons Atlantiques sont issus comme d'habitude de poissons qui furent achetés aux pêcheurs marchands ou qui furent pris dans des filets exploités à l'entreprise dans ce but. Presque tous les œufs de truite saumonée et une portion des œufs de poisson blanc et de doré proviennent des pêches marchandes exercées par des pêcheurs au filet flottant, cependant que le reste d'entre eux sont issus de poissons capturés dans des filets mouillés par nos employés de pisciculture. Les œufs de saumons du Pacifique dérivent généralement de sujets dont on a intercepté l'ascension vers les frayères.

La récolte des œufs de truite mouchetée a été la plus abondante depuis 1917 et fut encore accrue par voie d'achats et d'échanges. Toutes les récoltes précédentes de poissons blancs furent surpassées par celle accomplie cette année dans la baie de Quinté, au voisinage des îles Pelée, le Lac-des-Bois et le lac Winnipégosis. La cueillette globale a excédé celle de l'année dernière de cent millions. La production des œufs de sandre ou doré s'est signalée par un succès sans précédent; soit cent cinquante-quatre millions en excès de celle du dernier exercice. La récolte des œufs de sockeye a soutenu avec avantage la comparaison avec la meilleure enregistrée dans les dernières années. La cueillette des œufs opérée dans la ligne de partage des eaux du fleuve Fraser, s'est rangée la cinquième parmi les plus fructueuses et aurait pu être accrue si l'aménagement de la pisciculture l'eût permis. Il n'est pas sans intérêt de signaler ici que plus de onze millions d'œufs sont issus de poissons qui furent pêchés à l'entrée et dans le voisinage de la tranchée ou du goulet qui débouche des étangs d'alevinage adjacents à la pisciculture du lac Harrison, pisciculture d'où un nombre considérable d'alevins furent libérés il y a quatre ans.

La récolte globale des œufs s'est chiffrée à deux cent quarante et un million et demi en excès de celle de l'exercice antécédent. Cette production fut accrue par l'achat d'œufs de truite, ce qui porte la cueillette globale à plus de deux cent quarante-trois millions en excès de celle de 1922.

DOC. PARLEMENTAIRE No 29

Le tableau suivant donne, par espèce, la récolte globale des œufs durant l'année close le 31 décembre 1923:—

Saumon atlantique.....	22,383,000	
Truite arc-en-ciel.....	20,500	
Truite coupe gorge.....	619,860	
Saumon steelhead.....	43,650	
Truite Kamloops.....	2,240,500	
Saumon sockeye.....	102,386,100	
Saumon de printemps.....	1,073,000	
Saumon coho.....	2,008,000	
Saumon rose.....	4,003,900	
Saumon chum.....	2,900	
Truite tachetée.....	2,060,820	
Poisson blanc.....	698,860,000	
(a) Truite saumonée.....	39,681,500	
Cisco.....	22,182,000	
(b) Sandre ou doré.....	388,180,000	
		1,285,745,730
Truite arc-en-ciel, provenant de l'état de New Hampshire, en échange de saumons atlantiques.....	115,000	
Truite arc-en-ciel, en provenance du Southside Sportmen's Club, Long Island N.-Y., don.....	36,000	
Truite coupe-gorge, provenant de l'Office américain des pêcheries, en échange de saumons atlantiques.....	250,000	
Saumon tête d'acier, provenant de l'Office américain des pêcheries, en échange de saumons atlantiques.....	330,000	
Truite mouchetée ou tachetée, provenant de l'état de New-Hampshire, en échange de saumons atlantiques.....	1,335,500	
Achat de truites mouchetées ou tachetées.....	325,000	
Truite Loch Leven, provenant de l'Office américain des pêcheries, en échange de truites mouchetées ou tachetées.....	411,000	
		2,802,500
		1,288,548,230

(a) De ce chiffre, 1,414,000 furent expédiés au gouvernement provincial de Québec.

(b) De ce chiffre, 10,000,000 furent expédiés à la Commission des Chasses et des Pêches de Dakota-nord

Outre les chiffres ci-dessus, nous avons reçu les envois suivants:—

Truite coupe-gorge, provenant du Club des Pêches et des Chasses de Cranbrook, en échange de Truite Kamloops.....	25,000
Bar ou achigan noir, longueur deux pouces et demi à cinq pouces, provenant de la Commission des Pêches et Chasses, en échange de sandre ou doré.....	975
Crapet, longueur deux à cinq pouces, provenant de la Commission des Pêches et Chasses de Dakota nord, en échange de sandre ou doré.....	400

PLACEMENT ET IMMERSION DES ŒUFS OCELLÉS

L'immersion des œufs ocellés de sockeye dans certaines aires appropriées, formant ce qui était autrefois les plus fertiles frayères de la ligne de partage des eaux du fleuve Fraser supérieur et autres étendues isolées, fut poursuivie sur une plus vaste échelle que jamais auparavant. Dans les conditions actuelles, c'est là la seule méthode à notre portée pour réaliser l'ensemencement de maintes vastes et importantes frayères. Ces lieux sont si éloignés des piscifacures en existence qu'il est hors de question d'y expédier des alevins en provenance de ces établissements. Ce genre de fertilisation des eaux fut opéré par la piscifacure de Pemberton dans le lac Quesnel, les lacs Anderson et Seton et les diverses aires du lac Stuart du fleuve Fraser supérieur et par la piscifacure du lac Cultus dans les diverses aires des lacs Shuswap; toutes ces nappes d'eau sont sises dans la ligne de partage des eaux du fleuve Fraser. Le même mode de fertilisation fut pratiqué par la piscifacure du lac Anderson dans les lacs Grand-Central et Sproat, île Vancouver; on a de même immergé de faibles quantités d'œufs ocellés dans diverses autres étendues.

EMPOISSONNEMENT DE CERTAINS LACS INHABITÉS

On a poursuivi le peuplement de certains lacs déserts où les poissons en maturité ne peuvent avoir accès à cause des chutes, des cascades ou des barrages. Les résultats apparents de ces divers procédés d'empoissonnement sont des plus encourageants et nos pisciculteurs des arrondissements les plus lointains ont consacré un temps considérable à l'examen des milieux aquatiques avoisinants en vue d'amplifier leurs travaux. Les lacs de cette nature abondent généralement en aliments variés et comme ils ne renferment pas de poissons en maturité ou d'ennemis des poissons, ils constituent des stations naturelles d'alevinage des plus propres au peuplement.

ÉLEVAGE DES ALEVINS

On a consacré plus de soin que jamais à l'élevage et à l'alimentation des alevins et les expéditions d'alevins de croissance avancée furent plus considérables que jamais auparavant, excédant même de vingt pour cent la distribution sans précédent de 1922. Le tableau suivant fournit une idée de l'expansion qu'a prise l'alevinage en ces dernières années:—

	Expéditions.
1921.....	22,253,000
1922.....	28,672,900
1923.....	35,412,000

EXPÉDITIONS DES POISSONS EN MATURITÉ

De nombreux lacs dans les provinces des Prairies ne renfermant pas de poissons et impropres à la propagation des espèces élevées aux piscifacures, furent empoissonnés au moyen de perches jaunes, de poissons-chats ou silures, de carpes, de moxostomes, de sucets ou de cyprins-sucets, et cela, en transportant dans ces nappes d'eau, étrangères à leur origine, un certain nombre d'individus des races ci-haut énumérées. Dans certaines eaux convenables de la Colombie-Anglaise, on a déposé des quantités de petits bars ou achigans noirs, originaires d'eaux de la province dont cette espèce avait fait son habitat, après y avoir été introduite artificiellement. Le lac White Bear ou Carlyle, près de Carlyle et le lac Ketepwa, près de Fort-Qu'Appelle, Sask., furent de même empoissonnés au moyen de digitales de bars noirs ou de crapets qu'on s'est procurés par l'intermédiaire de la Commission des Pêches et des Chasses de Dakota-Nord et qui sont originaires des territoires submergés adjacents au fleuve Mississipi et cela, en échange d'œufs de sandre ou doré provenant de la piscifacure de Kenora.

EXTERMINATION DES POISSONS COMMUNS

Depuis l'inauguration des entreprises commerciales de pêche dans le lac Winnipeg, Manitoba, les carpes, moxostomes, sucets, cyprins-sucets et autres poissons communs ont rarement entraîné des prix assez profitables pour défrayer les dépenses afférentes à leur manutention. D'où il s'ensuit que les pêcheurs ont consacré toute leur énergie à la pêche des poissons blancs et autres espèces marchandes; ce régime de pêche a donné lieu à un accroissement disproportionné des espèces impropres au négoce au détriment des meilleures espèces. La prédominance des poissons communs tend aussi à contrecarrer la propagation des espèces marchandes et à renverser l'ordre établi par la loi naturelle de multiplication des espèces. D'un autre côté, il existe de nombreuses nappes d'eau de faible superficie disséminées à travers les provinces centrales et qui se caractérisent par l'absence de toute espèce indigène, de sorte que l'apparition de n'importe quelle variété de poisson est saluée comme un bienfait par la population cantonale. En remontant, pour frayer, certains des cours d'eau débouchant de

DOC. PARLEMENTAIRE No 29

la partie méridionale du lac Winnipeg, quantités de moxostomes, de carpes, sucets, cyprins-sucets y restèrent emprisonnés. Ces poissons furent exterminés et les œufs issus des individus en état de maturité, au moment de leur capture, furent utilisés pour l'empoisonnement des nappes d'eau les plus dépourvues d'avantages naturels, telles que celles ci-haut désignées. Outre les œufs, un nombre considérable de poissons eux-mêmes furent transportés aux lacs en question.

Quarante-deux mille sucets, moxostomes carpes, cyprins-sucets furent exterminés dans le lac Winnipégois et vingt-huit mille autres poissons communs, principalement des poissons squaw furent aussi détruits dans le lac Cultus durant la saison.

ACCLIMATATION

Des saumons de printemps du Pacifique ont été pêchés dans le lac Ontario à tous les stades de croissance, à partir de celui d'alevins de quelques semaines jusqu'à celui d'individus de plus de vingt livres.

Par contre, des poissons blancs de l'Est d'un poids de quatre livres et demi furent pêchés dans les lacs de la Colombie-Anglaise. Les achigans noirs ou bars noirs, originaires de l'Est, se sont parfaitement acclimatés dans le lac Christina dans la Colombie-Anglaise méridionale et dans plusieurs lacs de l'île Vancouver. Les truites mouchetées ou tachetées de l'Est abondent maintenant dans plus d'un lac en Colombie-Anglaise. De même des saumons Atlantiques de tailles et de conditions physiques diverses—digitales, saumons de montée en pleine vitalité, saumons épuisés à leur retour vers l'océan, après la reproduction, ont été pris dans la rivière Cowichan, Colombie-Anglaise dans les dernières années. Un pêcheur à la ligne n'a pas pêché moins de sept saumons Atlantiques adultes dans ce cours d'eau.

ŒUVRES D'EXPANSION

En l'absence des crédits nécessaires, il n'a été érigé aucun nouvel établissement. Seulement les exploitations usuelles furent orientées vers l'exploration de certaines aires demeurées jusqu'ici à l'état vierge, en vue soit d'y récolter des œufs, soit d'y aménager les lieux, soit d'amplifier les exploitations aux piscifactoreries en existence. L'ancienne piscifactorerie du lac Pitt, de structure rudimentaire, fit place à un bâtiment en troncs d'arbres non équarris de 44 pieds par 40 pieds, d'une contenance de quatre millions cinq cent mille œufs. On a établi à Nelson, C.-A., une station alevinale où l'incubation des œufs est poussée jusqu'au stade d'œufs ocellés dans un bâtiment dont on a fait la location. Un pisciculteur expérimenté fut mis à la disposition du club de chasse et de pêche de Cranbrook, C.-A., pour y assumer la direction et la gérance d'une petite piscifactorerie construite par cette société.

INSPECTIONS

L'inspecteur d'arrondissement Harrison a minutieusement exploré une aire d'une vaste superficie à l'intérieur de la Colombie-Anglaise méridionale; il a aussi parcouru l'arrondissement du lac Quesnel dans le but de rechercher s'il ne serait pas opportun d'y créer des entreprises piscicoles.

Une vaste étendue à l'intérieur de la Nouvelle-Ecosse fut parcourue par l'inspecteur-chef Finlayson en même temps que l'inspecteur d'arrondissement Catt remontait jusqu'aux sources de la rivière Margaree Nord-Ouest et de la Petite-Rivière; il a aussi visité Chéticamp et les lacs de cette région. Ces deux expéditions furent entreprises dans le but de s'assurer si oui ou non ces arrondissements offrent des avantages pour la récolte des œufs de truite mouchetée ou

tachetée. En ce moment le département exploite trente-trois piscifactories principales, neuf piscifactories auxiliaires et quatre étangs d'alevinage du saumon. Le rendement de ces établissements a été en 1923 de vingt pour cent en excès de celui de 1922 et se décompose comme suit par espèce et province:—

RENDEMENT PISCICOLE PAR PROVINCE: ŒUFS, ALEVINS, FRETINS DIGITALES, 1923

Nouvelle-Ecosse—			
Saumon atlantique.....	7,933,650		
Truite arc-en-ciel.....	96,500		
Truite mouchetée.....	522,800		
			8,552,950
Nouveau Brunswick—			
Saumon atlantique.....	8,902,395		
Truite arc-en-ciel.....	407		
Truite mouchetée.....	319,409		
			9,222,211
Ile du Prince-Edouard—			
Saumon atlantique.....	985,842		
Truite mouchetée.....	209,292		
			1,195,134
Ontario—			
Saumon atlantique.....	148		
Saumon du printemps.....	175,480		
Poisson blanc.....	335,595,000		
Truite saumonée.....	29,063,850		
Cisco.....	1,850,000		
Sandre ou doré.....	169,570,000		
			536,254,478
Manitoba—			
Poisson blanc.....	150,080,000		
Sandre ou doré.....	41,590,000		
			191,670,000
Saskatchewan—			
Poisson blanc.....	24,470,000		
Bar ou achigan noir.....	898		
Crapet.....	365		
			24,471,263
Alberta—			
Saumon atlantique.....	142,333		
Truite arc-en-ciel.....	14,732		
Truite coupe-gorge.....	408,769		
Saumon steelhead.....	260,919		
Saumon sockeye.....	4,503		
Saumon de printemps.....	2,346		
Saumon coho.....	21,080		
Saumon chum.....	1,953		
Truite saumonée.....	178,064		
			1,034,699
Colombie-Anglaise—			
Saumon atlantique.....	629,588		
Truite arc-en-ciel.....	10,905		
Truite coupe-gorge.....	135,836		
Saumon steelhead.....	41,791		
Truite Kamloops.....	2,075,509		
Saumon sockeye.....	89,261,250		
Saumon de printemps.....	2,094,046		
Saumon coho.....	1,675,700		
Saumon rose.....	3,713,900		
Saumon chum.....	2,892,370		
Truite saumonée.....	56,720		
Poisson blanc.....	12,002,000		
			114,589,615
			886,990,350

STATIONS BIOLOGIQUES DU CANADA

STATION ORIENTALE DE SAINT-ANDRÉ, N.-B.

Les recherches scientifiques effectuées par les divers membres de la station se décomposent comme suit:

Mlle Hélène Battle, de l'université Western: influence de certains facteurs physiques extrêmes sur la croissance des poissons.

DOC. PARLEMENTAIRE No 29

Mlle F. M. Burwash, de l'université de Toronto: présence de l'iode dans l'organisme des aiglefin.

Mlle J. T. Henderson, de l'université McGill: histoire naturelle des limnories.

Docteur A. G. Huntsman, directeur: gestion et administration.

Docteur F. S. Jackson, de l'université McGill: histologie comparative du pancréas des poissons.

Professeur A. B. Klugh, de l'université de Queen's: élevage des entomostercés d'eau douce et mensuration des rayons lumineux dans les milieux peuplés d'animaux aquatiques.

Professeur A. P. Knight, président de l'Office de Biologie: gestion et administration générales; problèmes relatifs à la mise en conserve des homards.

M. A. H. Leim, de l'université de Toronto: histoire naturelle des aloses.

Mlle M. Lenz, de l'université de Queen's: influence des diverses bactéries dans la décomposition de la substance alimentaire des homards.

M. N. A. McCormick, de l'université de Toronto: constante-insuline dans le pancréas et les glandes connexes chez les poissons et autres animaux marins.

M. R. H. McGonigle, de l'université de Toronto: distribution des taret et des limnories.

M. D. J. McLeod, de l'université de Queen's: influence des diverses bactéries dans la décomposition de la substance alimentaire des homards.

M. E. C. Noble, de l'université de Toronto: constante-insuline dans le pancréas et les glandes connexes chez les poissons et autres animaux marins.

Professeur E. E. Prince, secrétaire-trésorier de l'Office de Biologie: gestion et administration.

Professeur G. B. Reed, de l'université de Queen's: premiers stades de la décomposition bactériologique de la substance alimentaire des homards.

M. W. C. M. Scott, de l'université de Toronto: embryologie du foie, du pancréas et circonvolutions cérébrales de Langerhans chez les poissons osseux.

Mlle E. A. Smith, de l'université de Queen's: taux de migration, à partir des intestins, des bactéries présidant à la putréfaction des poissons.

M. R. G. Sinclair, de l'université de Queen's: notice sur les entomostercés d'eau douce.

M. M. I. Sparks, de l'université de Toronto: l'influence des températures extrêmes sur les animaux marins.

Mlle E. M. Taylor, de l'université de Toronto: facteurs physiques présidant à l'incubation et à l'éclosion des œufs de poisson.

Mlle H. I. Wilton, de l'université de Queen's: croissance des mactres sous l'influence de facteurs variables.

Le musée de zoologie de l'Ontario a délégué à Saint-André trois des membres de son personnel: le docteur E. M. Walker, M. A. Kurate et M. S. Logier à qui on a facilité l'accès du laboratoire pour la collection de matériaux, en particulier de poissons, dont ils ont opéré un grand nombre de moulage. Le docteur Fairchild et M. G. B. Fairchild, de Washington, D.C., furent autorisés à disposer du laboratoire pendant une partie du mois d'août.

On a poursuivi le travail relatif aux récoltes hebdomadaire et mensuelle du plancton et à celle des matériaux hydrographiques à certains endroits déterminés de la région de Passamaquoddy de même qu'à l'enregistrement quotidien des températures de l'eau et de l'air à Saint-André.

CAMPAGNE DE RECHERCHES SCIENTIFIQUES

On a entrepris une expédition sous la direction du docteur Huntsman, en vue d'effectuer des investigations dans le détroit de Belle-Isle et les eaux avoisinantes, en rapport avec les pêcheries de la morue et autres. La croisière fut exécutée sous les auspices des autorités de la direction des Pêcheries. Le docteur Prince porta ses recherches dans la région du détroit, de la dernière partie de juillet jusqu'à la mi-septembre. Le vapeur de l'Etat le *Arleux*, ayant à bord le docteur Huntsman, le docteur L. Gilchrist, de l'université de Toronto et M. A. C. Gardiner, de l'université de Cambridge, délégué de Terre-Neuve, pratiqua une investigation générale durant août et septembre dans les eaux propres au détroit de Cabot et à l'île d'Anticosti et dans celles qui baignent les côtes orientale et méridionale de Terre-Neuve. Les résultats ont servi à témoigner des relations qui existent entre les pêcheries de la morue et les conditions hydrographiques.

Le professeur Knight, dans la première partie de la saison, a parachevé ses recherches relatives aux conditions en existence aux diverses fabriques de conserves de homard.

M. H. C. White, de l'université de Queen's, s'est efforcé à constater les résultats découlant de l'introduction d'alevins de truite dans deux ruisseaux, près de Aylmer, Ont., en vue de déterminer leurs habitudes, de signaler leurs ennemis naturels et d'en dénombrer les survivants.

Grâce à une subvention versée par le Conseil des Recherches scientifiques et industrielles, M. R. H. McGonigle, de l'université de Toronto, a parcouru le littoral atlantique, à partir du golfe de Fundy jusqu'à l'estuaire du Saint-Laurent, en vue de calculer l'étendue des ravages causés par les tarets marins qui perforent le bois des piles, des massifs, des bouées, etc.

La station a entrepris de concourir avec le ministère des Travaux publics dans l'examen des pièces de bois d'essai, déposés dans divers ports ou havres le long de la côte, en vue de déterminer le caractère et la rapidité des dégâts commis par les tarets, perce-bois et autres animaux de ce genre qui s'attaquent au bois.

On a poursuivi l'étude des courants au moyen de bouteilles et de flotteurs, étude à laquelle participent les pays adhérents au Comité international pour l'Exploration scientifique de la Mer. Deux mille trois cent vingt bouteilles furent lancées durant 1923 en procédant selon les dispositions suivantes: à partir du Cap-aux-Pins-Sud, grâce à la courtoisie du gouvernement de Terre-Neuve; en travers du banc Saint-Pierre par le docteur Ed. LeDanois, à l'aide du croiseur français *Ville D'Ys*; en travers du courant du Labrador au nord de Belle-Isle, par le vapeur de l'Etat *Arleux*; en nombre d'autres endroits en travers du détroit de Belle-Isle, par le vapeur *Prince*; en travers du détroit de Cabot, par le *Prince*; enfin trois lots de ces flotteurs furent mouillés le long de la côte de la Nouvelle-Ecosse, par le *Prince*.

STATION BIOLOGIQUE OCCIDENTALE, NANAÏMO, C.-B.

Le professeur O'Donoghue a agi en qualité de directeur durant la saison de 1923.

Ci-dessous apparaissent la nomenclature des sujets soumis à des recherches scientifiques:

M. C. Berkely: études biochimiques sur les mollusques et les poissons.

M. Jas. Dauphinee, de l'université de la Colombie-Anglaise: arginase dans les tissus des poissons.

Mlle E. S. Dowding, de l'université de l'Alberta: fluorescence des algues marines.

DOC. PARLEMENTAIRE No 29

M. H. A. Dunlop, de l'université de la Colombie-Anglaise: croissance des saumons; copépodes pélagiques.

Prof. A. Hunter, de l'université de Toronto: arginase dans les tissus des poissons.

Prof. F. J. Lewis, de l'université de l'Alberta: "Conifères".

Prof. C. M. O'Donoghue, de l'université du Manitoba: migration des astéries, étoiles de mer; étude méthodique des holothuries, des nudibranches, des testibranches et des bryozoaires.

M. H. C. Wailes, Vancouver, C.-B.: protozoaires marins et d'eau douce.

M. A. Fee, de l'université de la Colombie-Anglaise, eut accès au laboratoire pendant l'été en retour du concours qu'il a prêté à la création des diverses collections.

Des voyages d'exploration furent aussi entrepris à la baie Union, le passage Discovery, le port Friday et à Victoria.

M. R. E. Foerster a fait des recherches dans l'histoire naturelle des saumons sock-eye dans les lacs Cultus et Harrison, en s'intéressant surtout à l'alimentation des jeunes et à leurs ennemis naturels.

La station a coopéré avec le ministère des Travaux publics à l'égard de certaines recherches relatives aux dégâts commis par les tarets, les perce-bois et autres espèces marines qui s'attaquent au bois, en y creusant des galeries. M. Dunlop s'est livré à l'examen des pièces de bois d'essai disséminés de place en place, et à des endroits appropriés de la côte, par les ingénieurs du département.

Le directeur sortant, le docteur C. McLean Fraser, fut désigné comme délégué de la station au Congrès scientifique Pan-pacifique tenu en Australie en août 1923.

Au cours de l'année dernière le nombre des membres de l'Office de Biologie s'est accru de trois: MM. A. Hanfield Whitman, de Halifax, N.-E., et John Dybhavn, de Prince-Rupert, tous deux choisis parmi les industriels et un autre M. J. J. Cowie, du personnel administratif du département.

CAMPAGNE D'ENSEIGNEMENTS

Une somme de deux mille dollars a été mise à la disposition de l'Office de Biologie dans le but d'établir des stations sur les côtes orientale et occidentale du Canada. A ces stations on fera bénéficier les pêcheurs et autres intéressés de démonstrations pratiques relativement aux méthodes les mieux appropriées pour le traitement de la matière brute dérivé des diverses espèces de poissons; et les connaissances qui y seront acquises, en rayonnant à l'extérieur, se répandront aux villages et aux colonies échelonnés le long des côtes. Le foyer de cette entreprise d'enseignement sera Halifax. On se propose de pourvoir la station d'Halifax d'un laboratoire de chimie, d'un laboratoire de bactériologie, d'un atelier-modèle de mise en conserve, d'une sécherie-modèle, d'une fumerie-modèle et de tous les dispositifs nécessaires à l'expérimentation des procédés les plus propres à la préparation des diverses espèces de poissons. On projette, en outre, de fonder un musée où figureront des modèles et des photographies, représentant les différents types de barques et de navires, employés à la pêche dans les principales contrées productrices de poisson, divers genres de lignes, de filets, de pièges, de casiers et autres appareils de pêche; des exemples d'usines de salaison et enfin des échantillons de tous les articles qui composent le matériel ou l'outillage d'exploitation d'une fabrique ou d'un atelier. Des enseignements seront fournis sur les diverses phases de l'industrie de la pêche. En abrégé, on

projette de faire de cette station un foyer d'instruction où il sera possible aux intéressés de se procurer des renseignements pratiques sur tous les sujets se rattachant aux choses de la pêche et à la préparation des produits qui en dérivent.

En ce qui relève des stations, l'Office de Biologie a l'intention, pour vulgariser ces découvertes, de convier les intéressés à des conférences publiques. Ces causeries auront lieu aux divers villages ou bourgs échelonnés le long de la côte et seront données par des personnes reconnues expertes en matière de pêche. On avisera aussi aux moyens de publier des brochures sur les sujets de pêche. Enfin au fur et à mesure que l'utilité de la station-mère deviendra mieux comprise et au fur et à mesure que s'accroîtront les tendances de la population vers l'enseignement technique, on verra à instituer de brefs cours d'enseignement aux diverses localités.

On s'attend à ce que l'Office de Biologie fasse de Prince-Rupert le centre de vulgarisation de ces découvertes.

OBSERVATIONS RELATIVES À L'HISTOIRE NATURELLE

Au cours de l'été et de l'automne de 1923, le naturaliste du département a poursuivi ses observations le long des rives propres aux comtés: Cumberland, Pictou, Antigonish, Richmond et Cap-Breton, Nouvelle-Ecosse, en vue de recueillir des données touchant le sexe, le poids, la taille et la maturité des homards vivants dans ces eaux. Il a de même poursuivi ses investigations relatives à la condition des pétoncles dans la baie Mahone, N.-E. De plus, le naturaliste a dirigé ses recherches vers l'étude des montées ou ascensions des saumons dans les rivières ou fleuves de la Nouvelle-Ecosse, se déversant dans le détroit de Northumberland, et s'est attaché à découvrir les transformations organiques saisonnières que subissent ces poissons en passant de la mer aux frayères. Comme résultat de ces constatations, le département a bénéficié d'une foule de connaissances nouvelles aussi intéressantes qu'utiles.

La mise en exploitation de nos pêcheries constitue une œuvre des plus hasardeuses et périlleuses et chaque année les pertes en vies humaines s'élèvent à un chiffre considérable. Je suis donc peiné d'avoir à déclarer qu'au cours de l'année sous revue, on a enregistré trente et une pertes de vies parmi les pêcheurs, soit vingt-trois sur le littoral oriental et huit sur le littoral occidental.

Votre obéissant serviteur,

A. JOHNSTON,

Sous-ministre de la Marine et des Pêcheries.

APPENDICE N° 1

RAPPORTS ÉMANANT DES INSPECTEURS DE PÊCHE

RAPPORT DE L'INSPECTEUR-CHEF WARD FISHER, PROVINCE DE
LA NOUVELLE-ÉCOSSE—ANNÉE 1923

Chaque année se caractérise par certains traits marquants dont l'existence ne laisse pas d'influer sur l'orientation générale de l'industrie des pêches. Il faut naturellement s'attendre à la survenance d'événements imprévus en cet ordre d'occupation, parce que l'industrie poissonnière, étendant en tout sens ses ramifications, devient, de ce chef, plus sensible qu'aucune autre aux variations inhérentes à l'exercice de tout négoce. L'année 1923 s'est signalée par l'apparition de circonstances et des problèmes exceptionnellement compliqués, comme on pourra en juger par le décroissement des prises des principales espèces de poissons et par le fléchissement prononcé des valeurs sur place et sur le marché.

La prédominance d'une température anormalement rigoureuse jointe à la présence prolongée des glaces flottantes pendant une durée de quatre mois a entravé l'exercice des exploitations. Le littoral s'était, en effet, transformé en un vaste champ de glaces flottantes et cette condition, en empêchant les barques de prendre la mer, a contraint les pêcheurs côtiers à renoncer à toutes entreprises, à l'exclusion de certaines expéditions insignifiantes tentées en certains quartiers mieux sauvegardés contre l'invasion des banquises. N'eussent été les activités de la flotte de chalutiers à vapeur, le négoce important du poisson frais ou fumé, remarquable par son expansion des dix dernières années, aurait été fortement ébranlé, attendu que les marchés auraient été forcés de s'approvisionner à même les réserves américaines de poisson. La flotte des chalutiers à vapeur fut donc la seule source d'approvisionnement assurée et tout en éprouvant des contretemps répétés, ses unités n'en ont pas moins réussi à maintenir un régime de déchargements réguliers pendant ces quatre mois d'une situation alarmante.

Cet état de choses fut considérablement aggravé par les dispositions du tarif douanier américain dont l'influence s'est traduite par un mécontentement général parmi les pêcheurs, attendu que les négociants furent non seulement incapables d'élever leurs prix d'achat mais jugèrent même nécessaire de les rabaisser. Les frais élevés afférents aux exploitations, joints au fléchissement des prix ont induit un grand nombre de pêcheurs à sacrifier leur métier pour rechercher d'autres formes d'emploi ou même à désertir la province pour l'instant.

Bien que le bref sommaire des faits ci-dessus exposés ne soit guère de nature à inspirer confiance dans l'avenir, faits du reste anormaux et en dehors de la compétence ou du contrôle des autorités canadiennes, on n'en a pas moins signalé chez les intéressés une détermination arrêtée de sauvegarder l'industrie, en prévision des temps meilleurs nécessairement destinés à apparaître au fur et à mesure du rétablissement de l'ancien régime des échanges.

Au demeurant, il m'est agréable d'avoir à souligner ici le fait que les trafiquants en poisson frais et en poisson fumé—filets fumés et aiglefin fumé—sont non seulement parvenus à surmonter les influences néfastes du tarif douanier américain mais encore à agrandir leur négoce. C'est là un succès qui ne peut manquer d'impressionner.

Outre l'expansion générale du commerce canadien, on s'est efforcé, non sans résultat, de créer des marchés en des endroits regardés jusqu'ici comme trop éloignés pour offrir quelque avantage. C'est ainsi que des expéditions de poisson fumé furent effectuées à Denver, Colorado. Les arrivages y apparurent en

excellente condition alimentaire, ce qui a eu pour effet de faire renouveler les envois. Quatre mille caisses de poisson fumé, traité avec soin, furent expédiées à Cape Town, Afrique du Sud, où elles arrivèrent en bon état et il est probable qu'un trafic régulier sera définitivement établi avec ce pays lointain.

La campagne de pêche du homard dans l'arrondissement de l'Ouest fut ouverte le 1er mars sous des auspices très défavorables, attendu que la glace s'était empilée par embâcles le long du rivage, rendant impossibles toutes exploitations quelque peu lucratives. Les prises globales pour mars et avril ne se sont élevées qu'à 12,511 quintaux d'une valeur de \$496,631 par comparaison à 26,266 quintaux d'une valeur de \$496,631 pour les deux mois correspondants de l'année précédente. Il est intéressant de signaler que les déchargements, opérés en mars et avril 1921 dans des conditions favorables, se sont chiffrés à 66,326 quintaux.

Par bonheur, l'influence des facteurs contraires en existence durant les quatre premiers mois, s'est graduellement atténuée jusqu'à la fin de l'année. Les perspectives pour l'année 1924 sont encourageantes, vu que les assortiments actuellement disponibles seront en toute probabilité absorbés de bonne heure dans la nouvelle année.

MARCHÉS

Les marchés n'ont manifesté qu'une activité fort restreinte durant la majeure partie de l'année, attendu que le négoce étranger ne s'était pas encore remis de la dépression générale des années antérieures et que le change monétaire contraire rendit impossible toute reprise des affaires. De plus, le tarif douanier américain a fait naître chez les intéressés la conviction que le négoce du poisson fumé ne pouvait être profitable, le droit de \$2.00 par baril étant regardé comme prohibitif. En conséquence plusieurs des pêcheurs abandonnèrent la pêche du hareng. Le hareng saumuré s'est écoulé sur les marchés aux prix dérisoires de \$4.00 le baril. De même l'accroissement des droits sur le poisson frais a, en troublant le commerce, amené l'abaissement des prix payés aux pêcheurs pour leurs prises. On estime à plus de 30 pour cent le nombre des pêcheurs qui suspendirent leurs entreprises; en certains arrondissement plus éprouvés, 80 pour cent des pêcheurs cessèrent toute exploitation pendant quelques mois.

L'alarme fut cependant plus intense que ne le comportait la situation car les marchés témoignèrent d'une tendance marquée à se relever vers la fin de l'année, alors que les bonnes qualités de hareng et de maquereau saumurés se vendirent avec profit et que les assortiments de poisson séché eurent tôt fait d'être absorbés à des prix acceptables sans compter la perspective consolante de voir s'opérer l'écoulement complet de tous les approvisionnements d'articles de poisson disponibles avant l'apparition des prises de 1924. On peut sans crainte prédire qu'un article de hareng saumuré de première classe pourra facilement se vendre à \$10.00 le baril et qu'un article de poisson séché trouvera aisément à s'écouler à \$9.00 ou \$9.50 le quintal.

Le négoce des homards en conserve a éprouvé une dépression exceptionnelle qui s'est traduite par des pertes pécuniaires douloureuses pour les trafiquants. Quelque 60,000 caisses du rendement en conserves de 1922 sont restées en entrepôt, et comme les exploitations de 1923 ont été poussées avec vigueur, il est devenu impossible de se défaire des approvisionnements présentement disponibles. A la fin de l'année, environ 50,000 caisses se trouvaient encore en entrepôt avec peu d'espoir d'en pouvoir disposer, si ce n'est à des prix au-dessous du coût de revient.

Les paqueurs seront donc forcés d'abaisser leurs prix d'achat l'année prochaine ou de restreindre leur production de conserves d'au moins un tiers du rendement possible des fabriques. Cette dernière alternative est improbable,

DOC. PARLEMENTAIRE No 29

si elle n'est pas tout à fait impraticable, à moins toutefois qu'on n'ait recours à des mesures tendant à prohiber la pêche des homards de faible taille dans certains arrondissements dont la situation géographique favorise le négoce des homards vivants de la dimension permise pour l'exportation.

PRISES ET VALEURS

Ci-après se trouve consignée la statistique relative aux prises et aux valeurs dérivées de la pêche des principales espèces de poisson. Comme fait digne d'intérêt, nous dirons en premier lieu que la pêche du homard et l'industrie des conserves tiennent le premier rang, rang qu'elles ont conquis tant en raison des avantages pécuniaires qu'en retirent les pêcheurs qu'à cause de leur importance au point de vue exportation et cela par comparaison aux négoce de la morue et des autres poissons qui s'étaient jusqu'ici signalés par leur priorité dans l'approximation des valeurs. Les prises globales de morue déchargées dans la Nouvelle-Ecosse en 1923, se sont chiffrées à \$1,796,770, cependant que la valeur marchande globale des prises de homard s'est élevée à \$2,239,187. Dans le tableau relatif aux poissons et à leurs produits, exportés de l'ensemble du Canada, en 1922 et dont les éléments-statistiques ont été compilés par le Service du Commerce avec l'Étranger de l'Office central de la Statistique, les chiffres relatifs aux homards exportés sont fixés à \$6,097,710 cependant que ceux de la morue sont estimés à \$5,719,627, soit \$376,083 en faveur de l'industrie du homard.

Il ressort de ces chiffres que la campagne aussi vigoureuse que prolongée, entreprise en faveur d'une sauvegarde plus efficace des homards, est fondée sur des motifs sérieux d'économie domestique et devrait susciter toute l'attention que commande l'importance de cette industrie. On espère que des mesures radicales seront adoptées sous peu après une investigation complète des particularités qui conditionnent cette industrie.

PÊCHES DES HOMARDS

Les débarquements de homards se sont chiffrés en 1923 à 172,720 quintaux d'une valeur, au déchargement, de \$2,239,187 par comparaison à 173,706 quintaux d'une valeur de \$1,955,848 en 1922.

Le rendement en conserves s'est en 1923 élevé à 63,971 caisses par comparaison à 64,552 caisses en 1922. La valeur globale des conserves a été de \$2,040,506 en 1923 par comparaison à \$2,018,315 en 1922.

La valeur globale marchande en 1923 a été de \$3,081,647 par comparaison à \$2,913,087 en 1922.

Les prises et le rendement en conserves se décomposent comme suit par comté:—

	Prises		Rendement en conserves	
	qtx	\$	caisses	\$
Inverness.....	17,366	185,307	8,120	249,943
Victoria.....	8,300	73,731	3,737	139,842
Cap-Breton.....	14,602	126,435	7,201	225,032
Richmond.....	6,464	64,346	2,640	77,011
	46,732	449,819	21,698	691,828

La statistique ci-dessus comporte 355 caisses de foie de homard d'une valeur de \$3,599.

15 GEORGE V, A. 1925

	Prises		Rendement en conserves	
	qtx	\$	caisses	\$
Halifax.....	5,892	84,244	1,346	44,029
Guysborough.....	9,717	103,068	3,414	104,715
Antigonish.....	10,956	117,844	5,473	171,690
Pictou.....	21,575	217,369	11,585	341,073
Colchester.....	918	11,018	459	13,750
Cumberland.....	11,290	120,996	5,507	165,664
	60,348	654,539	27,784	840,921

La statistique ci-dessus comporte 609 caisses de foie de homard d'une valeur de \$6,322.

Lunenburg.....	1,552	20,084	267	8,041
Queens.....	2,000	25,369	466	13,995
Shelburne.....	16,242	298,891	3,864	130,823
Yarmouth.....	32,340	520,539	8,382	274,827
Digby.....	12,003	231,571	2,603	91,079
Annapolis.....	1,358	34,750		
Kings.....	145	3,625		
	65,640	1,134,829	15,582	518,765

La statistique ci-dessus comporte 129 caisses de foie de homard d'une valeur de \$1,088.

MORUE ET AIGLEFIN

Les prises globales de morue se sont élevées à \$1,048,943 quintaux d'une valeur, au débarquement, de \$1,796,770 et d'une valeur marchande de \$2,434,492 par comparaison à des prises de 1,560,271 quintaux d'une valeur, au débarquement, de \$3,003,056 et d'une valeur marchande de \$3,555,637 en 1922.

Les exploitations de la flotte de Lunenburg démontrent que le décroissement fut en grande partie attribuable à la réduction des armements de pêche. Quatre-vingts navires seulement se sont livrés à la pêche en 1923. C'est le plus faible nombre d'unités de pêche depuis de vingt ans; il est de dix-neuf inférieur à 1922. Les déchargements de la flotte n'ont pas dépassé 194,600 quintaux en regard de 312,075 quintaux en 1922. De ces prises 20,550 quintaux furent déchargés de bonne heure lors de la campagne du printemps, 47,325 au cours de la campagne tardive du printemps et 126,725 quintaux à la suite d'une expédition d'été. Les prises moyennes par navire furent élevées, soit 2,432 quintaux. Les frais afférents aux exploitations de ces pêches ne cessent pas d'être lourds depuis la guerre et sont hors de proportion avec les prix que retirent les pêcheurs. On ne saurait réaliser de profits avantageux à des prix inférieurs à \$7.00 le quintal.

Les prises d'aiglefin se sont chiffrées à 297,023 quintaux d'une valeur de \$486,492 par comparaison à 298,593 quintaux d'une valeur, au débarquement de \$530,316 en 1922. La valeur marchande s'est totalisée à \$1,029,787.

HARENG

Les prises de hareng se sont élevées à 165,886 quintaux d'une valeur marchande de \$295,391 par comparaison à 183,139 quintaux et \$364,815 en 1922. Depuis plusieurs années, les pêches du hareng sont délaissées en raison de l'absence de débouchés pour les produits saumurés. Ce négoce décline graduellement.

MAQUEREAU

Les prises totales n'ont été que de 79,184 quintaux d'une valeur marchande de \$245,666 par comparaison à 166,538 quintaux d'une valeur de \$825,852 l'année précédente. La valeur marchande n'a été que de \$388,051 par comparaison à \$1,129,104 en 1922.

DOC. PARLEMENTAIRE N° 29

On observera que le fléchissement de près de deux millions consigné pour la valeur globale est presque entièrement attribuable aux décroissements des pêches de morue et de maquereau, soit: \$1,121,145 pour la morue et \$741,053 pour le maquereau.

Les individus constituant les bancs de printemps se sont caractérisés par la petitesse de leur taille et la nature capricieuse de leurs déplacements, ce qui n'a pas empêché d'en accomplir de fortes prises dans le comté de Yarmcuth en juin. La pêche dans Inverness a complètement manqué. Les prix furent faibles, les pêcheurs ne recevant qu'un sou la livre pour une grande partie de leurs prises. Les déchargements opérés le long de la côte de la Nouvelle-Angleterre furent exceptionnellement abondants, ce qui a amené l'encombrement des marchés américains et rendu impossible toute expédition de la Nouvelle-Ecosse parce que les prix en cours à Boston ne suffisaient même pas à compenser pour les frais d'encaquage, d'emballage dans la glace ou de transport sans tenir compte des droits de douane. La situation s'est encore aggravée du fait que certains d'entre les négociants possédaient déjà des assortiments considérables en entrepôt, issus des prises de 1922 et pour lesquels ils avaient payé vingt sous pièce. Nos pêcheurs et nos paqueurs auraient trouvé avantage à traiter les poissons de grande taille à la saumure attendu que vers la fin de l'année les marchés recherchèrent cette classe d'articles, à des prix avantageux.

SAUMON

Les prises de saumon se sont élevées à 11,217 quintaux d'une valeur marchande de \$202,090 par comparaison à 8,577 quintaux et \$154,771 en 1922.

Les rapports suivants par arrondissement seront de nature à intéresser par l'exposé qu'ils font des conditions régionales tant au point de vue des prises que des valeurs.

ARRONDISSEMENT N° 1—CAP-BRETON—INSPECTEUR MCLEOD

Les pêches du maquereau et de la morue comptent parmi celles influencées par des facteurs adverses; les bancs de maquereau se sont à peine montrés, cependant que les prix de la morue furent si faibles que maints pêcheurs ne trouvèrent pas profitable de se livrer à des exploitations. Par comparaison à 1922, le nombre des pêcheurs accusent une diminution de 986, le nombre d'unités de pêche de 365, celui des filets de 1,483, celui des chalutiers de 3,256 et celui des lignes à main de 1,030.

Il est encourageant de pouvoir signaler un accroissement substantiel d'environ \$112,000 dans les valeurs du saumon, de l'espadon, du flétan et de l'encornet.

Homards.—Les prises de homards se sont élevées à 46,732 quintaux d'une valeur de \$449,819 par comparaison à 47,898 quintaux d'une valeur de \$363,078 en 1922, ce qui accuse un fléchissement dans les prises de 1,166 quintaux et une augmentation de \$86,741 dans la valeur. La valeur marchande a été de \$730,981 par comparaison à \$695,851 pour l'année dernière, soit une augmentation de \$35,130.

Les entreprises de pêche se sont poursuivies avec la plus grande vigueur parce qu'elles se sont réalisées par un apport pécuniaire rémunérateur à une époque de l'année où le négoce des autres espèces d'animaux marins est peu actif.

Les prix sont restés élevés pendant toute la saison. Les recettes financières surpassèrent de 100 pour 100 celles dérivées de la pêche de la morue, qui occupe le deuxième rang en valeur. Les plus forts déchargements eurent lieu à Main-à-Dieu, Port-Hood Island, à la pointe Alder et à Grand-Bras d'Or.

Morue.—Les débarquements de morue se sont chiffrés à 89,071 quintaux d'une valeur de \$120,196 par comparaison à 135,635 quintaux et à \$178,312 en

1922, ce qui accuse un fléchissement dans les prises de 46,564 quintaux aussi bien qu'un décroissement en valeur de \$58,116 par comparaison à 1922. La valeur marchande s'est totalisée à \$246,790 et pour 1922 à \$282,172.

Le décroissement dans les prises est entièrement attribuable au fait qu'un nombre plus faible de pêcheurs se sont livrés à la pêche. Les poissons se sont montrés abondants sur tous les lieux de pêche, surtout durant les mois de juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre. Les principaux débarquements furent opérés à Petit-de-Grat, Eastern Harbour, et Sydney-Nord.

Aiglefin.—Les prises globales déchargées se sont totalisées à 58,059 quintaux d'une valeur de \$55,350 par comparaison à 72,111 quintaux et à \$85,773 en 1922, ce qui accuse un fléchissement de 14,052 quintaux dans les prises et de \$30,432 dans la valeur. La valeur commerciale fut de \$194,117 en regard de \$148,691 en 1922, soit un accroissement de \$45,426.

Les principaux déchargements furent opérés à Port Hawkesbury, Ingonish-Nord et Sud. A Ingonish-Nord on a consigné un fléchissement de 11,578 quintaux imputable à certaine interruption dans l'exploitation de cinq parcs en filet. A cet endroit, durant le mois de mai, on a libéré des parcs en filet de fortes quantités d'aiglefin parce que les exploitants ne voulurent pas les vendre aux prix dérisoires qui leur furent offerts.

Hareng.—Les débarquements de hareng se sont totalisés à 30,007 quintaux d'une valeur de \$27,147 par comparaison à 26,132 quintaux d'une valeur de \$26,028 en 1922, soit un accroissement dans les prises de 3,875 quintaux et dans la valeur de \$1,119. La valeur marchande a été de \$48,733 par comparaison à \$45,244 l'année précédente, soit un accroissement de \$3,489.

Les plus importants déchargements furent opérés à Sainte-Anne, Eastern Harbour, Grand-Etang, et au havre Margaree. Les prises étaient composées de harengs de printemps pour une large part.

Maquereau.—On estime à 18,717 quintaux la totalité des déchargements dont la valeur s'est élevée à \$48,809 par comparaison à 38,372 quintaux d'une valeur de \$154,551 l'année précédente, soit un décroissement de 19,665 quintaux dans les prises et de \$105,742 dans la valeur. La valeur marchande a été de \$76,989 par comparaison à \$198,158 en 1922, soit un décroissement de \$121,169.

Les principaux débarquements furent accomplis à l'Ardoise, Hawkesbury et Petit-de-Grat. Pour certaine raison inexplicable, ces poissons n'ont pas fréquenté le littoral d'Inverness par bandes aussi nombreuses que les années précédentes. à Eastern-Harbour, les prises n'ont pas dépassé 300 quintaux par comparaison à 4,812 quintaux l'année antécédente. Au havre de Margaree, les prises n'ont atteint que 125 quintaux par comparaison à 1,827 en 1922.

Espadon.—Les prises globales se sont chiffrées à 9,364 quintaux d'une valeur de \$59,602 par comparaison à 3,409 quintaux d'une valeur de \$42,569 pour l'exercice précédent, soit un accroissement de 3,409 quintaux dans les prises et de \$17,033 dans la valeur. La valeur marchande s'est totalisée à \$98,639 en regard de \$46,773 en 1922, soit un accroissement de \$51,866.

Les plus forts déchargements furent accomplis à Petit-de-Grat, Louisbourg, Ingonish-Sud et Sydney-Nord. Ces poissons se sont montrés abondants dans les eaux avoisinant l'île Madame et aussi le long du littoral de l'Ardoise, Gabarus, Louisbourg, baie Mira, Glace-Bay et Sydney mais la violence des vents qui prévalurent à ces endroits, à l'époque où ces poissons atteignirent le rivage d'Ingonish et de Neil's Harbour, a grandement nui aux exploitations.

Eperlan.—On estime à 2,121 quintaux les prises de l'éperlan d'une valeur de \$21,764 par comparaison à 2,209 quintaux d'une valeur de \$22,689 lors de l'exercice antécédent, soit un décroissement de 28 quintaux dans les prises et de \$925 dans la valeur. La valeur commerciale s'est totalisée à \$25,623 par comparaison à \$23,766 pour 1922, soit un accroissement de \$1,857.

DOC. PARLEMENTAIRE No 29

Le décroissement dans les débarquements est attribuable à la rigueur de la saison en janvier et février aussi bien qu'à l'extrême clémence de la température en novembre et décembre.

Encornet.—On en a enregistré des prises de 1,983 barils d'une valeur de \$7,108 en regard de 872 barils d'une valeur de \$1,910 en 1922, soit un accroissement de 1,111 barils et de \$5,198. La valeur globale marchande s'est totalisée à \$7,137 par comparaison à \$1,924 pour l'exercice antérieur, soit un accroissement de \$5,212.

Ces poissons se sont montrés exceptionnellement nombreux le long de la côte d'Inverness à partir de Hawkesbury jusqu'à Eastern-Harbour et la pêche en fut si fructueuse que les pêcheurs furent contraints d'interrompre leurs exploitations, parce que les entrepôts frigorifiques furent vite approvisionnés à leur pleine contenance. Beaucoup de ces poissons allèrent s'échouer au fond du port de Sydney et du havre Sainte-Anne.

Saumon (pêche marchande).—On évalue à 3,935 quintaux le chiffre global des prises de saumon d'une valeur de \$49,265 par comparaison à 2,153 quintaux d'une valeur de \$24,017 l'année précédente, soit un accroissement de 1,782 quintaux dans les déchargements et de \$25,248 en valeur. La valeur marchande s'est totalisée à \$63,386 par comparaison à \$30,587 en 1922, soit un accroissement de \$32,799.

Les plus importants déchargements furent opérés au havre de Margaree, Grand-Etang, Eastern-Harbour et Sainte-Anne. Il conviendrait aussi de faire observer que ces poissons étaient de bien plus forte taille que ceux qui ont fréquenté cette côte durant les trois ou quatre dernières années.

Saumon (pêche domestique).— Les pêcheurs à la ligne ont joui de la saison la plus avantageuse jamais enregistrée dans la rivière Margaree, saison qui s'est traduite par des résultats sans précédents tant au point de vue des quantités que de la taille des poissons. Un amateur a déchargé le 20 août huit saumons dont le plus gros pesait 36½ livres. Onze pêcheurs à la ligne débarquèrent 1,361 saumons durant la saison. La pêche à la mouche a rendu 137 quintaux par comparaison à 91 quintaux l'année antérieure. Il nous est agréable de signaler ici que 15 saumons furent pêchés à la ligne dans la Rivière-du-Milieu et 12 dans la Rivière-du-Nord à Sainte-Anne, là où on présumait que les saumons ne se prendraient pas à la mouche, attendu qu'aucun ne l'avait été jusqu'à cette saison.

Comme cette île devient de mieux en mieux connue, on exige maintenant de la part des gardes-pêche et des gardes-pêche adjoints l'exercice d'une surveillance rigide des eaux poissonneuses des cours d'eau qui l'arrosent. Il m'est agréable d'avoir à signaler que les gardes-pêche de cet arrondissement ont rempli leurs devoirs multiples de la façon la plus efficace possible.

Huîtres.— Les prises d'huîtres se sont élevées à 2,136 barils d'une valeur de \$10,302 par comparaison à 747 barils d'une valeur de \$4,278 en 1922, soit un accroissement de 1,389 barils dans les prises et de \$6,024 dans la valeur. La valeur globale marchande s'est totalisée à \$12,147 par comparaison à \$4,478 en 1922, soit une augmentation de \$7,669.

L'augmentation des débarquements est attribuable à la multiplication des huîtres, à la température favorable et à l'accroissement du nombre des pêcheurs se livrant à l'industrie. Les plus forts déchargements furent opérés à Orangedale et Washabuck.

Pétoncles.— Quelques-uns de ces mollusques furent extraits à l'aide de lignes traînantes à morue au large dans le bassin Inhabitants, comté de Richmond, cependant que d'autres furent balayés sur le rivage par les vagues à la pointe Money, au cap Smoky, à la baie Aspy et au cap Dauphin, au cours de l'ouragan qui sévit le premier et le deux octobre.

ARRONDISSEMENT N° 2. — Embrassant les comtés: Halifax, Guysborough, Antigonish, Pictou, Colchester, Cumberland et Hants.

On compte deux classes distinctes de pêcheurs dans cet arrondissement dont l'une est entièrement subordonnée à l'existence des pêcheries pour sa subsistance et dont l'autre, composée de fermiers de profession, ne s'intéresse qu'à la pêche des homards. Les pêcheurs de profession sont cantonnés dans les comtés de Halifax, de Guysboro, principalement. Ces deux arrondissements de pêche se ressentent grandement de la dépression économique qui date de 1920. D'autre part les fermiers-pêcheurs ont remporté des succès pendant la campagne de pêche vu que la valeur marchande des homards au débarquement a été la plus élevée depuis nombre d'année, soit \$160,000 en excès de celle de l'exercice antérieur. La prospérité des pêcheurs n'a cependant pas été partagée par les paqueurs attendu que les marchés où se fait l'écoulement des produits en conserve étaient surencombrés. Les deux traits marquants des exploitations de l'année sont l'insuccès de la pêche du maquereau, surtout dans le comté d'Halifax-Ouest et l'accroissement général enregistré dans la valeur marchande des prises.

PRISES ET VALEURS

Homards. — Les prises s'en sont chiffrées à 60,348 quintaux d'une valeur de \$654,539 par comparaison à 63,709 quintaux d'une valeur de \$494,061 en 1922. Les pêches de cet arrondissement se sont caractérisées en 1923 par un accroissement de \$160,478 dans la valeur des prises de homards, cependant que les quantités extraites furent de 3,361 quintaux inférieures à celles de 1922 en dépit des prolongations apportées aux saisons réglementaires de pêche du printemps et dont le résultat s'est totalisé à 5,189 quintaux. Il est intéressant de signaler que la valeur des prises au débarquement s'est chiffrée en 1923 à \$411,482 de plus qu'en 1921.

On a enregistré un accroissement de 858 quintaux dans les prises opérées dans le comté de Colchester-Nord là où il y eut deux fabriques de conserves en exploitation; de 647 quintaux dans le comté d'Antigonish, de 2,039 quintaux dans le comté de Guysborough et de 1,024 quintaux dans le comté d'Halifax-Ouest.

Morue. — On estime à 178,932 quintaux le chiffre relatif aux déchargements de morue d'une valeur de \$308,019 par comparaison à 180,403 quintaux d'une valeur de \$326,869 en 1922. Des prises globales, 97,400 quintaux furent extraites au large par des navires et des chalutiers à vapeur, surtout ces derniers. Soixante mille quintaux furent déchargés à Canso, 32,600 quintaux à Halifax et 10,360 quintaux, par des navires opérant des déchargements dans le comté de Halifax-Est.

La majeure partie des prises globales furent déchargées dans les comtés d'Halifax et de Guysborough et il y a eu un décroissement général dans les débarquements accomplis par les navires côtiers.

Aiglefin. — On évalue à 159,359 quintaux les prises de ce poisson d'une valeur de \$286,390 par comparaison à 121,950 quintaux et à \$234,668 en 1922; 108,750 quintaux des prises furent extraits des grands fonds principalement par les chalutiers à vapeur opérant à Halifax et à Canso.

Hareng. — Les prises s'en sont totalisées à 70,527 quintaux d'une valeur de \$53,519 par comparaison à 68,494 quintaux d'une valeur de \$67,296 l'année précédente. Les prises dans le comté de Cumberland-Ouest et dans le comté d'Antigonish témoignent d'un accroissement substantiel cependant que de plus faibles déchargements furent opérés dans le comté de Guysborough et dans le comté d'Halifax-Est. En raison de l'inactivité des marchés, les pêcheurs n'ont pas

DOC. PARLEMENTAIRE No 29

poursuivi leurs exploitations avec énergie. A la fin de l'année cependant les prix du hareng saumuré étaient d'environ \$8.00 le baril parce que les approvisionnements s'étaient rarifiés. Si l'on avait prévu cette élévation des prix, on aurait préparé deux fois ces quantités de hareng, surtout dans le comté d'Halifax-Ouest.

Les prises globales attribuées à cet arrondissement se décomposent comme suit: hareng saumuré, 6,141 barils, hareng frais, 12,825 quintaux; hareng fumé, 12,256 quintaux et boîte, 7,778 barils.

Maquereau. — Les prises de maquereau se sont chiffrées à 34,628 quintaux d'une valeur de \$89,093 par comparaison à 75,095 quintaux d'une valeur de \$342,624 en 1922. Les pêches de maquereau de cette année accusent un fléchissement sensible dans le comté d'Halifax où les prises tombèrent de 32,261 quintaux causant une perte nette aux pêcheurs de \$178,159. Les débarquements effectués dans le comté d'Halifax-Est manifestent un accroissement. Les bancs de maquereau survinrent tard en mai alors que les prix en cours ne dépassaient pas .02½ par poisson, fermant ainsi la voie à toute exploitation. Dans le comté de Guysborough, les débarquements accusent aussi une diminution de sorte que la campagne de pêche conduite dans l'arrondissement s'est signalée par un complet insuccès, bien que les quantités débarquées soutiennent avec avantage la comparaison avec celles d'une saison moyenne. Le marché domestique ne peut absorber qu'une faible portion des prises et les taux inhérents au tarif de transport aussi bien qu'au tarif douanier américain rendent le marché des Etats-Unis presque inaccessible à nos produits. La condition des pêcheurs de maquereau n'est guère susceptible de s'améliorer jusqu'à ce qu'on ait remédié à ces inconvénients. Le prix moyen en cours fut de \$0.02½ la livre. Contrairement à 1922, les maquereaux ne sont pas apparus sur le littoral du comté d'Halifax-Ouest; ils se sont tenus hors d'atteinte des pêcheurs à la senne ou au parc en filet.

Les maquereaux d'automne ne furent pêchés que dans le comté d'Halifax-Ouest et de Guysborough-Est. Pendant la campagne d'automne les prix indiquèrent une tendance à s'affermir; la mercuriale fixait les prix à .05 et .06 la livre. Le marché du maquereau salé fut actif durant le dernier mois de l'année.

Bonite. — On en estime les prises à 2,098 quintaux d'une valeur de \$4,469 par comparaison à 1,029 quintaux en 1922 d'une valeur de \$1,938. On attribue l'accroissement de cette pêche au fait que les bonites se montrèrent rares sur le littoral américain durant la première partie de la campagne aussi bien qu'à la hausse des prix sur le marché de Boston. Lorsque les prix en cours sont faibles, les recettes dérivées de la vente des articles de poisson ne couvrent pas la totalité des droits douaniers et des taux de transport.

Alose. — Les débarquements se sont élevés à 878 quintaux d'une valeur de \$9,520 par comparaison à 485 quintaux en 1922 d'une valeur de \$6,487. Les prises de l'alose ont été plus abondantes depuis 1917. Les deux semaines de prolongation ajoutées à la saison réglementaire se sont traduites par une surproduction de 244 quintaux. Les pêcheurs signalent la présence de nombreuses petites aloses, ce qui semblerait témoigner des bienfaits découlant de l'établissement de la saison prohibée de trois ans. Presque toutes les prises furent extraites de la baie de Cobequid et du bassin de Cumberland. Environ 100 barils furent salés et vendus à \$30.00 le baril, le reste s'étant écoulé à l'état frais à \$10.00 le quintal.

Saumon. — On évalue à 5,109 quintaux le chiffre global des prises de saumon d'une valeur marchande de \$65,865 par comparaison à 4,587 quintaux d'une valeur de \$58,605 en 1922. On a enregistré un nouvel accroissement de 522 quintaux dans les prises du saumon dont il faut défalquer 206 quintaux comme résultat de la prolongation de deux semaines apportée à la saison réglementaire dans les comtés de Pictou et d'Antigonish et dans le golfe de Fundy. Depuis

1920, les prises se sont accrues d'environ 200 pour 100 dans cet arrondissement et se décomposent comme suit: 1920, 1,717 quintaux; 1921, 3,192 quintaux; 1922, 4,587 quintaux; 1923, 5,019 quintaux. Les déchargements accomplis en 1923 sont les plus importants consignés depuis 1913.

Huîtres.—Les prises se sont chiffrées à 629 barils d'une valeur de \$4,451 par comparaison à 717 barils d'une valeur de \$5,214 l'année précédente. Les prises d'huîtres indiquent un nouveau décroissement de 88 barils. Le rendement de cette pêche a graduellement décliné à partir de 2,000 barils en 1912 jusqu'au chiffre actuel.

ARRONDISSEMENT N° 3. — Embrassant les comtés de Lunenburg, Queens, Shelburne, Yarmouth, Digby, Annapolis et Kings — Inspecteur Marshall.

Les conditions en existence dans cet arrondissement sont similaires à celles qui caractérisent le littoral en général. On signale un décroissement dans le nombre de tous les types d'unités de pêche aussi bien que dans le nombre des pêcheurs en activité. Le nombre des navires de 40 tonneaux de registre et plus a diminué de vingt-cinq unités, cependant que le nombre des pêcheurs a décré de mille par comparaison à 1922.

Les prises de homard ont excédé celles de l'année précédente tant en quantités qu'en valeur marchande. On a aussi enregistré un accroissement dans les quantités et la valeur marchande des prises de pétoncles.

Homards.—Les prises de homards se sont élevées à 65,640 quintaux d'une valeur de \$1,134,829 en regard de 62,099 quintaux d'une valeur de \$1,096,709 en 1922, soit un accroissement de 3,541 quintaux et de \$38,120 en valeur.

Les déchargements témoignent d'un léger accroissement tant dans les prises que dans leur valeur par rapport à l'année antérieure, accroissement attribuable à la prolongation concédée en juin 1923.

Les quantités expédiées à l'état vivant, de l'arrondissement occidental, durant la dernière campagne, se sont chiffrées à 29,777 quintaux d'une valeur de \$734,116. De ce chiffre, 17,772 quintaux d'une valeur de \$421,689 furent dirigés vers les marchés américains *via* Yarmouth et 12,005 quintaux d'une valeur de \$312,427 furent chargés sur des semailles.

Morue.—Les prises globales se sont totalisées à 780,940 quintaux d'une valeur de \$1,368,555 par comparaison à 1,244,233 quintaux d'une valeur de \$2,497,875 l'exercice précédent, ce qui accuse un fléchissement de 463,293 quintaux d'une valeur de \$1,120,320.

Aiglefin.—On évalue à 79,605 quintaux le chiffre relatif aux prises d'aiglefin d'une valeur marchande de \$144,752 par comparaison à 104,532 quintaux d'une valeur de \$209,875 l'année précédente, soit un décroissement de 24,927 quintaux et de \$65,123 en valeur.

Hareng.—On estime à 65,352 quintaux les chiffres relatifs aux prises de hareng d'une valeur de \$70,513 par comparaison à 88,512 quintaux d'une valeur de \$94,357 en 1922, soit un décroissement de 23,160 quintaux d'une valeur de \$23,844.

Maquereau.—Les prises accusent un fléchissement dans les quantités et un décroissement prononcé dans leur valeur marchande. Les déchargements se sont totalisés à 25,839 quintaux d'une valeur de \$107,764 par comparaison à 53,071 quintaux d'une valeur de \$328,677 en 1922, soit un décroissement de 27,232 quintaux en quantité et de \$220,913 en valeur.

Flétan.—Les débarquements se sont totalisés à 8,772 quintaux d'une valeur de \$128,806 par comparaison à ceux de 1922 équivalents à 17,214 quintaux d'une valeur de \$214,361, soit un décroissement de 8,442 quintaux et de \$85,555 en valeur.

DOC. PARLEMENTAIRE No 29

Merlan.—Les déchargements de merlan se sont totalisés à 24,688 quintaux d'une valeur de \$22,538 par comparaison aux débarquements enregistrés en 1922 et équivalant à 47,416 quintaux de \$44,282 en valeur, soit un décroissement de 22,728 d'une valeur de \$21,744.

Merluce et Lingue.—Les prises accusent un fléchissement accentué, soit 49,651 quintaux d'une valeur commerciale de \$45,842 par comparaison à 142,767 quintaux d'une valeur de \$114,364 en 1922, soit un décroissement de 93,116 quintaux et de \$68,522 en valeur.

Saumon.—On estime à 2,173 quintaux les chiffres relatifs aux débarquements de saumon d'une valeur de 49,925 par comparaison à 1,837 quintaux d'une valeur de \$46,310 en 1922, soit accroissement de 336 quintaux avec accroissement correspondant en valeur de \$3,615. Depuis trois ans cette pêche ne cesse de s'accroître et les résultats de l'année dernière surpassent de \$16,000 ceux de l'année 1921.

Je constate que les quantités globales de saumon, extraites des eaux de marée au moyen de filets, d'écluses ou de parcs clayonnés se sont totalisées à 1,977 quintaux d'une valeur marchande de \$46,559, cependant que les prises, issues de nos rivières, se sont chiffrées à 196 quintaux d'une valeur \$3,366 et furent réalisées au moyen de la ligne à main ou du procédé dit pêche à la mouche.

Pétoncles.—Les gisements de pétoncles ont fourni 11,839 barils d'une valeur de \$68,337 par rapport à 10,682 barils d'une valeur de \$49,678 en 1922, soit un accroissement de 1,157 barils et de \$18,659 en valeur. De ces prises 7,577 barils d'une valeur industrielle de \$43,714 proviennent des gisements sis dans le golfe de Fundy cependant que 4,262 barils d'une valeur de \$24,623 dérivent des bancs propres au comté de Lunenburg. Les statistiques ci-dessus témoignent d'un accroissement graduel dans les pêches de pétoncles dans le golfe de Fundy et il est indubitable que le rendement ne cessera de s'accroître d'année en année attendu que le nombre des pêcheurs, qui s'outillent en vue d'exercer ces exploitations, tend à augmenter à chacune des campagnes de pêche des pétoncles.

NOMBRE DE LICENCES DÉLIVRÉES EN NOUVELLE-ÉCOSSE

Parcage des homards.....	4	Pêche des pétoncles.....	298
Mise en conserve du homard.....	166	Filet flottant à saumon.....	438
Prolongation de mise en conserve du homard.....	111	Parc en filet à saumon.....	335
Pêche du homard.....	8,823	Filet flottant à éperlan.....	532
Ecluses ou parcs clayonnés.....	93	Filet à poche à éperlan.....	210
Fabrique de conserves de poissons, mollusques et crustacés.....	15	Permis de saumon.....	13
Permis de pêche à la ligne à main.....	417	Parcs en filet.....	365
Pêche des huîtres.....	179	Senne.....	181
		Filet flottant à alose.....	6

PÊCHES FLUVIALES ET LACUSTRES

La nécessité s'impose de sauvegarder les pêches du gasparot, de l'alose, du saumon et de la truite; les seules pêches marchandes du saumon se traduisent aujourd'hui par une valeur de \$200,000 cependant que celles de l'éperlan atteignent présentement le chiffre de \$120,000. Le maintien et l'expansion de ces pêches sont subordonnées à la liberté et à la facilité d'accès aux frayères. A cet égard dans les dernières années la situation s'est décidément amendée. La pollution et la contamination des cours d'eau par les rebuts de scierie et autres substances nocives ont été pratiquement enrayées. Sous ce rapport, les conditions actuelles en regard de celles en existence il y a quelque dix ans sont de nature à impressionner tout esprit quelque peu observateur. Les exploitants de scieries, de pulperies et de fabriques de papier, échelonnées le long des plus importantes rivières, ont fait leur possible pour prévenir la pollution des eaux. On a opéré la démolition des barrages ou autres obstacles, formées généralement de

troncs d'arbres et de branches entrelacés dans nombre des principaux cours d'eaux. Le caractère des nouvelles échelles ascensionnelles à poisson marque une amélioration prononcée sur les anciens dispositifs de franchissement. Outre la mise en application de certaines mesures d'ordre général, un certain nombre des principaux cours d'eau ont été spécialement bien aménagés, tels, la Margaree, la Medway, la Sainte-Marie et la Mersey. Les échelles à poisson de cette dernière rivière ont été complètement restaurées au cours de l'année dernière. Le débit puissant de cette rivière en rend l'œuvre d'aménagement très ardue. On s'attend à ce que les perfectionnements apportées vont sensiblement avantager les pêcheries de cette rivière.

Les pêches marchandes ou côtières du saumon s'accroissent en quantités et en valeur commerciale en raison des améliorations ci-dessus désignées.

La relation qui existe entre la prospérité des pêcheries et l'expansion du trafic-voyageur est trop manifeste pour qu'il soit nécessaire d'y insister. Il est essentiel que les touristes et les villégiateurs bénéficient de toutes les commodités et de tout l'encouragement possibles. La Nouvelle-Ecosse pourrait devenir le paradis des sportsmen et des pêcheurs-amateurs. Les pêcheurs-amateurs du saumon forment une confraternité des plus recommandables et tous les efforts, tendant à relever les pêcheries peuplées de poissons sportifs, sont pleinement justifiés. L'Association des Touristes récemment organisée et divers autres corps sont pleinement au courant des besoins du moment et savent adjoindre leurs efforts à ceux déployés par les fonctionnaires de la direction des pêcheries.

Il convient cependant de ne pas oublier que s'il est opportun de sauvegarder les pêches du saumon sportif, un fort pourcentage des visiteurs portent cependant plutôt leur intérêt à la pêche de la truite. On peut sans crainte affirmer que sur dix pêcheurs amateurs de saumon, on en compte quatre-vingt-dix pour la truite. Ceci est vrai non seulement des pêcheurs à la ligne en tournée d'amusements mais l'est surtout pour les amateurs du pays.

Tout moyen d'action tendant au repeuplement des pêcheries de saumon influe également sur les pêcheries de truite lesquelles se maintiennent dans une condition prospère en dépit des exploitations intensives dont elles sont le théâtre chaque année.

On a institué une investigation systématique des eaux fluviales et lacustres en vue de se renseigner sur leur régime hydrographique attendu que le service de pisciculture de la direction y projette la mise en application de nouveaux procédés pour en hâter le repeuplement tant en truites qu'en saumons.

Au cours de l'année dernière, plus de dix millions d'alevins de saumon et de truite furent déposés dans les eaux fluviales et lacustres de la province.

CONSTRUCTION ET AGRANDISSEMENT DES ENTREPÔTS FRIGORIFIQUES

La construction d'un nouveau bâtiment à Sydney-Nord pour la Compagnie d'Entreposage frigorifique Cap-Breton sera parachevée de bonne heure dans la nouvelle année. Ce bâtiment est aménagé et outillé de la façon la plus moderne pour l'emmagasinage du poisson frais et fumé. Les opérations seront conduites sous la direction de M. R. T. Matthews, un homme très expérimenté et documenté en la matière.

L'écoulement des produits de l'entrepôt est déjà assuré par la création de débouchés susceptibles de les absorber et le rendement ne tardera pas à atteindre le maximum attendu que les fertiles pêcheries de l'arrondissement jusqu'à Ingonish vers le nord sont à la portée immédiate des exploitants pour le renouvellement de leurs réserves. On s'attend à ce que la mise en exploitation de l'entrepôt contribue à l'augmentation du nombre des unités de la flotte côtière dans une large mesure et favorise l'exploitation de nouvelles pêcheries sur une étendue considérable du littoral.

DOC. PARLEMENTAIRE No 29

L'entrepôt frigorifique sera en toute probabilité parachevé et prêt à l'emmagasinage des substances alimentaires vers le milieu de l'année. Cet atelier est particulièrement bien situé pour le négoce avec les Etats-Unis. Grâce à lui on espère voir naître à cet endroit un régime stable de commerce par la création d'un tarif de transport raisonnable par le chemin de fer de l'Etat à l'égard des expéditions destinées à l'entrepôt et au transbordement. L'établissement favorisera l'industrie des pêches sur le littoral sud-ouest attendu que les expéditions de poisson frais à destination de Boston et autres centres américains peuvent être conservées en entrepôt à Yarmouth pour livraison rapide dès que les marchés se montrent susceptibles de les absorber.

SERVICE DE SURVEILLANCE DES PÊCHERIES

Le nombre des navires de surveillance a été graduellement réduit jusqu'à ne plus comporter maintenant que quatre unités en service actif à savoir: les vapeurs *Arras* et *Arleux* ainsi que deux bateaux-moteurs le *Mildred McColl* et le "A".

Le *Arleux*, sous le commandement du capitaine Milne, et le *Arras*, capitaine Barkhouse se sont signalés par leur utilité dans la sauvegarde des eaux territoriales, par les multiples secours qu'ils ont portés aux navires de pêche, par des travaux relatifs au bris de la glace de façon à faciliter le mouvement des divers unités de la flotte côtière, et enfin par leur rôle de navires-ravitailleurs au bénéfice des flottilles de pêche opérant au large de Canseau et de Lockeport. Ces services ont contribué dans une large mesure à encourager les pêcheurs dans la poursuite de leurs exploitations durant les mois d'hiver. Avec l'aide de ces navires, les prises ont considérablement augmenté et de sorte que pêcheurs aussi bien que commerçants ont directement bénéficié de leur présence sur les lieux de pêche.

Durant juillet et août, le *Arras* navigua de conserve avec les unités de la flotte des Grands Bancs. Sa présence y fut si vivement appréciée qu'on l'affectera probablement à un service similaire l'été prochain.

En ce qui a trait au service côtier de surveillance, le capitaine s'exprime dans les termes suivants:—

"Durant l'année, 68 navires américains sont apparus dans les limites de notre station. Nous les avons accostés et inspectés 188 fois.

"On y a en outre compté 14 navires américains se livrant à la pêche de l'espadon et 76 navires canadiens s'adonnant à l'exercice des mêmes exploitations. Ces navires élirent Louisbourg comme port d'attache; leurs prises se sont élevées à un chiffre considérable.

"Avec le *Arras* en relation étroite avec la flotte de pêche d'hiver en dehors de Lockeport, dans le but de lui venir en aide par gros temps, les déchargements de ce poisson ont dépassé la moyenne.

"Durant l'année, nous avons parcouru 13,492 milles marins et avons passé 1,634 heures en mer, consommant 1,092 tonnes de charbon."

Le *Arleux* fut affecté en août et septembre à des travaux spéciaux en rapport avec la marée et l'exploration de certains lieux de pêche au large du Labrador, arrondissement du détroit de Belle-Isle.

Le bateau-moteur de surveillance "A", portant un équipage de quatre hommes exerce sa protection sur l'arrondissement de la Nouvelle-Ecosse occidentale où autrefois on comptait trois unités d'un type semblable au bateau "A". Ce bateau-moteur a accompli des services essentiels par la sauvegarde qu'il a assurée aux pêcheurs de l'arrondissement et aussi par l'aide qu'il a procurée aux gardes-pêche côtiers dans l'exercice de leurs devoirs.

Le bateau-moteur de surveillance le *Mildred McColl*, portant un équipage de quatre hommes, exerce son activité dans les limites de l'important et vaste arrondissement, s'étendant de Lunenburg jusqu'à Canso, aussi bien que dans l'arrondissement du détroit. L'armement de ce navire fut terminé le 3 avril, date à laquelle il prit la mer pour jusqu'au 17 janvier, cependant que durant les mois

d'été jusqu'au 15 octobre, on lui assigna la tâche d'assurer la sauvegarde des homards et des saumons dans les comtés: Pictou, Colchester, Cumberland et Antigonish où sa présence s'est signalée par l'excellence de son travail, surtout dans le comté de Cumberland-Ouest, à l'endroit de la ligne de démarcation séparant les arrondissements de pêche d'automne de ceux de la pêche du printemps. Après le 15 octobre, le bateau se rendit à Halifax et dans les comtés de Guysborough et d'Halifax pour s'y consacrer à la surveillance générale jusqu'à l'ouverture de la campagne de pêche du homard le 1er décembre dans le comté de Halifax-ouest. Ce garde-pêche exerça ensuite la surveillance dans les arrondissements ouverts et fermés à la pêche dans les comtés de Halifax-ouest et de Lunenburg-Est jusqu'à l'époque de son désarmement vers la mi-janvier.

On attribue dans une large mesure tous les succès remportés dans l'administration des pêcheries côtières aux moyens d'action fournis par ces deux bateaux-moteurs attendu que les travaux qu'on les charge d'exécuter se rattachent tous aux exploitations côtières exercées au moyen du parc en filet, du filet flottant, du casier à homard sur des étendues de la côte où il serait impossible d'utiliser le *Arras* ou le *Arleux*, même si ces navires étaient disponibles à l'heure où les nécessités de surveillance exigeraient leur présence en ces lieux.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR J. F. CALDER, ARRONDISSEMENT N° 1, PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK—1923

Cet arrondissement embrasse les comtés de Charlotte, Saint-Jean, Albert et le bassin du golfe de Fundy, propre au comté de Westmoreland.

La valeur des pêches de cet arrondissement, enregistrée pour l'année présente, fut légèrement inférieure à celle de l'exercice antécédent. La valeur des prises à l'état frais se décompose comme suit pour la présente année: comté de Charlotte, \$709,431; comté de Saint-Jean, \$153,620; bassin du golfe de Fundy, propre au comté de Westmoreland, \$4,891; et comté d'Albert, \$289. Au total \$868,231 contre \$877,845 en 1922. La valeur des articles vendus par les pêcheurs se décompose comme suit: comté de Charlotte, \$598,503; comté de Saint-Jean, \$81,310; bassin du golfe de Fundy, propre au comté de Westmoreland, \$4,891; comté d'Albert, \$289. Au total, \$684,992. Les négociants ont vendu des articles de poisson jusqu'à concurrence du chiffre de \$685,617, ce qui forme une somme globale de \$1,663,970 contre \$1,639,651 en 1922.

MORUE

Les prises de morue se sont chiffrées cette année à 21,601 quintaux d'une valeur marchande de \$47,310 contre 41,435 quintaux en 1922 d'une valeur marchande de \$87,317. Presque tous ces poissons furent extraits des pêcheries côtières. Les prises de 1922 furent exceptionnellement élevées pour l'arrondissement, cependant que cette année les débarquements furent de beaucoup au-dessous de la moyenne. La raison de ce déclin au cours de l'année actuelle est qu'en raison de la rigueur de l'hiver, il ne s'est pratiquement exercé aucune exploitation avant le printemps avancé. D'autre part, la température durant l'hiver précédent s'était maintenue relativement douce avec le résultat que de bonnes prises de morue purent être opérées.

Les principaux endroits où des quantités de morue sont déchargées sont: Chance Harbour et Dipper Harbour dans le comté de Saint-Jean; Beaver Harbour, Wilson's Beach et Grand-Manan dans le comté de Charlotte.

AIGLEFIN

Les prises d'aiglefin se sont chiffrées cette année à 4,974 quintaux d'une valeur marchande de \$11,139 par comparaison à 2,790 quintaux d'une valeur commerciale de \$8,343 en 1922. J'ai fait observer dans un des rapports antécé-

DOC. PARLEMENTAIRE No 29

dents que la pêche de l'aiglefin déclinait chaque année. Les énoncés, apparaissant dans ces ouvrages, concordaient avec les faits en existence au moment de leur rédaction. Il m'est toutefois agréable d'avoir à signaler le trait que les aiglefins se sont montrés plus nombreux cette année que dans toute autre saison depuis 15 ans.

MERLUCHE

On n'a pêché durant le présent exercice que 17,912 quintaux de merluche d'une valeur marchande de \$18,981 par comparaison à 93,503 quintaux en 1922 d'une valeur de \$116,451. Cette chute anormale dans les prises est entièrement attribuable au fait que les pêcheurs n'ont pu que difficilement disposer de leurs produits de merluche dans l'un ou l'autre quartier de pêche de l'arrondissement, attendu qu'en raison de l'encombrement des marchés, des assortiments considérables n'avaient pu être écoulés l'année précédente. Certains négociants en achetèrent de faibles quantités à Beaver Harbour et Wilson's Beach. A North Head, Grand-Manan, endroit reconnu comme un des chefs-lieux du trafic de la merluche, les négociants avaient en entrepôt des réserves de ce poisson remontant à l'année précédente. Ils se sont donc abstenus cette année de tout achat, avec le résultat que les pêcheurs ne se sont livrés à aucune exploitation.

MERLAN

On n'a accompli que de très faibles prises de merlan durant l'année actuelle—28,841 quintaux d'une valeur marchande de \$40,351 contre 77,159 quintaux d'une valeur commerciale de \$88,633 l'année précédente. Le fort déclin des prises de merlan est attribuable à la rareté de ce poisson, car les articles, dérivés de cette espèce, trouvent facilement à s'écouler durant toute la saison. Les bancs de merluche d'été se sont caractérisés par la faiblesse du nombre des individus, mais les pêcheurs caressaient l'espoir d'en voir apparaître des bandes importantes avec la venue des encornets, qui survient ordinairement durant la première partie d'août. Malheureusement, leur attente ne s'est pas réalisée. L'encornet a pratiquement manqué, d'où absence presque totale du merlan d'automne. L'insuccès des pêches du merlan a porté un coup mortel aux pêcheurs à la ligne de Campobello, de l'île Deer, et de Grand-Manan. L'absence de l'encornet semble être attribuable aux froids rigoureux et sans précédent, survenus durant l'hiver de 1923. L'hiver fut en effet si froid et le printemps si tardif que la glace ne s'est retirée de nos eaux qu'un mois ou six semaines plus tard que d'habitude. Je ne doute pas que la température glaciale prolongée de l'eau n'ait amené la mort d'un grand nombre de jeunes poissons ou n'ait détruit les réserves alimentaires des poissons.

HARENG

Le négoce du hareng fumé à Grand-Manan s'est traduit par un insuccès complet cette année, attendu que très peu de harengs propres au fumage et au saurage furent pris dans les parcs clayonnés ou les écluses. Les quelques individus capturés furent vendus pour la plupart à l'état frais et à des prix très élevés aux fumeries de Lubec, Maine. On a signalé, à intervalles, la présence de harengs de forte taille dans les eaux au large de l'île de Grand-Manan, mais seuls un nombre limité d'individus se rendirent jusqu'aux écluses ou aux parcs clayonnés. Cette condition est en général attribuable au fait que les ennemis naturels du hareng: les encornets, le merlan argenté et les rousettes, les bleus ou autres squales n'ont pas fait leur apparition, de sorte que les bandes de hareng ont pu ainsi échapper à la nécessité de chercher refuge dans les eaux côtières. La rareté du hareng dans les eaux côtières n'a du reste pas été limitée à cet arron-

dissement. La même condition a été signalée le long des côtes de l'état du Maine et aussi sur le littoral de la Nouvelle-Ecosse, propre au golfe de Fundy jusqu'au cap *Sable* et même au delà de cette ligne. Comme résultat de la rareté du hareng en Nouvelle-Ecosse, plusieurs navires de cette région partirent de Grand-Manan surtout pour acheter des approvisionnements de boitte. Mais comme les harengs étaient rares ici, les réserves de boitte se trouvaient de ce chef fort restreintes. Néanmoins, on en chargea plus de 600 barils. Les pêcheurs de homard de la Nouvelle-Ecosse se seraient trouvés dans une situation très précaire n'eussent été les approvisionnements de boitte qu'ils purent se procurer au moyen de leurs pares clayonnés et de leurs écluses.

SARDINES

Les prises de harengs-sardines furent faibles. Il n'en fut extrait que 134,494 barils contre 244,553 barils l'année précédente. Mais cette pêche, qui avait rapporté \$296,864 l'année antécédente, a réalisé cette année des recettes qui se sont totalisées à \$395,968 nets.

En raison de l'extrême rareté du hareng-sardine, l'accord qui, depuis nombre d'années existait entre les fabricants de conserves, relativement à l'acquisition de leurs approvisionnements de poisson, fut rompu. Pendant la majeure partie des mois d'automne, on a signalé un état de rivalité très accentué entre les fabricants de conserves pour l'achat des harengs pêchés dans les écluses ou pares clayonnés. Comme conséquence de cette concurrence, nos pêcheurs ont pour la première fois depuis 1918, bénéficié de prix raisonnables pour leurs prises.

SAUMONS

Il y a peu à dire des pêches du saumon exercées dans cet arrondissement durant l'exercice actuel, si ce n'est que les prises, opérées par les pêcheurs marchands, furent légèrement inférieures à l'année précédente; 2,658 quintaux en 1923 contre 2,730 quintaux en 1922.

MACTRES

Aucune particularité marquante n'est à signaler à l'égard de la pêche des mactres durant le présent exercice. On en a extrait 13,057 barils cette année contre 12,435 barils l'année précédente. Les pêcheurs ont, cependant, bénéficié de prix tant soit peu plus avantageux que lors de l'exercice antécédent.

HOMARDS

On a signadé un fléchissement considérable dans les pêches du homard pendant l'année actuelle. Les prises se sont chiffrées à 5,813 quintaux contre 7,178 quintaux l'année antécédente. On a obtenu des prix rémunérateurs pour les produits et la majorité des pêcheurs, qui se sont adonnés à cette branche de l'industrie, ont remporté des succès.

Bien que l'année actuelle se soit révélée peu productive pour les pêcheries de l'arrondissement, certains indices sont de nature à nous faire augurer d'un retour vers la prospérité dans l'industrie de la pêche. D'une façon générale, les lieux de pêche abondent en poissons de toutes les races, selon les saisons propres à chacune des espèces, mais au cours des quelques dernières années, l'activité des pêcheurs a été neutralisée par la stagnation des marchés ou l'insuffisance des débouchés. La rupture de l'accord en existence entre les fabricants de conserves de harengs-sardines constitue une circonstance avantageuse pour les pêcheurs, car les pêches de harengs-sardines prennent le premier rang parmi les diverses exploitations. L'ancienne condition ne pouvait guère se prolonger davantage eu

DOC. PARLEMENTAIRE No 29

égard aux prix dérisoires en cours pendant les quatre années antécédentes. Du reste on est à se défaire des anciens assortiments et l'année 1924 nous trouve avec peu d'articles de conserves disponibles. Tout donne donc lieu de prévoir que le négoce des diverses espèces de poisson reprendra son activité l'année prochaine. Si cette expectative se réalise, on peut raisonnablement s'attendre à un accroissement dans les prises.

NAVIRE DE SURVEILLANCE " PHALAROPE "

Le navire de surveillance *Phalarope*, sous le commandement du capitaine Kelley, prit la mer le 1er avril pour rester en service jusqu'au 15 février. Le navire fut principalement affecté jusqu'à la clôture de la campagne de pêche des homards, — saison de printemps — à la mise en application des règlements relatifs aux tailles-limites dans les divers comtés. Durant la saison prohibée du homard, ce navire a accompli des services dans la suppression de la pêche illícite; tous les casiers trouvés mouillés en temps prohibé furent confisqués et détruits sur place.

En raison des prix élevés payés pour les harengs-sardines, on a fait des efforts réitérés pour violer les règlements relatifs aux harengs en maints endroits du comté de Charlotte par l'usage de dragues et aussi par la pêche au flambeau ou au feu. Le *Phalarope* dut donc consacrer une large part de son activité à enrayer ces pratiques surtout fréquentes à l'île Deer.

Le *Phalarope* a parcouru 6,166 milles marins durant la saison.

NAVIRES DE SURVEILLANCE " TOGO " ET " SHANNON "

Le navire *Togo* fut employé du 1er avril jusqu'au 31 octobre. Le 1er novembre, le *Togo* fut remis entre les mains de l'armateur et l'on affréta le *Shannon*. Le *Togo* était certes un très bon navire mais ses machines étaient défectueuses et nous fûmes forcés de nous en procurer un nouveau. Le *Shannon* est pourvue d'une splendide machine à vapeur et s'est révélé comme très apte au service. Il était sous le commandement du capitaine Joy qui s'est montré officier aussi intelligent qu'énergique.

Le travail de ce navire consiste principalement dans la mise en application du règlement relatif à la pêche du homard. En raison de la vaste superficie des lieux de pêche du homard au large de l'île principale de Grand-Manan et à cause des îlots, récifs, hauts-fonds avoisinants, le tout joint à la proximité des marchés américains pour les homards de petite taille, les devoirs de cet officier ne sont rien moins que faciles à exécuter. Cependant le capitaine s'en est acquitté avec toute la diligence et toute l'efficacité possibles. Je me tiens pour assuré que le régime actuel de surveillance comporte une amélioration marquée par rapport à l'ancien.

Durant l'hiver, on s'est beaucoup adonné au braconnage en chassant le hareng au flambeau et divers autres feux dans les eaux avoisinant l'extrémité supérieure de l'île de Grand-Manan, et le capitaine Joy a consacré pratiquement tout son temps à supprimer cette pratique.

RELEVÉ DONNANT LE NOMBRE DES LICENCES DÉLIVRÉES DANS L'ARRONDISSEMENT N° 1

Pêche du homard.....	
Fabrique de conserves de homard.....	
Pêche du saumon.....	
Filet flottant ou filet dérivant ou trainant à alose.....	
Pêche des pétoncles.....	
Parc clayonné ou écluse à hareng.....	5
Draguage des mactres.....	120
Parcage des homards (spécial).....	5
Parcage des homards (certificats).....	239
Affermage de Dark Harbour.....	1
Total.....	1,722

RAPPORT DE L'INSPECTEUR R. CROCKER, ARRONDISSEMENT N° 2, NOUVEAU-BRUNSWICK — 1923

L'arrondissement n° 2 embrasse les comtés de Ristigouche, Gloucester, Northumberland, Kent et le littoral du détroit propre au comté de Westmoreland.

La statistique démontre que la valeur des poissons pêchés s'est élevée à \$1,922,432 contre \$1,803,695 l'année antécédente, soit un accroissement de \$118,728, ce qui témoigne d'un relèvement appréciable dans les exploitations par comparaison aux deux années précédentes.

MORUE

Par rapport à l'exercice antécédent, on observe un décroissement de quelque 5,307 quintaux dont 19,850 quintaux se rapportent au sous-arrondissement du garde-pêche Landry, décroissement dont il est rendu compte par le fait que le premier d'octobre il est survenu un terrible orage qui fit échouer sur la côte nombre de navires de pêche. Comme la saison était déjà avancée, les pêcheurs ne se sont pas préoccupés de reprendre la mer. Un autre facteur adverse est intervenu pour contrarier les exploitations par le fait que les gages en cours dans les campements forestiers, étant très élevés, plusieurs pêcheurs abandonnèrent la pêche de bonne heure dans le but de s'embaucher comme bûcherons. A n'en point douter des milliers de dollars furent perdus par suite de l'ouragan du premier octobre parce qu'après la tempête la température s'est révélée exceptionnellement favorable pour la pêche d'automne.

MAQUEREAU

Cette pêche accuse un décroissement. Les prises de 1922 se sont chiffrées à 23,441 quintaux, cependant que celles de cette année n'ont atteint que 13,455 quintaux correspondant à une valeur marchande de \$54,054. Le décroissement est en partie attribuable à la diminution observée dans les bancs de maquereaux qui se sont approchés de la côte mais surtout au fait que les prix offerts aux pêcheurs furent plus faibles que l'année précédente. Au cours de l'automne de cette année, on a opéré de forts déchargements de maquereaux sur la côte des Etats-Unis et ces débarquements contrecarrent l'écoulement des produits issus de notre arrondissement.

GASPAROT

Ces pêches accusent aussi un fléchissement dans les quantités, fléchissement attribuable à l'insuffisance des commandes de gasparot salé. Il aurait été facile d'en extraire de plus fortes quantités s'il eût été possible de découvrir des débouchés car pendant quelques jours les pêcheurs permirent aux gasparots de s'échapper. Des réserves considérables de gasparot saumuré restent encore en entrepôt et en toute probabilité tendront à faire décliner les exploitations de cette pêche en la saison de 1924.

SAUMON

Il y a eu une augmentation dans les prises qui s'est traduite par 3,972 quintaux par rapport à l'exercice précédent, mais alors que le prix moyen de 1922 était de \$11.96 par quintal, il n'a pas dépassé cette année \$9.48. Les produits expédiés aux Etats-Unis sont frappés d'un droit de 2 cents la livre et ce droit ajouté au prix de cette année porterait le prix du quintal aux pêcheurs à un chiffre presque égal à celui de 1922.

ÉPERLAN

Cette pêche accuse un fléchissement en quantités de 19,578 quintaux par comparaison à l'année antécédente, mais indique un accroissement en valeur de \$21,211.00. Les prix en cours pour l'éperlan durant la première partie de l'année ont été excessivement hauts et en décembre il se sont de nouveau relevés. Je suis d'avis que les prix en cours cette année sont peut-être les plus profitables qu'on ait jamais enregistrés dans l'histoire des pêches. Le prix moyen en 1923 étant de 11 cents la livre en regard de 7.21 cents la livre en 1922.

HOMARDS

Les prises manifestent un accroissement de 5,499 quintaux. La saison hâtive a manifesté un accroissement dans chacun des arrondissements, à l'exception des îles Miscou et Shippigan et d'une faible étendue du sous-arrondissement du garde-pêche Arsenault à la pointe Green. Au début de la saison, les perspectives relatives à la mise en conserve du homard étaient excellentes, mais au fur et à mesure du progrès des opérations, les prix déclinèrent jusqu'à \$18.00 la caisse par comparaison à \$26.00 à l'ouverture de la campagne de pêche. Durant la saison tardive, en vue du fléchissement du prix des conserves de homard, les expéditions de homards vivants aux Etats-Unis se sont accrues de fortes quantités. Si les Etats-Unis ne s'avisent pas d'imposer un droit prohibitif sur ces importations, il n'y a pas lieu de douter que ce trafic va s'accroître avec les années. Les expéditeurs ont consacré à ce genre d'exportation une attention toute particulière en perfectionnant leurs moyens d'emballage de façon à ce que les crustacés vivants arrivent aux marchés des Etats-Unis en bonne condition alimentaire. Les prix au flanc du navire ou de la barque se sont maintenus stables durant toute la saison.

HUÎTRES

Cette pêche manifeste un fort accroissement par comparaison à 1922: 14,574 barils d'une valeur de \$67,123 en 1922 par comparaison à 10,708 barils d'une valeur de \$53,447 en 1922. Durant la campagne de pêche, la température s'est montrée exceptionnellement favorable, ce qui a permis aux pêcheurs d'exploiter les gisements d'huîtres tous les jours. On est parvenu à créer un marché avantageux pour ces mollusques, de sorte que les pêcheurs peuvent maintenant se livrer à cette pêche avec succès.

ALOSE

Cette pêche se signale par un accroissement en production d'environ 6½ fois celle de l'année antécédente, soit 1,394 quintaux en 1923 en regard de 202 quintaux en 1922. Les pêcheurs rapportent qu'ils n'ont jamais vu tant d'aloses depuis longtemps.

En résumé, les exploitations de toute l'année se sont manifestées florissantes. Les pêcheurs, particulièrement les pêcheurs de homards, ont subi des pertes durant l'ouragan qui sévit le 1er octobre. La tempête a surtout exercé ses ravages dans les environs de la Pointe-du-Chêne où elle a causé des dégâts considérables aux quais et aux bâtiments construits sur les quais. Une compagnie estime ses pertes à \$15,000.

J'ai le plaisir d'annoncer que MM. A. & R. Loggie ont construit durant l'année à Richibouctou un entrepôt frigorifique de 150 pieds par 40 aussi bien qu'une glacière y attenante de 60 pieds par 80. Depuis l'incendie désastreux de 1921, ce bourg était resté sans entrepôt frigorifique moderne et il est encourageant de constater que cette société ait eu suffisamment foi en l'avenir pour le rebâtir à cet endroit.

Durant l'année, le navire de surveillance "C" s'est livré à des explorations océanographiques en vue de s'assurer s'il existe des gisements de pétoncles dans les eaux avoisinant les îles Miscou et Shippigan et dans l'arrondissement de Caraquet. Dans cette dernière étendue, les faits recueillis sont très encourageants et un des négociants en poisson de Caraquet a déclaré que les découvertes effectuées par le navire de surveillance "C" justifiaient la création d'une entreprise de pêche et il en projette la réalisation pour la saison de 1924. On se propose de faire explorer de nouvelles aires par le navire en question et si d'autres données viennent confirmer celles déjà recueillies, on peut prévoir une grande expansion de ces pêches.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR H. E. HARRISON—PÊCHES FLUVIALES ET LACUSTRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK—1923

L'arrondissement des pêches fluviales et lacustres du Nouveau-Brunswick embrasse les comtés: Kings, Queens, Sunbury, York, Carleton, Victoria et Madawaska.

Les pêches d'hiver, accomplies dans cet arrondissement, ne s'élèvent jamais à un chiffre considérable, même à la faveur de conditions propices; or les trois premiers mois de 1923 se sont révélés excessivement désavantageux aux quelques pêcheurs qui ont tenté des exploitations d'hiver, en raison de l'abondance de la neige et de la rigueur de la température qui ont caractérisé cette période.

GASPAROT

	Qty.	Prises	Valeur marchande
1922.....	998	2,495	\$ 2,933
1923.....	975	2,188	2,188

La pêche hâtive du printemps qui suit le dégel des lacs, des fleuves et des rivières se limite à celle du gasparot, autrefois pratiquée en grand par les pêcheurs professionnels et certains fermiers dans toutes les étendues du régime du fleuve Saint-Jean, comprises entre Saint-Jean et Frédéricton.

Dans une mesure moindre, cette pêche était alors exercée dans le même cours d'eau jusqu'à Grand-Falls par des fermiers qui pouvaient consacrer une part de leur temps à cette entreprise ou qui disposaient d'une main-d'œuvre domestique suffisante pour s'adonner pendant deux ou trois semaines à l'exploitation de filets à gasparot et à l'expédition de ce poisson à Saint-Jean. Les dernières années se sont signalées par une profonde transformation dans cet ordre de choses par suite du déclin constaté dans les montées de gasparots au printemps.

BARS

	Qty	Valeur marchande
1922.....	6	\$ 90
1923.....	17	225

Les pêches du bar de mer sont de peu d'importance, à l'exclusion de deux ou trois années consécutives, toujours suivies par des périodes d'improductivité. Quand pour une raison quelconque surviennent les périodes d'abondance, de fortes quantités de bars sont extraites de certains des tributaires inférieurs du fleuve Saint-Jean, notamment de la baie de Belle-Isle, comté de Kings. Un nombre considérable de bars de forte taille remontent le fleuve Saint-Jean sur un parcours de cent milles, au nord du port de Saint-Jean, durant l'été, et, à intervalles, on en prend un par accident dans les filets à saumon tendus dans le fleuve, mais il n'est permis à personne de mouiller des filets pour bars à cette époque.

DOC. PARLEMENTAIRE No 29

SANDRE OU DORÉ

	Qty	Valeur marchande
1922.....	242	\$ 2,420
1923.....	1,635	16,350

Le rendement de cette pêche s'est considérablement accru en 1923 et l'augmentation s'en est traduite par près de 700 pour 100 en regard de 1922. Il est impossible de rendre compte de cet accroissement à moins qu'il faille admettre que les sandres ou dorés soient apparus en plus grandes bandes qu'à l'ordinaire.

SAUMON

	Qty	Valeur marchande
1922.....	424	\$ 9,752
1923.....	355	8,165

Par comparaison à 1922, les pêches du saumon accusent un fléchissement de 69 quintaux, cependant que les prises de 1922 se sont elles-mêmes traduites par un décroissement de 151 quintaux en regard du rendement de 1921. Il convient cependant de faire observer que les prises de 1922 et de 1920 sont pratiquement identiques. En ce qui a trait aux prises de 1923, loin d'être surpris de leur décroissement, il y a lieu de s'étonner qu'on ait réussi à réaliser d'aussi bons résultats après les constatations que j'ai été à même d'établir. Au printemps de 1923, nous avons, en effet, enregistré les plus fortes crues jamais survenues dans l'histoire hydrographique de la vallée du fleuve Saint-Jean; ce qui explique pourquoi les pêches du saumon, surtout dans la partie inférieure du cours d'eau, ne se sont pas manifestées fructueuses durant la première période de la campagne de pêche. Par la suite, en raison d'une sécheresse exceptionnellement prolongée, le niveau de l'eau du fleuve ayant considérablement baissé, les étendues inférieures se trouvèrent de nouveau plus gravement atteintes que les aires supérieures. On sait que tous les filets à saumon tendus dans les eaux de marée ou sans marée, sont motillés à partir du rivage du fleuve dans lequel ils projettent sur une faible distance et qu'en outre le cours d'eau est d'une très forte largeur en maints endroits. D'où il résulte que si l'étiage est accentué, les saumons se voient contraints de suivre les avenues les plus profondes et échappent ainsi en grand nombre aux filets. Les comtés de Kings et de York se rangent parmi les sous-arrondissements producteurs de saumon par excellence, mais le comté de York ne s'est pas aussi fortement senti des inconvénients résultant de ces influences adverses.

Les personnes, intéressées aux choses inhérentes au régime du fleuve Saint-Jean, ne craignent pas d'affirmer que les montées de saumon furent beaucoup plus abondantes en ces dernières années dans le fleuve Saint-Jean qu'il y a vingt-cinq ou trente ans.

ALOSE

	Qty	Valeur marchande
1922.....	1,224	\$ 7,344
1923.....	792	4,752

La seule crainte que j'entretienne touchant les pêcheries de cet arrondissement se rapporte à celles de l'alose. En dépit du fait que le problème relatif à la sauvegarde et au repeuplement de nos réserves d'aloses ait déjà fourni matière à une étude approfondie à l'époque de la rédaction des règlements généraux de pêche en 1921, et malgré aussi que le règlement promulgué en 1922 ait servi à abrégé dans une large mesure les exploitations de cette pêche, cette dernière semble de nouveau périliter. Ce déclin ne saurait être assez déploré, car l'alose se range parmi nos meilleurs poissons.

ESTURGEON

	Qty	Valeur marchande
1922.....	111	\$ 2,442
1923.....	100	2,000

Bien que les pêches de l'esturgeon ne s'expriment pas par un chiffre élevé en quintaux, elles n'en occupent pas moins maintenant le quatrième rang en valeur marchande dans l'arrondissement.

Cette condition est attribuable au fait que la chair de ce poisson est fort prisée sur les marchés de New-York. La campagne de pêche de 1922 compte parmi les années moyennes. Bien qu'un fort pourcentage des esturgeons pris fussent relativement parlant d'un faible poids—40 à 50 livres—on n'en a pas moins pêché aussi des individus de grande dimension.

La valeur globale commerciale des poissons marchands pêchés dans cet arrondissement pendant les deux dernières années se décompose comme suit:—

Années	Valeur marchande
1922.....	\$ 25,356
1923.....	33,924

MATÉRIEL DE PÊCHE

1922.....	\$ 21,644
1923.....	16,845

PÊCHES SPORTIVES, DE LUXE ET DOMESTIQUES

	Qty	Valeur marchande
1922.....	467	\$ 8,819
1923.....	426	7,325

On a signalé un fort décroissement dans les quantités de saumon pris par les pêcheurs à la ligne par comparaison aux quantités pêchées durant 1922. Les pêcheurs à la ligne du fleuve Saint-Jean, de la Tobique et d'une partie de la Miramichi sud-ouest ont joui d'une saison favorable, cependant que le rendement des exploitations exercées dans les eaux supérieures de ce dernier cours d'eau, comté de Carleton, est tombé de 116 quintaux en 1922 à 24 quintaux en 1923.

Cette condition fut dans une large mesure attribuable à des influences climatiques défavorables. Après les crues du printemps, la température s'est déclarée sèche et chaude et le débit de la rivière Miramichi en fut amoindri au point que dans les aires supérieures, il était devenu difficile de manœuvrer une embarcation en certains endroits. Cet extrême étiage prévalut pendant plusieurs semaines, ce qui rendit pénible aux saumons l'accès des frayères supérieures du régime de ce cours d'eau. Un très grand nombre n'ont pas réussi à y accéder et furent forcés de séjourner dans les eaux plus profondes et même de déposer leurs œufs à quelque vingt milles en aval ou même davantage.

Les règlements, promulgués en 1922, en vue de restreindre la pêche au filet sur une bonne étendue de la rivière Miramichi, ont été bien observés pendant la saison. De plus, de fortes crues, étant survenues dans l'arrondissement durant la dernière partie de juin et de bonne heure en juillet 1922, tous les barrages de troncs d'arbres et de branchages et autres obstructions furent démolis et emportés sous la poussée du courant. De la sorte, des milliers de saumons et de saumoneaux ont pu opérer sans obstacle leur ascension vers les eaux supérieures de la rivière, ce qui s'est traduit par de fructueuses exploitations à la ligne durant 1922.

DOC. PARLEMENTAIRE No 29

La rivière Tobique n'a pas livré autant de saumons en 1923 qu'en 1922. En autant que j'aie pu m'en convaincre, ce fléchissement n'est imputable ni aux faiblesses ni aux défaillances des membres du personnel du service de surveillance, soit sur la rivière Tobique, soit sur la Saint-Jean. Les propriétaires riverains et les preneurs à bail des eaux de pêche de la rivière Tobique m'informent que les saumons s'y sont présentés en nombre suffisant, et cela dès le commencement de l'été, mais que l'étiage en fut si prononcé et le temps si clair et si chaud durant la majeure partie de la campagne que les poissons refusèrent simplement de se laisser tenter par les appâts artificiels ou autres.

La saison a été caractérisée par maints traits marquants pour les pêcheurs de saumon à la ligne du voisinage de Frédéricton. C'est ainsi que d'une seule fosse, sise dans le fleuve Saint-Jean, en deçà de cinq milles de mon bureau, il fut extrait plus de quatre cents saumons au moyen de lignes à main au cours de la campagne de pêche par comparaison à cent en 1922. Le niveau des eaux, tel qu'en 1922, est resté passablement bas durant une bonne partie de la saison et les poissons semblent s'être arrêtés en cette fosse pour y être capturés. Le garde-pêche adjoint, stationné à cet endroit pendant l'été de 1923, mérite des éloges pour les qualités d'endurance et d'énergie qu'il a déployées en vue de prévenir le mouillage de filets illicitement.

Les rapports, émanant des surveillants de sous-arrondissements, témoignent d'un léger relèvement des pêches de la truite par comparaison avec la saison antécédente. Les facteurs climatiques et hydrographiques conditionnent ce genre de pêche de luxe aussi bien que celle du saumon exercée par les pêcheurs à la ligne, de sorte qu'il est difficile d'établir des comparaisons entre une année et une autre. Je me suis efforcé de ne pas perdre de vue les conditions pendant la saison et, des divers rapports qui me sont parvenus, il ressort que si la pêche de la truite a été fructueuse en certains cours d'eau et lacs, elle s'est manifestée tout le contraire en d'autres lieux de pêche.

RECHERCHES DES LIEUX FRÉQUENTÉS PAR LES TRUITES REPRODUCTRICES

Mes subordonnés et moi avons orienté une partie de nos efforts durant la saison vers la recherche des emplacements où s'assemblent pour frayer les truites reproductrices, et cela en vue de nous conformer aux injonctions du département. Bien que notre entreprise n'ait guère produit de fruits, nous n'en avons pas moins réussi à recueillir certains faits qui ne seront peut-être pas sans résultat si l'on veut bien en tenir compte.

Dans un endroit du lit de la rivière et d'un de ses affluents nous sommes probablement parvenus à localiser un lieu de ponte d'où un certain nombre de truites d'assez bonne taille furent extraites. Nous avons mangé ces poissons, mais en les vidant nous avons constaté qu'un fort pourcentage d'entre elles étaient stériles, ne renfermant ni œufs ni laitance. Celles-ci étaient des truites de mer, s'étant aventurées très loin dans la Miramichi.

SURVEILLANTS DE SOUS-ARRONDISSEMENTS

Les surveillants de sous-arrondissements ont fait preuve de diligence et de bonne volonté, en s'efforçant de prévenir toutes infractions possibles des lois de pêche, et cela non sans succès. Je puis donc affirmer que les pêcheries ne conservent pas seulement leur fertilité, mais même progressent en certains lieux.

Le problème épineux relatif à la pollution et à la contamination des eaux dans cet arrondissement est bien près d'être décisivement résolu. Il y eut une époque où les conditions hydrographiques n'étaient rien moins que défavorables aux poissons, alors que les propriétaires de meuneries et de scieries usaient des rivières, des fleuves et des lacs comme de dépotoirs pour y déverser les rebuts en

provenance de leurs établissements. Cette pratique remonte, en fait, à l'origine même des colonies et elle s'est poursuivie pendant nombre d'années après ma nomination. Mais à la suite d'appels réitérés, faits en vue de signaler au public les inconvénients résultant d'une pareille coutume, la situation s'est graduellement améliorée, si bien qu'après la réforme du service en 1918, les nouveaux surveillants de pêche ont trouvé un terrain tout préparé pour la mise en application facile des règlements. A présent, tout exploitant d'une meunerie ou d'une scierie sait ce qui l'attend s'il lui prend envie de faire retour à l'ancien mode de disposer de ces rebuts et vous pouvez vous tenir pour assuré qu'il en coûte cher au délinquant chaque fois qu'il nous est possible d'établir la preuve d'une violation de la loi. L'ancienne pratique reprendrait certes vite le dessus n'était la vigilance constante exercée par les gardes-pêche. Bien qu'on compte des centaines de scieries et de meuneries dans mon arrondissement, on n'a enregistré que quatorze infractions du règlement en 1923, qui furent suivies de quatorze poursuites judiciaires. Ces délits étaient pour la plupart d'ordre secondaire. Huit étaient des cas de récidive et six de première contravention. Tous les inculpés furent condamnés à l'amende.

Durant l'automne de 1923, on a érigé une échelle à poisson en béton dans la digue que possède la Nashwaak Pulp and Paper Company sur la rivière Nashwaak au bourg de Marysville, comté de York. Ce passage à poisson a remplacé l'échelle en bois construite sur la rive opposée de la rivière, échelle qui avait été emportée par les crues du printemps en 1923. Les frais afférents à la construction de la nouvelle échelle furent défrayés conjointement par le département et la Nashwaak Pulp and Paper Company. Elle ne fut parachevée qu'à l'automne avancé, et c'est pourquoi les saumons, qui ont remonté la rivière en si grand nombre vers le premier octobre, furent incapables d'en faire l'ascension au delà de la digue. Ce dispositif de franchissement semble de construction solide et bien aménagé et je pense qu'il est situé à l'endroit qui convient naturellement aux saumons, contrairement en cela à l'ancien passage. A l'exception de quelques individus, les saumons ne remontent pas la rivière Nashwaak annuellement et un nombre très limité en font l'ascension avant l'automne. Il n'y eut presque pas de saumons qui en firent l'ascension en 1922, cependant que nombreux furent ceux qui se rendirent jusqu'au pied de la digue en 1921 et 1923. Les conditions hydrographiques semblent constituer le facteur dominant des montées. L'étiage de l'eau fut très accentué en 1922 et 1923; en cette dernière année, vers le premier octobre, de nombreux troncs d'arbres descendirent le cours de cette rivière, sous la poussée de l'eau qu'on laissait échapper chaque jour d'un réservoir où elle était emmagasinée, réservoir établi dans les parties supérieures de ce cours d'eau. Dès cet instant, les saumons commencèrent à remonter la rivière et l'ingénieur de votre département et d'autres personnes sont d'avis que ces échappées d'eau quotidiennes contribuèrent à attirer les saumons. Des pluies abondantes survenues dans la vallée de la Nashwaak à l'automne ont produit le même effet.

Les poursuites judiciaires, intentées contre les délinquants, se sont chiffrées en 1923 à vingt-six contre cinquante-trois en 1922. Les confiscations se sont élevées à vingt-six contre trente-cinq durant 1922. Des poursuites furent intentées chaque fois où on est parvenu à établir une preuve suffisante pour formuler un chef d'inculpation contre le délinquant. Les saisies ont consisté principalement en filets à saumon et en un petit nombre de filets à alose et à poissons blancs. Tous les objets illicites ou invendables furent détruits. Les appareils licites utilisables furent vendus. On dispose encore d'un certain nombre de filets et l'on s'attend à pouvoir écouler ces articles dès l'ouverture de la campagne de pêche au printemps de 1924.

DOC. PARLEMENTAIRE No 29

Les recettes, en provenance des amendes imposées, se sont chiffrées durant l'année à \$613.50. On a aussi imposé, jusqu'à concurrence de \$330, des amendes dont la perception reste en suspens aussi longtemps que les délinquants ne donnent pas prise à de nouvelles actions en justice.

LICENCES ET PERMIS DE PÊCHE

Les licences et permis de pêche, délivrés durant l'année civile 1923, se décomposent comme suit:—

	1923	1922
Licence de pêche du saumon.....	105	112
Permis de pêche du saumon au filet (eaux sans marée).....	129	123
Licence de filet flottant ou de filet dérivant ou traînant pour alose.....	219	254
Licence de pêche aux bars.....	15	18
Licence de pêche à l'esturgeon.....	11	9
Licence de filet flottant à l'éperlan.....	1	1
Licence de pêche aux poissons blancs.....	Néant	10

RAPPORT DE L'INSPECTEUR S. T. GALLANT, PROVINCE DE L'ILE-DU-PRINCE-EDOUARD ET DES ILES-DE-LA-MADELEINE—1923

En raison de conditions climatiques anormales, la glace ne s'est pas éloignée de la côte avant mai avancé, de sorte que la pêche des homards ne s'est pas généralisée avant le 18 mai. La température subséquente fut favorable et a donné lieu à la réalisation de prises normales, à l'exception de cette étendue du littoral s'étendant de l'étang Nail jusqu'à Victoria où les déchargements décreurent du tiers par rapport à l'année dernière. On n'a pas enregistré de pertes de matériel de pêche. Les pêcheurs ont bénéficié de prix avantageux, surtout dans le comté de Prince, où une forte partie des débarquements de homards furent vendus dans le test et à des prix rémunérateurs. Dans l'ensemble la campagne peut être considérée comme féconde en bons résultats.

En 1923, par comparaison à 1922, il y eut un accroissement de 10 fabriques de conserves et de 76,189 casiers. Par suite du décroissement dans la valeur marchande des conserves de homard je ne m'attends pas à ce que cette pêche soit exercée dans la même mesure qu'en la saison 1924.

La pêche du hareng de printemps a été fructueuse et s'est traduite par un accroissement de 13,897 quintaux. Les fabricants de conserves ont donc pu s'approvisionner abondamment de boitte pendant tout le cours de la saison.

L'industrie de la morue accuse un fléchissement de 4,202 quintaux, fléchissement attribuable sans doute à l'abaissement des prix en cours à l'ouverture de la saison. Un grand nombre de pêcheurs quittèrent la province à la recherche d'emplois plus lucratifs. Les poissons sont apparus par grandes bandes durant tout l'été et vers la fin de la dernière partie de la saison, on réussit à réaliser des prix avantageux, de sorte que ceux qui se sont adonnés à cette pêche ont été bien récompensés de leurs efforts.

On a observé un accroissement de 32 quintaux dans les prises d'aiglefin et un fléchissement de 4,772 quintaux dans celles de la merluche et de la lingue.

Bien que les maquereaux de printemps aient été abondants, les pêcheurs n'ont pas exercé de fortes exploitations en raison de la faiblesse des prix offerts sur le marché américain et du tarif élevé de transport; de même les droits de douane sont de nature à contrarier le mouvement des expéditions au marché sus-mentionné. On a opéré certains déchargements de maquereaux pris à la ligne dans le comté de Queens, déchargements pour lesquels on a bénéficié de prix rémunérateurs. La pêche des huîtres accuse un fléchissement de 1,176 barils cette

année parce que le nombre des pêcheurs a diminué de 79. Les trafiquants ne voulurent acheter que des huîtres de croissance achevée; les commandes d'huîtres furent nombreuses pendant toute la saison et les prix d'achat avantageux. Les rivières de l'Est et de l'Ouest ainsi que leurs affluents, de même que les rivières Vernor, Seal et Orwell furent abondamment ensemencées de naissain de sorte que les perspectives de cette pêche sont rassurantes. En parcourant les gisements d'huîtres dans la baie de Richmond, on en a extrait des huîtres d'un an, de deux et de trois ans et on les a trouvées toutes en bonne voie de croissance mais les gisements sont recouverts d'une si épaisse couche de sédiments que le naissain ne peut y adhérer, de sorte qu'avant de pouvoir rendre ces bancs productifs, il va falloir en opérer le curage. On projette l'été prochain, avec le concours de certaines gens de l'endroit, de curer une certaine étendue de banc et d'y immerger deux ou trois barils d'huîtres en vue de s'assurer si l'épidémie persiste encore. C'est là à mon avis un projet sensé, car le département serait à peine justifiable d'affecter des sommes d'argent à curer les lits avant de se tenir pour assuré que les huîtres n'y contracteront pas la maladie qui a sévi dans les rivières du comté de Prince pendant les sept ou huit dernières années.

On observe un accroissement de quinze quintaux dans les prises de saumon. Morel, comté de Kings, étant le seul endroit où cette pêche fut pratiquée. Cette augmentation est attribuable au fait que la campagne de pêche fut prolongée du 15 au 31 août. On s'attend à un relèvement de ces pêches dans un avenir rapproché car les saumons se sont montrés nombreux après le 15 août dans au moins douze cours d'eau. Les baies Alberton, New London et Richmond conviennent singulièrement bien à la pêche des saumons. Les pêcheurs de Morel bénéficièrent de 20 à 25 cents la livre pour leurs prises la saison dernière et ces résultats devraient être de nature à induire d'autres personnes à s'adonner à cette pêche profitable. Pour pêcher à Morel, on emploie trois filets de 20 brasses chacun. D'un des filets on fait un parc cependant que les deux autres sont employés comme filets d'amenée. Le coût total de ces filets est d'environ \$75.00 mais en vue de l'activité qui caractérise le négoce du saumon et en raison des prix élevés que commandent les saumons, cette somme ne saurait être de nature à contrecarrer l'initiative de ceux qui se sentent enclins à se livrer à cette pêche. Je prévois donc une expansion considérable de cette industrie d'ici les deux prochaines années. Quelques saumons sont pris à la ligne mais il est impossible de les dénombrer à l'unité près.

La pêche des éperlans a été fructueuse. Ces poissons étaient de forte taille surtout ceux pris dans les filets flottants. L'écoulement s'en fit rapidement et les pêcheurs qui se sont livrés à cette branche de l'industrie ont été bien récompensés de leur labeur. La pêche au filet à poche a été retardée attendu que la glace ne s'est pas formée dans les rivières avant les derniers jours de décembre. On a enregistré de forts déchargements de cette espèce pendant les deux premières semaines de janvier dans tous les quartiers de pêche de la province.

SERVICE DE SURVEILLANCE DES PÊCHERIES

Il me fait plaisir d'avoir à déclarer que la pêche illicite des homards a été fort limitée cette saison. Le nouveau régime de surveillance inauguré le printemps dernier, et comportant la nomination de gardes-pêche à long terme avec mission de surveiller le littoral à partir de la Pointe-de-l'Ouest jusqu'à la baie Richmond, s'est révélé fécond en bons résultats. Si l'on maintient ce régime de protection pendant une autre année ou plus, les pratiques de braconnage dans cette province seront bientôt chose du passé.

DOC. PARLEMENTAIRE No 29

SERVICE DE SURVEILLANCE DES PÊCHERIES PAR LE NAVIRE DE SURVEILLANCE
LE "RICHMOND"

Le navire de surveillance *Richmond* sous le commandement du capitaine Thomas Baglole et de son adjoint Fred McKinnon entreprit son service de surveillance le 12 juillet une fois son armement parachevé. Il a poursuivi son service jusqu'au 14 décembre, date à laquelle il fut désarmé pour prendre ses quartiers d'hiver à la rivière Ellis.

L'opération relative aux saisies de matériel de pêche de homard se décompose comme suit:

Années	Cordage	Casiers	Caisses à clairevoie	Ancre
1923.....	1,400 brasses	192	2	7
1922.....	2,900 "	688

On peut observer un fort décroissement dans le nombre des engins et accessoires confisqués, ce qui est attribuable au fait que le navire de surveillance *Richmond* rendit des services inappréciables, en déjouant dès l'origine toute tentative de pêche illicite. Je puis sans crainte affirmer qu'aussi longtemps que le capitaine Baglole et son adjoint seront en tête du navire susmentionné, le braconnage ne s'exercera jamais avec fruit dans la baie Richmond.

ÎLES DE LA MADELEINE

L'ouverture de la campagne de pêche du homard eut lieu le 1er mai mais les exploitations ne se sont pas généralisées avant le 24 mai attendu que les glaces ne se sont pas éloignées des côtes avant le 20 mai environ. Le départ des glaces flottantes fut suivi d'une période de temps propice, circonstance qui s'est traduite par un accroissement de 3,723 quintaux dans les prises par comparaison à celles de l'année dernière.

En raison de l'amélioration apportée dans leur condition sanitaire et des perfectionnements introduits dans leur matériel ou mobilier d'exploitation, les fabriques de conserves des Îles de la Madeleine peuvent bien être rangées parmi les mieux aménagées et outillées des Provinces maritimes. De nombreuses nouvelles fabriques ou ateliers ont été construits et elles ne laissent rien à désirer au point de vue de la salubrité, de l'aménagement et de l'outillage, de sorte que les articles préparés par les fabricants des Îles de la Madeleine sont de la meilleure qualité alimentaire.

On a enregistré dans les prises de morue un accroissement de 4,266 quintaux. Les déchargements parurent avantageux aux personnes s'adonnant à la pêche. Environ 125 pêcheurs quittèrent les Îles immédiatement après la clôture de la campagne de pêche du homard.

Les harengs sont, comme d'habitude, apparus par grands bancs mais ils ne donnent lieu qu'à un négoce peu actif. Le décroissement des débarquements a été de 20,374 quintaux.

Le trafic du maquereau a été peu actif bien que ces poissons soient apparus par bandes nombreuses en juin. Les prises accusent un fléchissement de 13,419 quintaux. La masse des prises subit l'opération du tranchage et du salage et la qualité s'est révélée de beaucoup supérieure à celle de l'année dernière.

Les débarquements de mactres accusent un fléchissement de 555 barils.

TRANSPORT

J'ai le plaisir d'annoncer qu'un navire de commerce mieux aménagé sera mis à la disposition des trafiquants cette saison sur la route maritime Pictou-Souris. Cette amélioration sera indubitablement de nature à favoriser le transport par eau et à induire les pêcheurs à se livrer aux diverses exploitations dans une plus large mesure.

PERFECTIONNEMENTS APPORTÉS À L'OUTILLAGE ET À L'AMÉNAGEMENT DES PORTS ET HAVRES DE PÊCHE

Sur la côte septentrionale des Iles où sont situés les lieux de pêche les plus fertiles pour la morue, il n'existe aucun havre ou port de nature à offrir un abri sûr pour les navires ou les barques de pêche. On estime que 200 quintaux de morue de plus auraient pu être extraits des grands fonds et déchargés à Etang-du-Nord l'année dernière, s'il y avait eu un havre bien aménagé en cet endroit.

RAPPORT DE J. B. SKAPTASON, INSPECTEUR DES PÊCHES—
PROVINCE DU MANITOBA—ANNÉE 1923

Dans l'ensemble, l'année qui vient de s'écouler peut être regardée comme raisonnablement fructueuse tant pour les pêcheurs que pour les fabricants et les trafiquants. Cependant les exploitations relatives au poisson blanc, pratiquées durant l'été dans le lac Winnipeg du 1er juin au 15 août, souffrent exception à cet avancé. Ces dernières entreprises se sont, en effet, traduites par des pertes tant pour les pêcheurs que pour les sociétés en activité, encore qu'il faille faire aussi mention d'une autre espèce accusant un décroissement, et c'est le tulippi dans ses rapports avec les exploitations exercées durant l'hiver. Ces fléchissements furent toutefois dans une large mesure compensés par la hausse des prix en regard de l'année antécédente. Toutes les autres espèces ont donné lieu à une augmentation marquée et bien que leur accroissement ne contrebalance pas le fléchissement en production du poisson blanc et du tulippi qui s'est exprimé par un déclin de deux millions de livres en 1923 par comparaison à 1922, les recettes réalisées par les pêcheurs et la valeur des articles sur les marchés ne se sont pas moins traduites en 1923 par une majoration de près de quatre-vingt deux mille dollars et de cent onze mille dollars, respectivement, par rapport à 1922.

On observe un accroissement marqué à l'égard des pêches de l'esturgeon dont les recettes ont doublé par rapport à l'année précédente. Cette augmentation n'est qu'en partie expliquée par l'accroissement du nombre des licences délivrées aussi bien que par celui du nombre des pêcheurs—183 en 1923 contre 137 en 1922, soit une augmentation d'environ 25 p. 100—puisque en fait l'accroissement du rendement s'est traduit par 50 pour 100. Les commandes relatives aux articles dérivés de l'esturgeon s'étant multipliées, il en est résulté une hausse très sensible des recettes, de sorte qu'on attribue à chaque licencié une moyenne de bénéfices de \$340 en 1923 contre \$162 en 1922.

Cette pêche est en grande partie exercée par les Indiens pendant les mois d'été, mais par intervalles, et au moyen d'appareils d'aussi faible dimension qu'ils sont démodés et rudimentaires, de sorte que les profits attribués à chaque homme peuvent être regardés comme encourageants.

On consacre une attention toute particulière aux lieux de pêche de l'esturgeon, situés dans les limites de la division, en vue de parer à tout dépeuplement possible. Il m'est agréable de pouvoir déclarer que toutes ces pêcheries semblent conserver leur fertilité.

Sous-arrondissement de Le-Pas.—Ce sous-arrondissement embrasse toutes les eaux s'étendant au nord du 53ième parallèle, à l'exclusion des aires septentrionales des lacs Winnipeg et Winnipégosis. Il ne s'y est pratiqué aucune exploitation de pêche durant l'été de 1923, si ce n'est celle de l'esturgeon. Cette pêche fut exercée avec plus d'énergie que dans les années antécédentes et aussi avec beaucoup plus de succès pour les licenciés. L'élévation de la limite des prises dans la rivière Saskatchewan et ses épanchements ou débordements, limite qui a été portée de 50,000 à 65,000 livres, est selon moi pleinement justifiée.

DOC. PARLEMENTAIRE No 29

La pêche d'hiver dans ces eaux fut pratiquée moins intensivement que durant le dernier exercice, ce qui n'a pas empêché la production d'être légèrement plus considérable que celle de l'hiver précédent. La raison du déclin des exploitations d'hiver est attribuable aux frais élevés relatifs au transport du poisson aux chefs-lieux des voies ferrées, attendu qu'il faut expédier dans l'arrondissement des attelages et du fourrage.

Lac Winnipeg.—On enregistre un fléchissement inexplicable dans le rendement du lac Winnipeg pour les deux dernières campagnes d'été. La pêche accomplie pendant la saison, qui s'étend du 1er juin au 15 août, est assujétie à une limite de prises de 3,000,000 de livres. Les prises des trois dernières campagnes de pêche se décomposent comme suit:

1921	1922	1923
2,927,098 lvs.	2,472,470 lvs.	1,455,404 lvs.

D'une façon générale, cette condition n'est pas regardée comme un indice de dépeuplement; on pense plutôt que les poissons, au lieu de s'assembler, se sont tenus dispersés à diverses profondeurs d'eau, ce qui a rendu plus difficile aux pêcheurs la tâche de les localiser. Lors de la campagne de pêche d'automne pour le sandre ou doré, pêche pratiquée dans cette aire du lac située au sud de l'île Black Bear, on a signalé un accroissement considérable dans les prises de poisson blanc; certains endroits rapportèrent même parfois de 10 à 20 pour cent de poissons blancs par rapport à 90 à 80 pour 100 de sandres ou dorés, là où quelques années auparavant on trouvait à peine des corégones. Cette condition est généralement attribuée aux exploitations alevinales entreprises à la pisciculture de Gull Harbour, sise à l'intérieur de ce quartier de pêche.

La pêche de l'esturgeon dans ce lac fut pratiquée plus intensivement que durant les dernières années, de sorte que la production de cette espèce a plus que doublé par rapport à 1922. L'esturgeon semble se bien trouver des restrictions apportées à l'exercice de la pêche dans ce lac. Durant l'été passé, on a fait quelques essais d'incubation d'œufs d'esturgeon dans le lac Playgreen, mais sans succès. Cet échec est attribué à certaines influences régionales adverses qui ont rendu impossible l'obtention de poissons en bonne forme de reproduction. Le fonctionnaire, chargé de cette expérimentation, M. C. P. Paulson, surintendant de la pisciculture de Gull Harbour a confiance que l'expérience et les connaissances acquises le printemps dernier serviront à multiplier ses chances de succès pour une autre année et on projette de tenter un nouvel essai l'été prochain à la rivière Bérens.

Lac Winnipégosis.—Cette nappe d'eau s'est caractérisée par une saison normale et un bon rendement. Il ne s'y est pas pratiqué de pêche d'été pour le poisson blanc, mais pendant la campagne d'automne pour le sandre ou doré, on est parvenu à extraire 166,000 livres de poisson blanc de certains lieux, généralement regardés comme impropres à la pêche de ces corégones. Il y a certaine tendance chez les pêcheurs à accréditer l'idée que les poissons blancs se multiplient dans cette nappe d'eau.

Le printemps dernier (1923), le département, pour donner suite à une pétition des pêcheurs entreprit définitivement de réduire dans une certaine mesure le nombre des carpes, moxostômes et cyprins-sucets dans le lac Winnipégosis. Ces poissons s'étaient multipliés au point de devenir une menace sérieuse pour les frayères fréquentées par les corégones dans ce lac. Le travail fut exécuté sous la direction de M. S. J. Walker, inspecteur des piscicultures. Trois des principaux cours d'eau, à l'extrémité méridionale du lac, habités par les cyprins furent pendant la saison du frai, obstrués et autant d'individus que possible capturés. Le département s'offrit de les transporter dans certains lacs stériles des Prairies. Cette proposition fut fort bien accueillie et un grand nombre de ces poissons furent ainsi dispersés à travers le Manitoba et la Saskatchewan.

Lac Manitoba.—L'industrie du poisson frais se répand à travers les provinces centrales et tous les lacs assez rapprochés des voies ferrées pour permettre l'expédition des poissons à l'état frais deviennent très recherchés des pêcheurs qui sont dans quelques cas enclins à s'y masser en nombre trop considérable. Pour sa part le lac Manitoba est exploité par près de 800 pêcheurs, soit environ la moitié des pêcheurs d'hiver de la province, même que 75 pour 100 d'entre eux opèrent dans l'étendue relativement exiguë où les rives du lac se ressèrent. L'accroissement du nombre des pêcheurs dans cette nappe d'eau par rapport à l'hiver 1922-23 fut d'environ 30 pour 100. C'est une nappe d'eau d'assez faible superficie et sans grande profondeur, de sorte qu'il est irraisonnable de penser qu'elle pourra indéfiniment supporter l'énorme exploitation à laquelle elle est présentement assujétie. On conçoit dès lors avec quelle anxiété on attend la création de la pisciculture projetée pour ce lac.

Durant l'été, nous avons reçu la visite de M. Wm Found, directeur des pêcheries. Sa venue a donné lieu à un mouvement d'ensemble de la part des pêcheurs et des négociants et plusieurs assemblées furent tenues auxquelles assistèrent M. Found et les autres personnes intéressées dans l'industrie. Le directeur a aussi profité de la circonstance pour accomplir une inspection complète des diverses pêcheries du lac Winnipeg aussi bien que des lieux d'alevinage naturels disséminés à travers le lac.

Tous les surveillants de pêche de l'arrondissement ont fait preuve d'une diligence remarquable dans l'accomplissement de leurs devoirs.

Durant l'année on a institué dans la province en vertu des règlements vingt-trois poursuites judiciaires dont la nomenclature figure ci-après:—

Pêche sans licence.....	6
Pêche en temps prohibé.....	3
Pêche avec filets à maille illicite.....	3
Pêche en période prohibée hebdomadaire.....	2
Pêche au moyen d'explosifs.....	3
Possession de poissons en temps prohibé.....	6

RAPPORT DE G. C. McDONALD, INSPECTEUR DES PÊCHES, PROVINCE DE LA SASKATCHEWAN—ANNÉE 1923

Les prises globales pour l'année manifestent une augmentation de 5,751 quintaux par rapport à l'année antécédente. Les prises, opérées durant la saison d'été s'accrurent de 2,239 quintaux et celles de la campagne d'hiver de 3,512 quintaux. Cette augmentation des prises d'hiver et d'été est attribuable à l'accroissement du nombre des pêcheurs en exercice dans presque chacun des arrondissements de la province: il fut, en effet délivré 165 licences de plus qu'en l'année précédente. La saison d'hiver fut retardée de deux semaines en décembre à cause de la clémence inaccoutumée de la température, facteur dont l'intervention a empêché la formation d'une couche de glace suffisamment épaisse pour permettre aux pêcheurs d'exercer des exploitations.

On a enregistré un accroissement de \$30,608 dans la valeur au flanc du navire ou de la barque et une augmentation de \$41,306 dans la valeur marchande, toutes deux attribuables au relèvement des pêches car les prix dont ont bénéficié les pêcheurs aussi bien que la valeur marchande ont peu varié par rapport à l'exercice précédent.

On signale un accroissement de 165 licences marchandes durant l'année. Cette condition est due au fléchissement des prix en cours pour les produits de ferme aussi bien qu'à l'accroissement des commandes de poisson.

Aucune des eaux n'offre l'indice d'un dépeuplement assez accentué pour exiger l'imposition de restrictions spéciales dans un avenir prochain, si ce n'est

DOC. PARLEMENTAIRE No 29

les lacs Doré et Okémasis. Durant les quelques dernières années, le lac Doré s'est signalé par un rendement supérieur à tous les lacs de la province et si le nombre des licences délivrées pour cette nappe d'eau persiste à monter, on pourra peut-être trouver nécessaire d'imposer une limite de production. Cette question sera envisagée sous toutes ses faces à la fermeture de la présente campagne de pêche d'hiver et au reçu de plus amples renseignements. Le lac Okémasis a été considérablement exploité et durant l'été et durant l'hiver depuis nombre d'années à cause de sa proximité des voies ferrées et si l'intensité de ces entreprises persiste, il pourrait devenir opportun dans un avenir prochain d'imposer là aussi certaines restrictions. En raison de son voisinage des voies ferrées, je me permets de proposer qu'il y soit immergé des quantités importantes d'alevins de poisson blanc, en provenance de la pisciculture.

Durant l'année, on a enregistré soixante-six poursuites judiciaires suivies dans chaque cas d'une condamnation, ce qui s'est traduit par un chiffre d'amendes s'élevant à \$387.50, à l'exclusion des frais et dépens imposés aux défendeurs au chiffre de \$265.00.

L'ensemble de ces poursuites se décompose comme suit:

Pêche avec filets sans licence.....	8
Pêche durant le temps prohibé.....	32
Pêche avec appareils illicites.....	28
Possession illicite de poisson.....	5
Vente de poisson pêché en vertu de permis gratuits.....	1
Barrage des cours d'eau.....	2
Total.....	<u>76</u>

On a opéré soixante-huit confiscations et quarante-quatre ventes d'objets saisis durant l'année sous revue. Des vingt digues en existence, cinq furent restaurées et deux nouvelles échelles à poisson furent construites dans la rivière Carrot et dans les digues de la crique Stoney. Toutes les échelles à poissons de la province sont maintenant déclarées en bon état.

Quant au matériel de pêche, il s'est enrichi de 392 filets flottants par suite de l'accroissement du nombre des pêcheurs. On signale aussi une augmentation de six bateaux-moteurs, de dix bateaux à rames, de deux glacières et de trois jetées, tous en usage à Turtle et Jackfish en rapport avec les exploitations d'été. Le nombre des fumeries aux lacs Jackfish et Turtle accuse un décroissement.

Il ressort des divers rapports parvenus que durant l'année il y a eu un accroissement de 1,803 quintaux de poisson et de \$9,938 en valeur, attribuable aux licences de famille. On compte, en effet, 179 licences de famille de plus que l'année antécédente.

On signale aussi un accroissement de 4,836 quintaux de poisson extrait par les pêcheurs à la ligne, d'une valeur accrue de \$40,700. Ce résultat tient à l'augmentation du nombre des pêcheurs à la ligne, augmentation qui s'est traduite par 4,022 individus.

RAPPORT DE R. T. RODD, INSPECTEUR DES PÊCHES, PROVINCE DE L'ALBERTA—ANNÉE 1923

Le montant global des poissons pêchés, de toutes espèces, dans l'arrondissement de l'Alberta septentrionale durant l'été et l'hiver de 1923 s'est chiffré à 51,862 quintaux, soit une augmentation de 6,178 par rapport à l'année 1922. On observe un relèvement des prises tant pour la truite que pour le poisson blanc et les autres espèces communes. C'est au sous-arrondissement du Lac-Labiche qu'on est redevable de l'augmentation enregistrée dans le rendement en truites.

Une augmentation de 2,000 quintaux de poisson blanc se répartit entre les lacs suivants: 1. Lac Primrose (sous-arrondissement du lac Froid) où il y eut un plus grand nombre de pêcheurs en activité et où la pêche fut exceptionnellement fructueuse; 2. lac Pigeon où l'augmentation est aussi attribuable à l'augmentation du nombre des pêcheurs; ce dernier lac est en bon état d'exploitation; 3. lacs Moose et Athabasca; 4. lacs Fawcett et Calling où la pêche a été excellente. Dans les nappes d'eau susmentionnées, les exploitations furent conduites durant l'hiver. En ce qui regarde la pêche d'été, on enregistre des accroissements dans les sous-arrondissements des lacs Sainte-Anne, Wabamun, La-Biche et Froid. Il est encourageant de constater que les lacs Wabamun et La-Biche manifestent de nouveau un relèvement des prises. Cette condition peut être attribuée aux pluies abondantes survenues en l'été de 1923 et qui ont contribué à exhausser le niveau anormalement bas de ces deux nappes d'eau. On constate aussi une augmentation pour le lac Froid qui fut exploité pour la première fois sur une base commerciale durant les mois d'été.

Les pêches du Petit-lac-des-Esclaves ont accusé un décroissement durant l'été de 1923 alors que les quantités maximums ont décliné de 1,460 quintaux par rapport à 1922. Le chiffre maximum eût pu facilement être atteint n'eût été du fait qu'il fallut suspendre les exploitations pendant une semaine à l'ouverture de la campagne à cause des prises phénoménales, opérées pendant la première semaine, et dont le brusque écoulement a amené la congestion du service de transport. A la suite des deux premières semaines, les poissons se dispersèrent à travers le lac et les exploitations cessèrent d'être fructueuses. Je propose que les prises soient restreintes dans ce lac à un maximum de 10,000 quintaux au lieu des quantités actuellement permises, soit 15,000 quintaux.

Durant l'hiver, on a aussi constaté que les prises de poisson blanc dans le lac Buffalo déclinait rapidement, ce qui est attribuable au retard apporté dans les exploitations de décembre 1923 à cause de la clémence anormale de la température et de l'absence de neige. La glace n'a pas acquis l'épaisseur suffisante pour permettre de pêcher avant la troisième semaine de décembre et même alors on ne peut s'y aventurer qu'au prix des plus grands risques et périls. En fait, maintes sociétés de pêche perdirent des chevaux par suite de la rupture de la couche de glace au moment du charriage du poisson au rivage. Il ressort cependant des rapports qui me sont parvenus que dans la dernière partie de la campagne 1923-24, la pêche fut fructueuse dans ce lac et les données recueillies par mon bureau tendent à démontrer qu'il n'existe aucune raison pour croire que ce lac n'est pas en parfaite condition d'exploitation.

On observe une diminution dans les prises de truite dans le sous-arrondissement du lac Froid, en dépit de l'accroissement du nombre des pêcheurs. Ce lac est regardé comme dépeuplé et le département y a imposé une limite des prises. Le fléchissement, constaté dans le sous-arrondissement du lac Trout, provient de l'absence d'exploitations dans les environs du lac La-Biche cependant que le déclin des prises dans les lacs Winifred et Christiana est attribué à la diminution du nombre des pêcheurs.

MARCHÉS

Durant l'année 1923, les marchés se caractérisèrent par une activité exceptionnelle et témoignèrent d'une vive concurrence entre les divers négociants avec le résultat que les pêcheurs ont réalisé jusqu'à 9 cents la livre pour le poisson blanc. De plus on est assuré d'un excellent marché pour la truite des lacs dont il était difficile autrefois de disposer en grandes quantités.

TRANSPORT

Les moyens de transport ne témoignent encore que d'une tendance peu prononcée à s'améliorer et cela est vrai non seulement des chemins de fer Edmonton et Dunvegan mais aussi de l'*Alberta and Great Waterways*. Durant l'été deux fourgons de poisson déraillèrent de la voie appartenant à la première de ces sociétés ferroviaires mais telle fut l'efficacité de l'aide fournie que vingt-quatre heures après l'accident, le convoi reprenait sa route vers Chicago et qu'aucun des articles ne fut avarié. Cette société ferroviaire projette de prêter main-forte à la création d'un nouveau sentier conduisant jusqu'à Buffalo et dont le tracé comporte une rampe moins raide, ce qui contribuera à abaisser les frais de roulage dans une mesure appréciable et à obvier aux pertes de poisson en cours d'expédition.

MATÉRIEL DE PÊCHE

Certains perfectionnements ont été apportés au matériel de pêche par l'addition de nouveaux bateaux-moteurs aussi bien que de nouveaux filets au Petit-Lac-des-Esclaves. On consacre plus d'attention au nettoyage et à l'écoulement des poissons.

MISE EN APPLICATION DES RÈGLEMENTS ET POURSUITES JUDICIAIRES

On a enregistré vingt-six poursuites judiciaires. Deux des inculpés toutefois interjetèrent appel de leur condamnation et le tribunal leur ayant donné gain de cause en cassant le premier arrêt rendu contre eux, le département reçut l'injonction d'avoir à restituer les articles confisqués. Les exploitants de scieries ont été notifiés d'avoir à mettre fin à toute pollution ou contamination des cours d'eau et on a tenu sous une étroite surveillance cette catégorie de délinquants. Ci-après apparaît la nomenclature des délits:

Pêche sans licence.....	3
Négligence à enlever de la surface de la glace des issues ou rebuts de poisson.....	2
Pêche sans licence de famille.....	1
Pêche sans permis de pêche à la ligne.....	5
Pêche avec appareils autres que filets flottants, etc., en contravention de l'article 27..	5
Pêche de poissons au-dessous de la taille-limite.....	1
Pêche en temps prohibé.....	4
Pêche avec excès de filet.....	2
Pêche avec filets de maille inférieure à 5½ pouces pour poissons blancs.....	2
Possession du poisson blanc en temps prohibé.....	1

DISPOSITIFS DE FRANCHEMENT ET DIGUES

Ces dispositifs ont été inspectés avec soin à intervalles et à l'exclusion de la digue Eau-Claire à Calgary, elles ont été trouvées en bon état de fonctionnement. On a ordonné la construction d'une échelle à poissons à Pembina où certaines exploitations forestières empêchaient les poissons de se rendre aux frayères. La construction de ce passage ascensionnel a eu lieu ce printemps-ci.

PÊCHE À LA LIGNE

En raison des fortes averses survenues dans la partie méridionale de l'Alberta, la pêche à la ligne n'a pas été aussi fructueuse que les années passées, bien que la statistique dénote qu'un plus grand nombre d'individus y aient été capturés. Ce résultat a été rendu possible par la surveillance plus active établie à l'égard des pêcheurs à la ligne et à leurs prises. Parce que les chemins furent impassables pendant la majeure partie de la saison, les aires supérieures des cours d'eau n'ont pas subi les exploitations intensives qu'on a coutume d'y exercer pendant les années plus sèches et cette condition contribuera, à mon avis,

dans une large mesure au relèvement de la pêche. Le garde-pêche Holmes signale aussi une certaine amélioration des conditions dans les lacs et cours d'eau de l'arrondissement due aux opérations alevinales entreprises par la pisciculture de Banff.

Pour conclure, je tiens à déclarer que nombreuses sont les demandes de renseignements concernant les exploitations projetées au lac Athabasca la prochaine saison et j'ai confiance que, dans un avenir prochain, il sera possible de reprendre les exploitations dans ce lac. On a exploré maintes nouvelles nappes d'eau et on a livré l'une d'entre elles, le lac Island, près du lac Buffalo aux entreprises commerciales. Cette nappe d'eau est cependant tellement parsemée d'îles et d'îlots qu'on n'a pas réussi à en extraire cette saison des quantités suffisantes de poisson pour y légitimer des entreprises de pêche. L'année prochaine, nous verrons une des compagnies de pêche en exercice à plusieurs des nouveaux lacs situés dans le voisinage du lac Buffalo, lacs qu'on dit habités par des truites pesant de 50 à 60 livres et aussi par un nombre illimité de poissons blancs.

Nous avons reçu d'une société de l'Est des demandes de renseignements visant à la possibilité d'établir une usine d'huiles de poisson dans l'Alberta et une autre pour la préparation des extraits et essences de poissons. En ce moment, on s'efforce d'introduire le poisson blanc fumé d'Alberta dans le régime alimentaire des cafés et restaurants exploités des chemins de fer de l'Etat. Cette tentative ne sera peut-être pas sans résultat. De plus, une des compagnies en activité dans cette province-ci se livre à des essais et des expérimentations tendant à la production de conserves dérivées des poissons communs.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR-CHEF, LE MAJOR J. A. DAVIDSON, DIVISION DES PÊCHES DE L'EXTRÊME OUEST (COLOMBIE- ANGLAISE)—ANNÉE 1923

SAUMON

En se reportant au relevé n° 1 qui fournit le rendement en conserves du saumon dans la Colombie-Anglaise à partir de l'année où ont commencé ces opérations dans la province, on observera que la production de 1923 s'est élevée au chiffre global satisfaisant de 1,341,677 caisses, le cinquième en importance depuis 1876. Antérieurement à 1902, le rendement en conserves des saumons autres que celles du sockeye était négligeable et l'accroissement des treize dernières années particulièrement est attribuable aux quantités des espèces d'automne mises en boîte.

Dans l'arrondissement du fleuve Fraser, le rendement en conserves du sockeye s'est chiffré à 29,423 caisses, chiffre pratiquement identique à celui de l'année par excellence de 1919. Le chiffre global de toutes les espèces s'est élevé à 224,637 caisses mais la comparaison de cette production avec celle des années antécédentes n'est pas de nature à nous éclairer en raison du fait que durant 1923 une très forte portion du rendement des saumons chum provient de l'arrondissement de l'île Vancouver et ne saurait, à vrai dire, être englobé dans la production dérivée des montées du fleuve Fraser.

Le rendement en conserves de saumon sockeye au passage Puget, qui dérive presque entièrement des migrations se dirigeant vers le fleuve Fraser, s'est élevé à 47,402 caisses contre 64,346 caisses lors de l'année par excellence de 1919. Les prises de saumons roses dans l'arrondissement du fleuve Fraser et dans l'aire du passage Puget, en majeure partie extraites des colonies en marche vers le fleuve Fraser et les cours d'eau du voisinage immédiat, se chiffrent à 539,494 caisses par comparaison à 412,891 caisses en l'année par excellence de 1921.

DOC. PARLEMENTAIRE No 29

A l'égard des montées de saumons roses, on observe que les Américains ont préparé cette année au passage Puget 475,849 caisses de cette espèce par comparaison à 63,645 caisses pour les fabricants canadiens de l'arrondissement du fleuve Fraser et cela en dépit du fait que la majeure partie des bandes, formant les montées, s'avancent vers les frayères sises du côté canadien de la ligne-frontière. Pendant la campagne de pêche, les colonies de saumons, traversant les étendues américaines, ont rencontré de nombreux parcs en filet et sennes à poche, engins où en certains cas, ils se sont pris en si grandes quantités qu'il devint impossible d'en écouler les prises qui de ce fait n'ont pas tardé à se détériorer.

La senne n'est pas permise du côté canadien du fleuve Fraser et nos pêcheurs doivent compter entièrement sur l'opération des filets flottants. Pour une raison ou pour une autre, ceux des individus, faisant partie des grandes troupes de saumons roses, et dont la vie avait été épargnée à leur traversée du passage Puget, séjournèrent dans l'estuaire du Fleuve Fraser jusqu'à la période du frai, de sorte que les plus fortes montées survinrent durant la période prohibée hebdomadaire et qu'une proportion suffisante d'entre eux purent atteindre les lieux de ponte.

Il ressort de ces faits que, même dans une plus large mesure que pour le sockeye, les saumons roses sont sauvegardés dans les aires canadiennes pour le plus grand bénéfice des Américains, nos rivaux.

Les montées de saumons de printemps dans le fleuve Fraser ont été les plus faibles depuis nombre d'années. L'ascension des cohos se sont d'autre part signalées comme suffisamment abondantes, cependant que les chums immigrèrent dans le cours d'eau par bandes innombrables.

Dans les arrondissements de Rivers Inlet et de Smith's Inlet, qui pour plus d'exactitude ont été fusionnés dans le relevé du rendement en conserves, on constatera que la production des conserves de sockeye s'est totalisée à 118,502 caisses, la plus considérable depuis 1920. On se rappellera qu'en 1919 les dragues et les sennes traînantes opérées à la crique Quashella, Smith's Inlet, furent, après un certain laps de temps, définitivement supprimés et que depuis lors l'usage de ces engins y est interdit. Cette défense a sans doute contribué au relèvement des prises de 1923. En plus des quantités satisfaisantes pêchées, l'inspection des lieux de production témoigne qu'ils ont été fréquentés par un nombre considérable de saumons reproducteurs.

La moyenne des recettes, réalisées par les pêcheurs au filet flottant durant les quelques semaines d'exploitation, exercées dans cette étendue, s'est totalisée à près de \$470 par individu. Le bateau opérant dans Smith's Inlet a réalisé un bénéfice net de \$1,633 pendant les quatre semaines de pêche. Ce bateau est opéré par un Blanc travaillant pour son propre compte. Les exploitations au filet flottant sont subordonnées à la température. Par temps sombre et pluvieux, les saumons tiennent le lit du fleuve de sorte qu'un grand nombre d'entre eux se glissent sous les filets cependant que si la température est claire et ensoleillée, ils se rapprochent de la surface et se prennent plus facilement au filet.

Durant la saison de 1923, les conditions climatiques se montrèrent favorables bien qu'en raison de l'insuffisance des pluies, le débit de maints petits cours d'eau, propres à la côte, n'a pas atteint un volume assez important pour permettre aux saumons d'en faire l'ascension jusqu'aux lieux de ponte si ce n'est que tardivement. Ceci est particulièrement vrai des arrondissements exploités par la senne à poche et la senne traînante de sorte qu'il fut nécessaire de prendre des précautions exceptionnelles en vue de sauvegarder les saumons stationnant à l'embouchure de ces cours d'eau.

Dans l'arrondissement de la rivière Skeena, le rendement en conserves des saumons s'est chiffré à 131,731 caisses; les individus étaient issus des montées de 1918 et 1919; en effet les saumons sockeye, extraits de la rivière

Skeena, étaient des poissons de quatre ou cinq ans. En vue du fait que le temps prohibé hebdomadaire comportait une durée de 48 heures et qu'il y a eu un décroissement net de 191 bateaux porteurs de filets flottants, le rendement peut être regardé comme satisfaisant. Les résultats du prolongement de la saison prohibée et de la réduction du matériel de pêche se sont traduits par une augmentation dans le nombre des saumons reproducteurs ayant atteint les frayères.

En se reportant au relevé n° 5, on constatera que le rendement de 1923 en sockeye de la rivière Skeena n'a été surpassé qu'une seule fois depuis 1911 et deux fois seulement depuis 1877. Les montées des autres espèces furent jugées satisfaisantes mais à l'exclusion des saumons sockeye, les diverses autres productions ne peuvent être prises comme caractéristiques de la dimension des migrations ascendantes entreprises par les autres espèces, pour la raison que, si l'on s'efforce toujours de capturer autant de saumons sockeye que possible, les quantités issues des autres variétés sont toujours subordonnées aux fluctuations du marché.

Dans l'archipel de la Reine Charlotte, la montée des saumons roses se caractérise par sa grande abondance dans les années paires du cycle des migrations ascendantes, mais comme 1923 se trouvait être une année impaire, les résultats du rendement global en conserves a, en conséquence, été faible.

Dans la rivière Naas, la montée comparativement fructueuse de la saison précédente ne s'est pas renouvelée et les quantités de sockeye mis en boîte, ne se sont chiffrées qu'à 17,821 caisses par comparaison à 28,259 caisses en 1919 et à 21,816 caisses en 1918. La montée des saumons roses n'a pas été aussi abondante que l'année précédente ou que l'année par excellence de 1921.

Les quantités de saumon, mis en boîte dans la province durant les quelques dernières années aussi bien que les conditions des frayères sembleraient justifier notre avancé que dans la Colombie-Anglaise, à part les rivières Fraser et Naas, cours d'eau contiguës aux eaux américaines, il n'y a pas lieu de redouter le décroissement des migrations de saumons, si l'on tient compte surtout de la nature des règlements en existence et de l'efficacité du service de surveillance et des bienfaits résultant des exploitations alevinales.

FLÉTAN

Avec un chiffre global de 334,667 quintaux, les déchargements de flétan opérés en 1923 aux ports de la Colombie-Anglaise se sont signalés par un résultat sans précédent dans les annales de la pêche. En se reportant au relevé n° 9, on constatera que si la totalité des débarquements, soit 203,666 quintaux, furent opérés par des navires de nationalité américaine, un très fort pourcentage des prises furent écoulés par le port de Prince-Rupert et transportés par les chemins de fer de l'Etat vers les marchés de l'est du Canada et des Etats-Unis. Dans l'expectative de voir mettre en vigueur durant l'année la saison prohibée projetée pour le flétan, on a redoublé d'efforts pour remplir les entrepôts frigorifiques des produits de ce poisson. Mais en dépit du fait que les nouveaux règlements ne furent pas promulgués, le marché s'est montré suffisamment actif pour permettre de disposer des forts assortiments de poisson congelé qu'on avait entassés dans ces établissements.

En ce qui a trait aux fortes prises effectuées par les navires américains par comparaison avec celles opérées par les navires canadiens, il est intéressant d'observer que durant le temps défavorable où il est impossible aux navires canadiens de faible dimension d'exploiter les bancs les plus poissonneux au large de la côte de l'Alaska, les bateaux américains de faible tonnage sont capables de poursuivre leurs exploitations en dedans des eaux territoriales de l'Alaska, ce

DOC. PARLEMENTAIRE No 29

qui leur permet de décharger de plus fortes prises que les pêcheurs canadiens. Du chiffre global de 315 navires débarquant des flétans à Prince-Rupert, 210 étaient de nationalité américaine.

Outre l'importance des prises, les prix, en cours à Prince-Rupert, ont atteint le point le plus élevé depuis la guerre. En octobre 1923, on a payé 23.1 cents la livre pour la meilleure qualité des produits déchargés par les navires au lieu que durant la guerre le prix le plus élevé fut de 23 cents.

Malheureusement, le projet de traité, arrêtant une saison prohibée de pêche au flétan, n'a pas été ratifié par le Sénat américain comme on s'y attendait, et il ne saurait être question de sa sanction avant l'automne de 1924. Tout nous donne cependant lieu de penser qu'il ne sera plus différé, une fois là, à la signature de cet accord.

HARENG

La montée moyenne des harengs a été bonne durant l'année et ceci est particulièrement vrai du littoral occidental de l'île Vancouver où se sont exercées dans les dernières années les plus importantes exploitations.

Une très forte proportion des prises subit l'opération du salage au sel sec pour être expédiée aux marchés orientaux. Durant l'année, les prix en cours ont été exceptionnellement élevés, atteignant parfois durant la saison \$82 la tonne C.I.F. Chine. Il n'est pas sans intérêt de faire observer que les opérations du salage au sel sec sont de plus en plus monopolisées par les Blancs. Jusqu'à dernièrement, les Japonais avaient la mainmise sur cette industrie, les débouchés se trouvant en Chine. Pendant cette année cependant les courtiers canadiens de race blanche sont parvenus à maintenir un fort pourcentage des produits.

La valeur des produits dérivés du hareng aux lieux d'expédition se décompose approximativement comme suit:—

Une tonne de hareng brut équivaut à	400 livres de substances alimentaires pour bestiaux, valant.	\$ 12 00
“	400 livres d'engrais, valant.....	10 00
“	30 gallons (mesure étalon) d'huiles, valant.....	10 50
“	1,000 livres de hareng salé au sel sec.....	20 00
“	1,000 livres de hareng saur, valant.....	90 00
“	30 caisses de conserves de hareng, valant.....	195 00
“	6 barils de hareng traité selon les procédés écossais, valant	75 00
“	de la boîte de flétan, valant.....	30 00

PILCHARDS

En certaines saisons de l'année, les pilchards apparaissent en grand nombre sur la côte occidentale de l'île Vancouver. Durant les dernières années, on en a mis en conserve des quantités considérables mais depuis quelque temps la condition des marchés n'est pas assez encourageante pour permettre aux industriels d'en préparer de fortes quantités. Un des facteurs du périllement de cette branche de l'industrie consiste dans l'abaissement du prix des conserves de saumon chum.

PÊCHE DES BALEINES

Les postes baleiniers de Kyuquot, Rose Harbour et Naden Harbour furent exploités durant l'année. Les déchargements de baleines se caractérisent par un accroissement considérable par rapport à la saison antécédente. Nous donnons ci-après la désignation et le nombre des baleines débarquées à ces stations:

Espèces	Kyuquot	Rose Harbour	Naden Harbour	Totaux
Cachalots.....	32	38	24	94
Rorquals.....	5	26	31	62
Dauphins.....	54	75	37	166
Hump.....	32	21	25	78
Sei.....	13	37	3	53
BN.....	2	-	-	2
Total général.....	138	197	120	455

PHOQUES À FOURRURE

Les Indiens, opérant au large de la côte occidentale de l'île Vancouver, furent particulièrement heureux dans les exploitations relatives à la chasse des phoques bien qu'un nombre considérable d'individus soient capturés dans le voisinage du détroit de Hécate. On a expédié par les ports douaniers de la province 2,979 baleines.

EXTERMINATION DES LIONS DE MER—*Otaries*

Comme résultat des propositions, émanant de la Commission des Pêches en 1922, et conformément aux énoncés contenus dans le rapport rédigé à la suite des investigations relatives à l'histoire naturelle des lions de mer et aux déprédations commises par ces mammifères marins, on s'est de nouveau attaché durant l'année à concevoir et à exécuter des moyens d'action tendant à l'extinction de ces animaux devenus si nombreux dans le voisinage des principales aires fréquentées par les saumons. Le vapeur de l'Etat *Givenchy* partit le 18 mai pour les rochers Virgin et Pearl, passage de la Reine-Charlotte, en face de Rivers Inlet et de Smith's Inlet. Parce que la carte des eaux, qui baignent ces rochers, n'a jamais été dressée et que toute cette aire est exposée à l'assaut des vents violents du Pacifique, la réalisation de cette entreprise s'est révélée extrêmement difficile, et il fallut même attendre la venue d'une période de calme complet avant de s'approcher de ces rochers. Le chiffre des lions marins massacrés s'est totalisé à 1,885; 1,231 adultes et 654 jeunes. Dans l'exécution de cette œuvre d'extermination, on s'est servi d'un canon Lewis, de fusils du calibre .44 et de gourdins. Il est indubitable que le massacre d'un si grand nombre de ces otaries, avant l'apparition des bancs de saumons sockeye, a largement contribué à faciliter aux pêcheurs l'opération des filets flottants. Aussi n'est-il pas surprenant qu'un grand nombre d'entre eux nous en aient exprimé leur reconnaissance, en nous déclarant que leurs exploitations s'étaient exercées cette année avec moins d'interférence que jamais auparavant de la part des lions marins, résultat qu'ils n'ont pas manqué d'attribuer à l'expédition entreprise par le département.

SERVICE DE SURVEILLANCE

La flotte de surveillance était composée cette année des chalutiers à vapeur *Malaspina* et *Givenchy*, du vapeur *Marfish*, employant le pétrole comme combustible et de neuf bateaux-moteurs, tous appartenant au département, avec en plus, cinquante bateaux-moteurs affrétés et un hydro-avion.

Le *Malaspina* parcourut 13,542 milles marins et le *Givenchy* 14,404 durant la saison. Quatorze des bateaux-moteurs, armés par le département, parcoururent 93,010 milles, soit une moyenne de 6,643 milles par unité. Quatre de ces bateaux-moteurs restèrent en service pendant les douze mois de l'année. Les autres unités avec tous les navires affrétés, furent en service pendant des périodes

DOC. PARLEMENTAIRE No 29

variant de un mois à sept mois. Pendant les trois premiers mois de l'année, le *Thiepvval*, appartenant au ministère de la Défense nationale, fut aussi mis à la disposition de la direction des pêcheries pour aider à la surveillance de la zone de trois milles. Le *Givenchy* fut durant les deux derniers mois de l'année affecté au service du sauvetage en mer sur le littoral occidental de l'île Vancouver avec port d'attache à Bamfield.

Un hydro-avion dont la base était Prince-Rupert a survolé pendant soixante heures pour la sauvegarde des pêcheries et les résultats de ces envolées sont suffisamment encourageants pour justifier la prévision qu'une réduction du nombre des bateaux garde-pêche est non seulement possible sans amoindrir l'efficacité du service mais peut même avoir l'effet de l'accroître. Cependant la surveillance par hydro-avion fait naître des difficultés qu'il est difficile de surmonter.

Si l'on découvre une infraction de la Loi à une distance considérable d'un navire de surveillance ou d'une localité, il est à peine possible de faire plus que de noter le nom du délinquant et le numéro de son bateau et de faire rapport de la contravention au navire de surveillance ou au garde-pêche les plus voisins. Dans les aires moins isolées, toutefois, il est ordinairement possible de rencontrer un navire de surveillance en deçà d'un laps de temps raisonnable, d'appréhender le délinquant et de confisquer son bateau.

La nuit et par temps de brouillard et de brume, l'hydro-avion est sans utilité, mais d'un autre côté dans les arrondissements isolés, les exploitations à la senne qui exigent tant d'attention peuvent être suivies de près au moyen de l'hydro-avion. L'influence morale sur les pêcheurs est excellente, attendu qu'ils ne peuvent prévoir l'instant précis où un hydro-avion ne viendra pas les surprendre en flagrant délit de contravention, quand ils peuvent être tentés de commettre certaines infractions de la Loi.

La saison prochaine, en dehors des secours que l'aviateur prêtera aux navires de surveillance, on se propose de lui faire recueillir des photographies aériennes des plus importantes aires de l'arrondissement n° 2. L'exploration des lieux de pêche par les moyens ordinaires entraîne des dépenses considérables et exige une somme d'efforts et de temps considérable pour n'aboutir souvent qu'à la découverte d'une étendue de faibles ressources naturelles. Au moyen de photographies aériennes, il deviendra sans doute possible de juger s'il convient d'envoyer des surveillants ou des explorateurs pour plus ample examen des lieux. Grâce à des photographies aériennes, tout barrage sérieux sera probablement découvert.

A l'heure actuelle, on construit deux nouveaux navires de surveillance de 60 pieds de longueur aux chantiers maritimes de l'Etat à Prince-Rupert. Ces unités seront actionnées par des machines semi-Diesel Beardmore de 60 chevaux-vapeur. Il est indubitable que la machine par chauffage à l'huile brute est beaucoup plus économique et que son rendement de travail est tout aussi bon que celui du moteur à essence. On s'attend à ce que l'armement de ces deux unités soit parachevé de bonne heure au printemps de 1924. L'un est destiné à remplacer, pour l'usage de l'inspecteur de l'arrondissement n° 3, le *Fispa*, dont l'entretien est si coûteux et qui sera désaffecté, tandis que l'autre sera employé dans l'arrondissement n° 2. Le *Fispa* a été vendu à la commission administrative du port de Vancouver.

RÈGLEMENTS

Durant l'année, il y a eu quatre-vingt-cinq poursuites judiciaires suivies de soixante-seize condamnations pour infraction des règlements. Le produit des amendes et des ventes d'effectifs de pêche saisis s'est chiffré à \$3,174.95.

L'observance des règlements de pêche est plus parfaite que les années précédentes et cette remarque s'applique particulièrement aux arrondissements

septentrionaux grâce à une réforme méthodique du service de surveillance. La période prohibée hebdomadaire de quarante-huit heures, prescrite pour la pêche des saumons, et, qui s'étendait de 6h. m. le samedi de chaque semaine à 6h. m. le lundi, fut, à la demande des pêcheurs et autres intéressés de l'arrondissement n° 2, modifiée de façon à comporter une période s'étendant de vendredi à 6h. s. à dimanche 6h. s. Cette modification permet au personnel nombreux des fabriques de conserves de se reposer le dimanche et aux pêcheurs de consacrer la nuit du dimanche à la pêche.

DÉCROISSEMENT DU NOMBRE DE PÊCHEURS ASIATIQUES

La réforme, tendant à éliminer graduellement les Asiatiques des pêcheries de la province, est conduite dans le but d'induire les Blancs et les Indiens à se livrer à la pêche comme moyen d'existence. En se reportant au très instructif relevé n° 8, on pourra se rendre compte des résultats bienfaisants qui en ont découlé pour les exploitations de filet flottant au saumon dans les différentes aires. Pour la province toute entière, l'accroissement du nombre des Blancs a été de 9.5 pour 100 et dans le cas des Indiens de 7.4 pour 100, cependant qu'on constate une diminution de 40 pour 100 à l'égard des Orientaux, conformément aux propositions faites par la Commissions des pêches. Le nombre global des pêcheurs de toutes nationalités a décréu de 534, soit de 11.9 pour 100. Le long du fleuve Fraser, on signale un décroissement de 6.2 pour 100 de Blancs et un décroissement de 20.6 pour 100 dans le nombre des Indiens. Sur la rivière Skeena, l'accroissement des Blancs a été de 11.9 pour 100 et de 16.2 pour les Indiens.

En ce qui a trait à la pêche des saumons à la ligne traînante, la diminution du nombre des licences aux Orientaux s'est chiffrée à 25 pour 100, cependant que les Indiens s'accroissaient de 13.9 pour 100. Mais on enregistre un décroissement de 6.1 pour 100 chez les Blancs. Des 1,446 licences relatives à la ligne traînante, délivrées dans la province, 1,154 le furent pour l'arrondissement n° 3, 579 pour la côte orientale et 575 pour la côte occidentale de l'île Vancouver.

Il est instructif d'observer que sur la côte orientale, l'accroissement des Blancs s'est chiffré par 69.7 pour 100 et, dans le cas des Indiens, par 343.4 pour 100, cependant que sur la côte occidentale où les exploitations sont considérablement plus difficiles et hasardeuses, on a enregistré un décroissement de 22.6 pour cent dans le cas des Blancs et de 14.1 pour 100 dans le cas des Indiens, en dépit d'un décroissement de 25 pour 100 dans le nombre des Orientaux.

La pêche de la morue au moyen de lignes n'était pas licenciée avant 1923 mais afin d'inclure cette pêche dans la réforme générale, visant à la réduction du nombre des Orientaux, on exige maintenant des licences de la part des individus de toutes les nationalités. On se propose d'en faire autant en 1923 pour les licences relatives à la pêche de la morue au moyen des lignes à main.

En raison du fait qu'il est devenu opportun d'exterminer ou du moins de réduire les colonies d'émissoles, de bleus, de roussettes, etc., tel que préconisé par la Commission des Pêches en 1923, on n'impose aucune restriction dans le nombre des licences relatives à la pêche de ces squales, licences qui sont susceptibles d'être délivrées tant aux Asiatiques qu'aux autres nationalités pourvu que les postulants soient sujets britanniques.

La réforme, visant à exclure les Orientaux des exploitations relatives à la pêche des saumons à la senne, s'est traduite par l'expansion de cette branche de l'industrie au profit des Blancs. L'expérience tend à démontrer que les équipages composés de Blancs se révèlent tout aussi experts dans la manœuvre des sennes que ne le sont les Orientaux, sinon davantage, et la même observation s'adresse aussi aux Indiens.

PÊCHE À LA LIGNE

Il devient de plus en plus difficile de faire face aux demandes toujours croissantes ayant trait à l'empoissonnement des divers lacs et cours d'eau par l'immersion d'alevins, issus d'espèces de luxe ou sportives. Durant l'année on a accédé à quatre-vingt-dix-neuf demandes relatives à des truites Kamloops, des saumons steelhead, des truites coupe-gorge, des truites de ruisseau de l'Est et des saumons Atlantiques. On a immergé 3,241,896 d'œufs ocellés et d'alevins dans un but de repeuplement et les résultats de cette opération se sont révélés des plus satisfaisants. Maints lacs qui par le passé n'avaient jamais renfermés beaucoup de poissons et d'autres, qui étaient devenus dépeuplés en raison d'excès de pêche, ont été empoissonnés au grand avantage des sociétés de pêche à la ligne et des particuliers de sorte que dorénavant, on pourra pêcher à la ligne sans être forcé de s'éloigner beaucoup des grands centres.

INVESTIGATIONS SCIENTIFIQUES

Il nous est agréable de constater la réalisation de certains projets grâce auxquels les pêcheries de la Colombie-Anglaise sont destinées à recevoir plus d'attention de la part des membres de l'Office de Biologie dont les efforts sont orientés vers la recherche des moyens relatifs à la solution des nombreux problèmes qui confrontent l'industrie. La province de la Colombie-Anglaise ressentait depuis longtemps le besoin d'un nouveau régime d'investigation et bien qu'il ne faille pas s'attendre à des résultats trop immédiats, on peut cependant compter sur les découvertes scientifiques pour servir de base à la discussion raisonnée de certains problèmes qui sont aujourd'hui une source de dissensions entre les intéressés et les membres du personnel du département des Pêcheries. A cette fin il conviendrait que l'étude de ces problèmes soit poursuivie sans solution de continuité et par les mêmes personnes, contrairement au présent régime qui comporte des investigations conduites à intervalles et par un personnel de scientifiques sans cesse renouvelé. Cette innovation s'impose dans l'intérêt de l'industrie, si l'on veut mettre fin à tout attermoiment et en arriver à des conclusions définitives.

COMMISSION DES PÊCHERIES DE LA COLOMBIE-ANGLAISE—1922

Comme résultat des propositions, émanant de la Commission des Pêches de 1922, chargée de l'investigation des pêcheries dans la Colombie-Anglaise, on a apporté les modifications suivantes aux règlements aussi bien qu'au régime administratif:—

(1) Après l'année 1923, il sera permis d'employer des bateaux-moteurs dans la province en rapport avec les exploitations relatives à la pêche des saumons au filet. Ces opérations avaient été auparavant interdites dans l'arrondissement n° 2; les voiliers y étaient armés par les fabricants de conserves.

(2) Le nombre des licences de pêche délivrées aux personnes, autres que les domiciliés de race blanche et les sujets britanniques aussi bien qu'aux Indiens, sujets du Canada, fut réduit de 40 pour 100, exception faite pour les licences à la ligne traînante pour lesquelles la diminution fut arrêtée à 25 pour 100.

(3) Les droits de licence et les impôts furent sensiblement abaissés, ce qui fit naître un sentiment de satisfaction non déguisé chez les pêcheurs et les fabricants en général, au détriment des recettes naturellement.

(4) Les lignes de démarcation des quartiers de pêche furent déplacées jusqu'à une distance de 400 verges, à partir de l'estuaire des cours d'eau. Il appartient à l'inspecteur-chef de les porter encore plus loin, s'il le juge nécessaire.

(5) On a constitué une réserve dans la baie Cowichan, en vue de permettre aux pêcheries de cette étendue de se relever, et aussi en vue de sauvegarder les diverses espèces de poisson qui remontent la rivière Cowichan.

(6) Le règlement permettant la pêche des saumons à partir du 1er mai en certaines parties de l'île Vancouver fut modifié de façon à concorder avec les autres étendues de l'arrondissement.

(7) On a uniformisé à quarante-huit heures la période prohibée hebdomadaire arrêtée pour la pêche des saumons.

(8) La baie Departure fut fermée à toutes exploitations de pêche des saumons à la senne.

INDIENS

Antécédemment à 1923, aucune licence de senne n'était délivrée aux Indiens bien que ces pupilles de l'Etat fussent en grand nombre employés aux exploitations conduites au moyen de cet engin. Les Indiens ont toujours fortement récriminé contre cette interdiction qu'ils jugeaient injuste de sorte que le département résolut durant l'année de leur accorder les mêmes privilèges relatifs aux licences de senne qu'à ceux dont jouissaient les blancs. La levée de cette interdiction fut fort bien accueillie par les Indiens qui redoublèrent de bonnes dispositions à l'égard de l'administration.

Grâce à la coopération des divers employés de leur département, les Indiens nécessiteux et méritants sont pourvus chaque année de permis de pêche, permis qui les autorisent à prendre, sans droits, des quantités suffisantes de saumon pour subvenir à leurs besoins alimentaires durant l'hiver. Les saumons ainsi pêchés ne peuvent être vendus.

INSPECTION DES FRAYÈRES

En autant qu'il fut possible de le faire, on a inspecté toutes les frayères de saumon au moment où les reproducteurs s'y trouvaient. A cet égard, il convient de faire observer qu'en raison du fait qu'il est impossible dans l'état actuel des choses d'employer les mêmes personnes d'une année à l'autre pour l'accomplissement de ce travail, les rapports n'offrent pas une aussi grande valeur comparative qu'il en serait autrement si les mêmes surveillants parcouraient d'année en année les mêmes aires. En certains des plus importants arrondissements, cependant, il a été possible d'instituer un régime d'inspection satisfaisant et la valeur des renseignements, faits et données recueillies s'en est manifestement accrue.

Arrondissement de la rivière Naas. — L'inspection de la rivière Naas fut entreprise environ une semaine plus tôt que d'habitude et les renseignements recueillis semblent démontrer que les saumons sockeye ont fréquenté les frayères en bien plus faible nombre que durant l'automne de 1922 et en nombre peu supérieur à celui de 1921. On se rappellera qu'on a enregistré des montées assez abondantes de cette variété dans la rivière Naas en 1922 quand le rendement en conserves atteignit 31,277 caisses contre 17,821 pour l'année sous-revue et 9,364 en 1921. On a pu dénombrer quelques individus de l'espèce sockeye aux cascades supérieures mais on en a compté un plus grand nombre aux cascades inférieures, nombre qui tendait encore à s'accroître au moment où les inspecteurs quittèrent les lieux.

La montée des saumons de printemps fut la plus abondante signalée depuis 1910.

La restauration de l'échelle à poissons fut effectuée durant juillet et à ce moment l'ingénieur en tête des travaux fit rapport qu'aussitôt l'eau introduite dans ce dispositif de franchissement, après le parachèvement des réparations, les saumons qui s'étaient rassemblés au pied de la digue purent en faire avec facilité l'ascension par bandes assez nombreuses pendant quelques jours.

DOC. PARLEMENTAIRE No 29

Les données relatives à cette aire du lac Bowser, propre au bassin canadien, ne sont pas de nature à encourager et bien qu'on y ait dénombré un certain nombre d'individus, les conditions hydrographiques ne semblent pas convenir aux salmonidés.

Bassin de la rivière Skeena. — Il ressort des faits recueillis que ce bassin fut de nouveau abondamment fertilisé d'œufs de sockeye. Au lac Babine, lac qui forme la principale aire de reproduction de l'arrondissement, les conditions se sont révélées des plus encourageantes car presque tous les cours d'eau furent ensemencés d'œufs. Cette condition s'applique aussi à la rivière Babine où on a constaté aussi l'existence de réserves abondantes d'œufs de saumons de printemps et de saumons roses. Ce n'est que tous les deux ans qu'il survient une montée abondante de saumons roses dans la Skeena.

Il convient de faire observer ici qu'antécédemment aux exploitations piscicoles exercées à la crique qui sert de débouché au lac Morrison, les expéditions d'œufs, destinés à l'incubation artificielle, provenaient des divers cours d'eau du voisinage du lac, mais qu'en raison des opérations alevinales actuelles, il n'est maintenant plus nécessaire de s'éloigner beaucoup de la pisciculture pour se procurer des quantités suffisantes d'œufs pour remplir les auges et les bassins d'alevinage à leur pleine contenance. C'est là un bon exemple des résultats qu'on peut retirer des procédés de pisciculture pratiqués par le département.

Dans le lac Lakelse, on a aussi constaté des réserves abondantes de saumons sockeye et de saumons roses. On a aussi signalé une forte montée de saumons sockeye dans l'aire Kitsumkalem.

Plusieurs gérants de fabriques de conserves de la Skeena n'ont pas manqué de signaler la forte montée de sockeye dans la rivière Oxthal, montée attribuable, disent-ils, dans une large mesure aux travaux relatifs au curage de son lit et à la démolition des barrages qui l'encombraient, et qui formaient obstacle à l'ascension des saumons. Ces travaux avaient été accomplis quatre ans auparavant pour permettre aux reproducteurs d'atteindre les lieux de ponte.

La montée des saumons de printemps dans la Skeena a été déclarée la plus abondante depuis 1910.

Arrondissement central. — Les cours d'eau qui arrosent cette étendue, et qui sont alimentés par les glaciers, conservent un débit abondant pendant tout l'été de sorte que les saumons furent capables de remonter jusqu'aux frayères, cependant que dans les îles les conditions hydrographiques sont très différentes et qu'il faut des pluies fréquentes pour entretenir un volume d'eau suffisant dans les rivières. Malheureusement, l'été dernier s'est révélé sec et il fut nécessaire de consacrer à cette aire une surveillance attentive en vue d'y sauvegarder les reproducteurs jusqu'à la survenance des pluies tardives de l'automne alors que les poissons purent remonter jusqu'à la source des cours d'eau.

Bella Coola et Kimsquit. — Les conditions en existence à cet endroit furent jugées satisfaisantes. Le surveillant provincial, notre propre garde-pêche et le surintendant de pisciculture s'accordent tous à affirmer que les lieux de ponte furent abondamment ensemencés d'œufs de sockeye et que la montée dans Rivers Inlet a compté parmi les plus abondantes des dernières années.

Il est indubitable que les travaux considérables, opérés en 1919 par le curage des lits et la démolition des barrages ou autres obstructions s'opposant à l'ascension des poissons dans les nombreux tributaires du lac Owekano, ont dans une large mesure, contribué à la fertilisation et à l'ensemencement des frayères en 1922.

Smith's Inlet. — Les conditions, en existence dans cette aire, furent déclarées identiques à celles de l'arrondissement de Rivers Inlet. Le surveillant des pêches affirme que les saumons sockeye y sont apparus en plus grand nombre que jamais

depuis 1918. Il convient de se rappeler qu'en 1918, au milieu de la saison de pêche, les exploitations à la senne dans la crique Quashella furent interrompues et que cette condition a sans doute influé sur la fertilisation des frayères.

Archipel de la Reine Charlotte.—Ce n'est que dans les années paires que surviennent les grandes montées de saumons roses dans cet arrondissement. La qualité alimentaire de ces saumons roses est égale à celle de n'importe quelle variété de saumons rose extraite de la côte du Pacifique. Bien que ce fût une année de faible montée pour l'espèce ci-haut désignée, les frayères ont été néanmoinsensemencées d'œufs de saumons chum parce que les conditions hydrographiques furent assez favorables pour permettre une bonne migration des poissons de cette espèce aux frayères.

Arrondissement de la baie Alert.—Le principal cours d'eau de cette étendue est la rivière Kimpkish. Durant la saison on n'a pas compté moins de dix dragues en exploitation à cet endroit pour le sockeye. La pêche ne fut cependant pas autorisée avant le 2 juin bien que lors des années antécédentes les exploitations aient commencé durant les quelques derniers jours de mai. Les résultats de cette restriction se sont traduits par une augmentation dans le nombre des reproducteurs aux frayères.

Les saumons coho et chum se sont montrés abondants partout mais en raison du fait que l'année comptait parmi celles de petite montée du cycle des migrations ascendantes pour les saumons roses, la ponte des œufs, issus des individus de cette variété, ne fut pas fructueuse.

Arrondissement Quathiaski.—Les migrations de saumons sockeye dans la baie Haydon et dans Port-Neville furent abondantes mais celles survenues dans le bras de mer Philip n'ont pas répondu à notre attente. On a signalé une forte ascension de coho mais les saumons chum et roses n'ont pas été aussi nombreux.

Arrondissement de Pender Harbour.—On n'a effectué aucune exploitation de mise en conserve dans cet arrondissement durant la saison. La crique Sauchen-Auch à laquelle on a consacré une attention toute particulière durant les quelques derniers mois fut de nouveau abondamment fertilisée d'œufs de sockeye. La migration des coho et des chum fut très satisfaisante et en divers quartiers de l'arrondissement, cet état de choses s'applique aux saumons roses tout aussi bien.

Les cours d'eau, propres à la côte orientale de l'île Vancouver, furent généralement parlant bienensemencées d'œufs de saumons, les chum surtout.

A la rivière Cowichan, qui est un des principaux cours d'eau de la côte pour la pêche à la ligne, les surveillants de pêche signalent des prises abondantes de truites arc-en-ciel et de truites coupe-gorge. L'interdiction relative à l'usage des œufs de saumon ou de substances ou composés alimentaires dans la pêche à la ligne contribuera indubitablement à la sauvegarde de ces poissons de luxe.

Côte occidentale de l'île Vancouver.—Les seuls quartiers quelque peu importants fréquentés par le sockeye sur la côte occidentale de l'île Vancouver sont la rivière Kennedy dans le passage Clayoquot et les rivières Anderson, Sproat et Stamp se déversant dans le passage Barclay. Les réserves d'œufs au lac Kennedy accusent un décroissement, bien que le rendement en conserves à la fabrique, sise à l'embouchure de la rivière, se soit chiffré à 4,482 caisses de sockeye contre 5,393 en 1922. La récolte des œufs à la piscifacure ne s'est traduite que par 5,306,000 œufs.

A la rivière Anderson, les conditions se sont révélées beaucoup plus satisfaisantes et la piscifacure, sise sur les rives du lac, fut remplie à sa pleine contenance. Le nombre des reproducteurs qui y déposèrent leurs œufs naturellement a de beaucoup excédé celui des années antécédentes. Les montées dans les rivières Sproat et Stamp furent peu abondantes.

DOC. PARLEMENTAIRE No 29

Les migrations de salmonidés dans les rivières, propres à la côte occidentale, furent excellentes et ceci s'applique particulièrement au passage Barclay de sorte que toutes les frayères furent abondamment fertilisées.

Bassin du fleuve Fraser.—Dans les arrondissements en amont de Hell's Gate, les faits tendent à démontrer que les migrations de saumons furent extrêmement décevantes. Le lac Quesnel, le lac Bowron et le lac Chilco ont été très peu fréquentés.

Dans la région de Shuswap, cependant, le surveillant des pêches cantonal signale un relèvement des montées par rapport à l'année antécédente, avec mention particulière des rivières Thompson-sud, Little, Adams et Barrière.

Au lac Harrison, la montée des sockeye a été exceptionnellement abondante et on y a recueilli 11,162,000 œufs de cette espèce au débouché des étangs d'alevinage. Il est évident que ces poissons étaient des individus, issus d'alevins immergés dans ces étangs quatre ans auparavant. La récolte opérée à la crique Morris s'est aussi révélée comme très fructueuse. Il convient de faire observer que les prises de sockeye, effectuées durant les opérations alevinale, furent les plus fortes depuis 1915.

Dans la rivière Birkenhead, il y a eu comme d'habitude une abondante migration de poissons reproducteurs. La piscifaculture a pu facilement s'approvisionner à sa pleine contenance et un nombre considérable de poissons pleins déposèrent leurs œufs naturellement sur le lit du cours d'eau.

On a aussi signalé de nombreuses ascensions pour les autres espèces à l'exclusion des saumons sockeye. Les migrations des saumons roses nous fournissent ici l'occasion de faire remarquer qu'en dépit de certaines prévisions, tendant à accrédi-ter l'idée que les excès de pêche avaient grandement réduit les colonies de saumons roses, les bandes, qui sont apparues, cette année ont dépassé toute attente, de sorte que les frayères du Fraser inférieur, du passage Howe et de Burrard Inlet ont été abondamment fertilisées. Ce n'est que dans les années impaires du cycle des migrations que survient la grande montée des saumons roses dans le fleuve Fraser.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

En raison d'une diminution de 40 pour 100 dans le nombre des licences de filet flottant délivrées durant l'année à des personnes autres que les sujets britanniques, domiciliés et les Indiens, sujets du Canada, on a enregistré une diminution du matériel d'exploitation dans la plupart des aires réservées à la pêche des saumons au filet et ce fait a sans doute contribué à la survenance des conditions florissantes signalées dans la plupart des frayères, propres aux étendues réservées à l'opération des filets flottants.

SURVEILLANTS DU DÉPARTEMENT

Les personnes intéressées dans l'industrie furent assez heureuses durant l'année pour avoir l'avantage de traiter des nombreux problèmes relatifs à la pêche avec le ministre, le sous-ministre et le sous-ministre adjoint qui tous ont visité la côte.

PERSONNEL

Comme résultat de l'expansion des pêches de la province et des exigences de travail imposées par l'administration des diverses branches du service, les membres de notre personnel restent continuellement occupés et en dépit du surtemps consacré aux travaux, il leur devient de plus en plus difficile de faire face aux nécessités du moment. Il m'est agréable de pouvoir témoigner de la bonne discipline et du bon esprit qui animent les membres du personnel de la province malgré la somme de travail qu'ils sont tenus d'exécuter.

RELEVÉ RELATIF AU RENDEMENT EN CONSERVES DE SAUMON—COLOMBIE-ANGLAISE
ENSEMBLE DE LA PROVINCE—1876 À 1923

RELEVÉ N° 1

Années	Nombre de fabriques de conserves en exploitation	Nombre de licences à saumon délivrées					Sockeye	Rouge de printemps	Rose de printemps	Blanc de printemps	Saumon à dos bleuté	Steel-head	Coho	Rose	Chum	Totaux
		F.F.	L.T.	S.P.	S.T.	P.F.										
1876.....	3	Statistique manquante.					Statistique manquante—sockeye presque sans exception.								9,847	
1877.....	4	" "					" " " " " "								87,387	
1878.....	10	" "					" " " " " "								113,601	
1879.....	9	" "					" " " " " "								61,093	
1880.....	9	" "					" " " " " "								61,849	
1881.....	12	" "					" " " " " "								177,276	
1882.....	18	" "					" " " " " "								255,061	
1883.....	24	" "					" " " " " "								196,292	
1884.....	17	" "					" " " " " "								141,239	
1885.....	9	" "					" " " " " "								108,517	
1886.....	17	" "					" " " " " "								161,264	
1887.....	20	" "					" " " " " "								204,083	
1888.....	21	" "					" " " " " "								184,040	
1889.....	28	" "					" " " " " "								414,294	
1890.....	32	" "					" " " " " "								408,978	
1891.....	26	" "					" " " " " "								314,893	
1892.....	27	" "					" " " " " "								228,470	
1893.....	37	" "					" " " " " "								590,229	
1894.....	32	" "					" " " " " "								494,371	
1895.....	36	" "					" " " " " "								586,395	
1896.....	47	" "					" " " " " "								601,570	
1897.....	54	" "					" " " " " "								1,015,477	
1898.....	51	" "					" " " " " "								484,161	
1899.....	59	" "					" " " " " "								732,437	
1900.....	64	" "					" " " " " "								585,413	
1901.....	73	" "					" " " " " "								1,236,156	
1902.....	66	" "					" " " " " "								625,982	
1903.....	59	" "					" " " " " "								473,674	
1904.....	51	" "					" " " " " "								465,894	
							531,436	Printemps et automne:			94,546					
							Statistique manquante—sockeye presque sans exception.									
							323,226	(35,421 Rg. et Bl. Printemps,			Automne:	107,247				

1905.....	67	"	"				1,080,673	(28,359	Rg et Bl. Pr.)			44,458	13,970		1,167,460	
1906.....	64	"	"				459,679	31,261		1,083		69,132	(68,305	Ros.&Ch.)	629,460	
1907.....	58	"	"				314,074	23,159		2,939	683	87,900	(118,704	"	547,459	
1908.....	52	"	"				355,023	25,433		2,731	1,137	81,917	(76,448	"	542,689	
1909.....	72						840,441	18,218		799		61,918	(46,544	"	967,920	
1910.....	58	"	"				565,915	19,313		9,476	140	74,382	34,613	53,362	762,201	
1911.....	59	"	"				383,509	38,751		9,705		119,802	305,247	91,951	948,965	
1912.....	57	3,640		92	139	12	444,762	62,345		18,092		165,309	247,743	58,325	996,576	
1913.....	78	4,782		74	124	17	972,178	37,433		3,616		69,822	192,887	77,965	1,353,901	
1914.....	63	4,857		61	107	12	536,696	32,908		16,420		120,201	220,340	184,474	1,111,039	
1915.....	63	4,951		61	109	12	476,042	51,734		6,370	2,927	146,956	367,352	82,000	1,133,381	
1916.....	72	4,600		80	115	10	214,789	51,231		15,495	3,096	183,623	280,644	240,201	995,065	
1917.....	94	5,286	1,370	99	136	16	339,848	48,630		27,646	(11,740	BB. & SH.)	157,589	496,759	475,273	1,557,485
1918.....	88	5,073	1,786	122	127	24	276,459	65,535	41,819	Rose & Bl.)	(15,916	BB. & SH.)	191,068	527,745	497,615	1,616,157
1919.....	82	4,598	2,260	139	104	21	369,445	73,179	9,077	18,295	24,323	4,493	175,670	346,639	372,035	1,393,156
1920.....	65	4,761	1,855	155	45	19	351,405	95,983	8,441	13,877	8,061	2,395	101,972	520,856	84,626	1,187,616
1921.....	56	4,777	1,452	59	35	8	163,914	36,725	6,061	6,966	7,060	1,220	117,288	192,906	71,408	603,548
1922.....	64	4,491	1,513	143	36	4	299,614	21,163	11,913	6,520	6,431	1,657	102,845	581,979	258,204	1,290,326
1923.....	61	3,957	1,446	223	31	6	334,647	17,539	4,858	4,745	7,097	1,760	112,044	440,932	418,055	1,341,677

83536-29-54

N.B.—Les licences délivrées en 1923 comportent transfert d'un arrondissement à un autre.

RENDEMENT EN CONSERVES DU SAUMON DANS L'ARRONDISSEMENT DU FLEUVE FRASER—1876 À 1923

RELEVÉ N° 2

Années	Nombre de fabriques de conserves en exploitation	Nombre de licences à saumon délivrées					Sockeye	Rouge de printemps	Rose de printemps	Blanc de printemps	Saumon à dos bleuté	Steel-head	Coho	Rose	Chum	Totaux
		F.F.	L.T.	S.P.	S.T.	P.F.										
1876.....	3	Statistique manquante.					Statistique manquante—sockeye presque sans exception.									9,847
1877.....	5	" " " " " "					" " " " " "									64,387
1878.....	8	" " " " " "					" " " " " "									105,101
1879.....	7	" " " " " "					" " " " " "									50,490
1880.....	7	" " " " " "					" " " " " "									42,155
1881.....	8	" " " " " "					" " " " " "									142,516
1882.....	11	" " " " " "					" " " " " "									199,104
1883.....	13	" " " " " "					" " " " " "									109,701
1884.....	6	" " " " " "					" " " " " "									38,437
1885.....	6	" " " " " "					" " " " " "									89,617
1886.....	11	" " " " " "					" " " " " "									99,177
1887.....	12	" " " " " "					" " " " " "									130,088
1888.....	12	" " " " " "					" " " " " "									76,616
1889.....	16	" " " " " "					" " " " " "									303,875
1890.....	16	" " " " " "					" " " " " "									241,889
1891.....	11	" " " " " "					" " " " " "									178,954
1892.....	11	" " " " " "					" " " " " "									79,715
1893.....	21	" " " " " "					" " " " " "									457,797
1894.....	20	" " " " " "					" " " " " "									363,967
1895.....	21	" " " " " "					" " " " " "									400,368
1896.....	29	" " " " " "					" " " " " "									356,984
1897.....	35	" " " " " "					" " " " " "									860,459
1898.....	35	" " " " " "					" " " " " "									256,101
1899.....	41	" " " " " "					" " " " " "									510,383
1900.....	48	" " " " " "					" " " " " "									316,522
1901.....	49	3,832	Statistique manquante.				"	"	"	"	"	"	"	"	"	990,313
1902.....	42	2,685	" " " " " "				293,477	Autres variétés:			33,618	"	"	"	"	327,095
1903.....	35	3,101	" " " " " "				204,809	(2,084: Rg. et Bl. Pr.)			"	25,728	4,504	"	237,125	
1904.....	23	2,224	" " " " " "				72,688	(9,482: Rg. et Bl. Pr.)			"	45,667	1,066	"	128,903	

1905	38	2,770				837,489	(5,507: Rg. et Bl. Pr.)				30,836	3,304		877,136
1906	24	1,746				183,007	6,503	1,020			34,413	(15,543 Rs. & Ch.)		240,486
1907	18	1,726				59,815	3,448	557			35,766	(63,530 Rs. & Ch.)		163,116
1908	16	1,374				63,126	1,427	18			24,198	(415 Rs. & Ch.)		89,184
1909	38	2,688				542,248	1,428				21,540	(1,987 Rs. & Ch.)		567,203
1910	21	1,577				133,045	1,018	8,925			27,855	128	52,177	223,148
1911	15	1,396				58,487	7,028	6,751			39,740	142,101	47,237	301,344
1912	15	1,430			2	108,784	14,655	8,373			38,574	574	12,961	173,921
1913	35	2,560			2	684,596	3,573	49			11,648	9,973	22,220	732,059
1914	20	2,856				185,483	9,485	14,000			38,639	6,057	74,726	328,390
1915	22	2,616				99,040	15,388	3,532			34,114	128,555	18,539	289,119
1916	21	2,240				27,394	11,096	9,217	3,096	33	24,580	840	30,184	106,440
1917	29	2,626	8			123,614	10,197	18,916	4,944	7	25,895	134,442	59,973	377,988
1918	18	1,582	19	1		16,849	15,192	24,274	3,760	635	40,111	18,388	86,215	206,003
1919	14	1,337	24	1		29,628	14,519	3,592	15,613	328	39,253	39,363	15,718	158,718
1920	11	1,288	28			44,598	19,961	2,188	2,204	34	22,934	12,839	23,884	132,860
1921	13	1,437	25			35,900	11,360	467	5,480	1,323	29,978	8,178	11,223	103,917
1922	10	1,296	17			48,744	10,561	2,433	3,867	812	23,587	29,578	17,895	137,482
1923	11	964	25			29,423	3,854	664	3,615		20,173	63,645	103,248	224,637

N.B.—Les licences délivrées en 1923 comportent transfert d'un arrondissement à un autre.

RENDEMENT EN CONSERVES DES SAUMONS PÊCHÉS À RIVERS INLET ET SMITHS INLET, 1881 À 1923

RELEVÉ N° 4.

Années	Nombre de fabriques de conserves en exploitation	Nombre de licences à saumon délivrées					Sock-eye	Rouge de printemps	Rose de printemps	Blanc de printemps	Saumon à dos bleuté	Steel-head	Coho	Rose	Chum	Espèces autres que le sockeye mises en conserve à Smiths Inlet	Totaux
		F.F.	L.T.	S.P.	S.T.	P.F.											
1881		Statistique manquante.					Statistique manquante—sockeye presque sans exception.										5,635
1882	1	" " " "					"	"	"	"	"	"					10,780
1883	1	" " " "					"	"	"	"	"	"					20,383
1884	2	" " " "					"	"	"	"	"	"					
1885		Statistique manquante.					Statistique manquante—sockeye presque sans exception.										15,000
1886	1	" " " "					"	"	"	"	"	"					11,203
1887	2	" " " "					"	"	"	"	"	"					20,000
1888	2	" " " "					"	"	"	"	"	"					25,704
1889	2	" " " "					"	"	"	"	"	"					32,961
1890	2	" " " "					"	"	"	"	"	"					34,924
1891	2	" " " "					"	"	"	"	"	"					15,126
1892	2	" " " "					"	"	"	"	"	"					35,266
1893	2	" " " "					"	"	"	"	"	"					39,351
1894	2	" " " "					"	"	"	"	"	"					58,579
1895	3	" " " "					"	"	"	"	"	"					107,468
1896	4	" " " "					"	"	"	"	"	"					40,207
1897	6	" " " "					"	"	"	"	"	"					104,711
1898	6	" " " "					"	"	"	"	"	"					71,079
1899	6	" " " "					"	"	"	"	"	"					75,413
1900	6	" " " "					"	"	"	"	"	"					66,840
1901	6	" " " "					"	"	"	"	"	"					75,498
1902	6	" " " "					"	"	"	"	"	"					75,530
1903	5	" " " "					"	"	"	"	"	"					101,972
1904	5	" " " "					101,542	(11 Rg. & Bl. Pr.)					358	61			86,840
1905	6	" " " "					90,713	(351 Rg. & Bl. Pr.)									91,064
1906	8	" " " "					132,631	181					66				132,878
1907	8	" " " "					97,874	750					6,240	(700 Rg. & Ch.)			105,564

1908.....	8		"	"	"	74,452	1,254					9,505	(4,679 Rs. & Ch.)			89,890
1909.....	8		"	"	"	102,527	1,087					1,400	(300 Rs. & Ch.)			105,314
1910.....	8		"	"	"	141,921	883					2,075	19			144,398
1911.....	8		"	"	"	105,763	1,317					8,287	6,411	5,288		127,066
1912.....	8		"	"	"	129,217	1,452		468			11,095	11,723	4,843		158,798
1913.....	8		"	"	"	79,345	1,589					3,708	4,287	2,015		90,944
1914.....	*7		"	"	"	89,890	566					7,789	5,784	5,023		109,052
1915.....	8		"	"	"	162,651	1,022					7,115	2,904	5,387	292	179,431
1916.....	9		"	"	"	58,192	1,033		389			15,314	3,567	20,144	13,990	112,629
1917.....	10	815	"	"	"	75,326	715		102			9,124	8,065	16,101	4,325	113,758
1918.....	10	815	"	"	"	68,447	957	85	367			12,074	29,542	6,729	10,736	128,937
1918.....						<i>66,842</i>	<i>957</i>	<i>85</i>	<i>367</i>			<i>12,074</i>	<i>29,542</i>	<i>6,729</i>	<i>10,736</i>	<i>127,532</i>
1919.....	11	916	"	"	"	73,754	967	234	241	2		9,038	6,538	7,089	13,053	110,736
1919.....						<i>72,072</i>	<i>967</i>	<i>234</i>	<i>241</i>	<i>2</i>		<i>9,038</i>	<i>6,538</i>	<i>7,089</i>	<i>13,053</i>	<i>109,254</i>
1920.....	10	1,044	"	"	"	142,793	1,537	81	190			2,922	26,189	1,226		174,938
1920.....						<i>153,245</i>	<i>1,537</i>	<i>81</i>	<i>190</i>			<i>2,922</i>	<i>26,189</i>	<i>1,226</i>		<i>165,390</i>
1921.....	10	1,215	"	"	"	50,849	386		44			4,055	3,055	173		58,562
1921.....						<i>49,729</i>	<i>406</i>		<i>44</i>			<i>4,784</i>	<i>5,336</i>	<i>173</i>		<i>60,669</i>
1922.....	10	1,191	"	"	"	68,818	216	69	38	82	97	1,145	24,311	311		94,900
1922.....						<i>66,518</i>	<i>216</i>	<i>69</i>	<i>38</i>	<i>82</i>		<i>1,145</i>	<i>24,311</i>	<i>311</i>		<i>92,690</i>
1923.....	10	1,172	"	"	"	118,502	230	256	113			1,526	10,057	3,240		133,930
1923.....						<i>112,560</i>	<i>230</i>	<i>256</i>	<i>113</i>			<i>1,526</i>	<i>10,067</i>	<i>3,246</i>		<i>127,778</i>

N.B.—Les chiffres, imprimés en caractères droits, traduisent le rendement en conserves, dérivé des poissons pêchés à Rivers Inlet ou Smiths Inlet. Les chiffres, imprimés en caractères droits pour les années antérieures à 1918, traduisent le rendement global en conserves. Les chiffres, imprimés en caractères penchés, 1918 à 1923, traduisent le rendement global en conserves, indépendamment des lieux d'où furent extraits les poissons et à l'exclusion des poissons expédiés dans d'autres arrondissements pour la mise en conserve.

*Les chiffres de 1914 ne comportent que le rendement en conserves de Rivers Inlet, car la statistique relative à Smiths Inlet, manque pour cette année-là.

N.B.—Re: Rubrique de la colonne «Espèces autres que les saumons sockeye mises en conserve à Smiths Inlet». Pour les années où cette colonne est utilisée, les éléments de la statistique relative aux diverses espèces autres que les saumons sockeye mis en conserve à Smiths Inlet, manquent, et il a fallu se satisfaire d'une sommée globale. La statistique relative au sockeye pour ces années-ci figure sous la rubrique appropriée.

†Le relevé N° 3 figure à la page 76.

RENDEMENT EN CONSERVES DE SAUMON—RIVIÈRE SKEENA—1876 À 1923

RELEVÉ N° 5.

72

Années	Nombre de fabriques de conserves en exploitation	Nombre de licences à saumon délivrées					Sockeye	Rouge de printemps	Rose de printemps	Blanc de printemps	Saumon à dos bleuté	Steel-head	Coho	Rose	Chum	Totaux
		F.F.	L.T.	S.P.	S.T.	P.F.										
1876.....																
1877.....	1	Statistique manquante.					Statistique manquante—sockeye presque sans exception.								3,000	
1878.....	2	" "					" "								8,500	
1879.....	2	" "					" "								10,603	
1880.....	2	" "					" "								19,694	
1881.....	2	" "					" "								21,560	
1882.....	2	" "					" "								24,522	
1883.....	5	" "					" "								31,157	
1884.....	5	" "					" "								53,986	
1885.....	2	" "					" "								12,900	
1886.....	3	" "					" "								37,587	
1887.....	5	" "					" "								58,592	
1888.....	5	" "					" "								70,106	
1889.....	6	" "					" "								58,165	
1890.....	7	" "					" "								90,509	
1891.....	7	" "					" "								78,135	
1892.....	8	" "					" "								90,280	
1893.....	7	" "					" "								59,675	
1894.....	7	" "					" "								61,151	
1895.....	7	" "					" "								67,797	
1896.....	8	" "					" "								100,140	
1897.....	8	" "					" "								65,905	
1898.....	6	" "					" "								81,234	
1899.....	7	" "					" "								108,026	
1900.....	10	" "					" "								128,529	
1901.....	11	" "					" "								126,092	
1902.....	10	" "					" "								154,875	
1903.....	10	" "					" "								98,669	
1904.....	11	" "					93,404	(20,621 Rg. & Bl. Pr.)					10,315	30,529		154,869
1905.....	12	" "					84,717	(14,598 Rg. & Bl. Pr.)					7,247	7,523		114,085
1906.....	14	" "					86,394	20,138					16,897	(38,991 Rs. & Ch.)		162,420
1907.....	13	" "					108,413	10,378					15,247	(25,217 Rs. & Ch.)		159,255
1908.....	13	" "					139,846	13,374		468			10,075	(45,404 Rs. & Ch.)		209,177

MARINE ET PÊCHERIES

15 GEORGE V, A. 1925

1909.....	12		"	"	87,901	11,727		742		12,249	(28,120	Rs. & Ch.)	140,739
1910.....	12		"	"	187,248	9,546		239		11,531	13,473		222,035
1911.....	12	850	Statistique manquante.		131,066	15,514		2,428		23,376	81,956	70	254,410
1912.....	12	850	"	"	92,498	19,332		4,501		39,835	97,588	504	254,258
1913.....	13	850	"	"	52,927	23,250		3,186		18,647	66,045		164,055
1914.....	13	850	"	"	130,166	11,529		211		16,378	71,021	8,329	237,634
1915.....	13	962	"	"	116,553	15,069		204	1,798	32,190	107,578	5,769	279,161
1916.....	14	868	"	"	60,923	18,372		2,561	3,743	47,409	73,029	17,121	223,158
1917.....	15	788*	"	"	65,760	13,586		2,699	1,883	38,456	148,319	21,516	292,219
1918.....	15	889*	"	"	123,322	16,013		6,828	4,994	38,759	161,727	22,573	374,216
1919.....	14	1,153	"	"	184,945	19,661	3,624	2,656	2,672	36,559	117,303	31,457	398,877
1920.....	15	954	"	"	90,869	37,403	2,198	3,123	1,218	18,068	177,679	3,834	334,392
1921.....	13	1,109	"	"	40,018	18,599	2,722	445	498	45,033	124,457	1,993	234,765
1922.....	13	1,091	"	"	100,615	7,080	5,591	1,805	1,050	24,673	203,555	17,668	362,055
1923.....	13	900	"	"	131,731	8,863	2,885	499	418	31,967	145,973	16,527	338,863

* Approximativement.

N.B.—Les chiffres de 1923 relatifs au filet flottant à saumon comportent un transfert

RENDEMENT EN CONSERVES DE SAUMON—RIVIÈRE NAAS—1876 À 1923

RELEVÉ N° 6

74

Années	Nombre des fabriques de conserves en exploitation	Nombre de licences de saumon délivrées					Sockeye	Rouge de printemps	Rose de printemps	Blanc de printemps	Saumon à dos bleuté	Steel-head	Coho	Rose	Chum	Totaux	
		F.F.	L.T.	S.P.	S.P.	P.F.											
1876																	
1877																	
1878																	
1879																	
1880																	
1881	1	Statistique manquante.					Statistique manquante—sockeye presque sans exception.										7,700
1882	2	" "					" " " " " " " "										16,100
1883	2	" "					" " " " " " " "										20,383
1884	1	" "					" " " " " " " "										8,500
1885																	
1886																	
1887																	
1888	1	Statistique manquante.					Statistique manquante—sockeye presque sans exception.										12,318
1889	3	" "					" " " " " " " "										19,410
1890	3	" "					" " " " " " " "										23,906
1891	3	" "					" " " " " " " "										10,323
1892	3	" "					" " " " " " " "										25,434
1893	3	" "					" " " " " " " "										15,190
1894	1	" "					" " " " " " " "										19,587
1895	1	" "					" " " " " " " "										19,550
1896	1	" "					" " " " " " " "										14,649
1897	1	" "					" " " " " " " "										20,847
1898	1	" "					" " " " " " " "										18,953
1899	1	" "					" " " " " " " "										19,443
1900	1	" "					" " " " " " " "										18,238
1901	1	" "					" " " " " " " "										14,790
							20,953	Autres variétés: 2,365)							31	23,318	
		Statistique manquante.					Statistique manquante—sockeye presque sans exception.										12,100
							15,000								(3,589 Rs. et Ch.)	19,085	
1905	3	" "					24,462	(2,357 Rg. et Bl. Pr.)				1,697					
1906	3	" "					22,166	(3,340 Rg. et Bl. Pr.)				3,085					
1907	3	" "					17,813	858	63			5,997			1,840	32,725	
1908	3	" "					27,584	1,288				681			(3,450 Rs. et Ch.)	32,534	
								3,263				1,101			6,093	31,832	
												8,348			(6,612 Rs. et Ch.)	46,908	

MARINE ET PÊCHERIES

15 GEORGE V, A. 1923

1909	3		"	"	28,246	2,280		57		6,818	(3,589 Rs. et Ch.)		40,990
1910	4	240	Statistique manquante.		30,810	1,228		11	140	6,285	895	351	39,720
1911	3	240	"	"	37,327	3,434		325	100	7,842	11,467	5,189	65,684
1912	3	265	"	"	36,037	5,710		1,226		12,468	12,476	3,245	71,162
1913	3	265	"	"	23,574	2,999		152		3,172	20,539	2,987	53,423
1914	4	265	"	"	31,327	2,660		725		9,276	25,333	25,569	94,890
1915	4	265	"	"	39,349	3,053		648	113	15,171	34,879	11,076	104,289
1916	4	265	"	"	31,411	3,061		784	1,498	19,139	59,593	11,200	126,686
1917	4	265	"	"	22,188	3,170		1,326	1,125	22,180	44,568	24,938	119,495
1918	6	265	"	"	21,816	2,332	817	1,003	1,305	17,060	59,206	40,368	143,908
1919	5	300	"	"	28,259	2,408	585	581	789	10,900	29,949	24,041	97,512
1920	5	342	"	"	16,740	3,584	482	789	560	3,700	43,151	12,145	81,153
1921	5	338	"	"	9,364	1,431	437	220	413	8,236	29,488	2,176	51,765
1922	5	304	"	"	31,277	1,466	341	255	193	3,533	75,687	11,277	124,071
1923	5	244	"	"	17,821	2,522	457	335	595	7,894	44,165	25,791	99,580

RENDEMENT EN CONSERVES DE SAUMON—PASSAGE PUGET—1887 À 1923

RELEVÉ N° 3

Années	Nombre de fabriques de conserves en exploitation	Printemps	Sockeye	Rouge moyen	Chum	Rose	Steelhead	Totaux
1887		Statistique manquante.						22,000
1888	4	" "						21,975
1889	2	240		7,480	1,145	2,890		11,674
1890	1	1,000		3,000	4,000			8,000
1891	2	382	5,538	5,869	3,093	5,647		20,529
1892	2	86	2,954	7,206	16,180			26,426
1893	3	1,200	47,852	11,812	11,380	17,530		89,331
1894	3		41,781	22,418	22,152	9,049		95,400
1895	7	1,542	65,143	50,865	38,785	23,633		179,968
1896	11	13,495	72,979	82,640	26,550			195,664
1897	12	9,500	312,048	91,900	23,310	57,268		494,026
1898	18	11,200	252,000	98,600	38,400			400,200
1899	19	24,364	499,646	111,387	31,481	252,733		919,611
1900	19	22,350	229,800	128,200	89,100			469,450
1901		Statistique manquante.						1,380,590
1902	21	30,049	372,301	85,817	93,492			581,659
1903	22	14,500	167,211	103,450	12,001	181,236		478,488
1904	13	14,441	109,264	118,127	49,656			291,488
1905	24	1,804	825,453	79,335	41,057	70,992		1,018,641
1906	16	8,139	178,748	94,497	149,218			430,602
1907	14	1,814	93,122	119,372	50,249	433,423		698,080
1908	22	95,210	170,951	128,922	47,607	6,075		448,765
1909	11	13,019	1,097,904	143,133	53,688	370,993		1,632,949
1910	24	10,064	248,014	162,755	146,942	108		567,883
1911	15	21,823	127,761	256,124	104,321	1,046,992		1,557,029
1912	20	20,252	184,680	149,727	60,760	700		416,125
1913	22	1,234	1,673,059	61,019	56,225	791,886		2,583,463
1914	31	26,044	335,230	151,893	278,801	892		792,860
1915	41	28,466	64,548	180,783	411,724	583,649		1,269,206
1916	32	37,030	84,637	155,832	427,878	1,887		707,278
1917	45	57,543	411,538	114,276	216,285	1,124,884		1,921,554
1918	32	63,366	50,723	235,860	267,538	6,605	106	624,198
1919	35	68,542	64,346	210,883	525,541	421,215	5,076	1,295,626
1920	11	25,846	62,654	24,502	48,849	4,669		166,520
1921	23	25,567	102,967	89,412	30,831	404,713		653,490
1922	16	20,615	48,566	111,711	65,552	2,225		248,729
1923	18	15,777	47,402	122,000	97,081	475,849	29	758,138

RELEVÉ COMPARATIF DES LICENCES DE PÊCHE DÉLIVRÉES POUR LES SAISONS 1923 ET 1922

RELEVÉ N° 7.

SOMMAIRE RELATIF À L'ENSEMBLE DE LA PROVINCE DE LA COLOMBIE-ANGLAISE JUSQU'AU 16 FÉVRIER 1924

Désignations des licences	Saison 1923								Saison 1922								Désignations des licences	
	Délivrées aux:				Transférées des autres arrondissements				Nombre total en exploitation dans l'arrondissement				Délivrées aux:					
	Bls	Inds	Japs	Total	Bls	Inds	Japs	Total	Bls	Inds	Japs	Total	Bls	Inds	Japs	Total		
Fabrique de conserves de saumon.	61			61					61			61	64			64	Fabrique de conserves de saumon.	
Salage du saumon.	44		5	49					44		5	49	52		9	61	Salage du saumon.	
Parc en filet à saumon.	6			6					6			6	4			4	Parc en filet à saumon.	
Senne à poche à saumon.	192	2		194	29			29	221	2		223	143			143	Senne à poche à saumon.	
Senne traînante à saumon.	31			31					31			31	36			36	Senne traînante à saumon.	
Filet flottant à saumon.	1,468	1,094	1,193	3,755	174	28		202	1,642	1,122	1,193	3,957	1,470	1,032	1,989	4,491	Filet flottant à saumon.	
Ligne traînante à saumon.	697	499	249	1,445	1			1	698	499	249	1,446	743	438		332	1,513	Ligne traînante à saumon.
Navire de pêche marchand.	74	6	96	176					74	6	96	176	77	6	165	248	Navire de pêche marchand.	
Licence marchande.	132	5	25	162					132	5	25	162	85		41	126	Licence marchande.	
Second de navire porteur de sennes à saumon.	342	539		881					342	539		881					Second de navire porteur de sennes à saumon.	
Capitaine de navire porteur de sennes à saumon.	28	30		58					28	30		58	49	52	38	139	Capitaine de navire porteur de sennes à saumon.	
Aide-maœuvre de filet flottant à saumon.	121	343	528	992					121	343	528	992					Aide-maœuvre de filet flottant à saumon.	
Fabrique de conserves de saumon d'expérimentation.													2			2	Fabrique de conserves de saumon d'expérimentation.	
Fabrique de conserves de hareng.	3			3					3			3	2			2	Fabrique de conserves de hareng.	
Salage du hareng.	23		6	29					23		6	29	12		10	22	Salage du hareng.	
Senne à poche à hareng.	37		3	40					37		3	40	24		5	29	Senne à poche à hareng.	
Senne traînante à hareng.	3			3					3			3				38	Senne traînante à hareng.	
Filet flottant à hareng.	21		11	32					21		11	32	19		19	33	Filet flottant à hareng.	
Capitaine de navire porteur de sennes à hareng.	15	5	9	29					15	5	9	29	1			1	Capitaine de navire porteur de sennes à hareng.	
Pêche à la ligne.	4		1	5					4		1	5	51		1	52	Pêche à la ligne.	
Pêche de la morue à la ligne avec hameçon.	66	8	304	378					66	8	304	378					Pêche de la morue à la ligne avec hameçon.	
Pêche des crabes.	96	19	3	118					96	19	3	118	88	5	6	99	Pêche des crabes.	
Pêche des roussettes, bleus, émissoles, etc., à la ligne avec hameçon.	11	3	33	47					11	3	33	47					Pêche des roussettes, bleus, émissoles, etc., à la ligne avec hameçon.	
Filet flottant pour roussettes, bleus, émissoles, etc..	14		21	35					14		21	35	31		89	120	Filet flottant pour roussettes, bleus, émissoles, etc..	
Licences diverses.	170	11	136	317					170	11	136	317	162	12	229	403	Licences diverses.	
Totaux.	3,659	2,564	2,623	8,846	204	28		232	3,863	2,592	2,623	9,078	3,115	1,545	2,933	7,593	Totaux.	

DOC. PARLEMENTAIRE No 29

DIRECTION DES PÊCHERIES

TABLEAU DONNANT L'ACCROISSEMENT OU LE DÉCROISSEMENT DANS LE NOMBRE DES LICENCES DÉLIVRÉES EN 1923 PAR RAPPORT À CELLES DÉLIVRÉES EN 1922

78

RELEVÉ N° 8

Désignations des licences	Étendues	Licences délivrées en 1923				Accroissement par rapport à 1922			Décroissement par rapport à 1922			Totaux pour l'ensemble des nationalités	
		Bls	Inds	Japs	Total	Bls	Inds	Japs	Bls	Inds	Japs	Accroissement net	Décroissement net
Filet flottant à saumon.....	Ensemble pour province.....	1,642	1,122	1,193	3,957	172	90				796		534
	Pourcentage.....					9·5	7·4				40·0		11·9
".....	Arrondissement n° 1.....	414	27	523	964	24				7	349		332
	Pourcentage.....					6·2				20·6	40·0		25·6
".....	Arrondissement n° 2—												
	Rivière Naas.....	33	116	95	244	1	2				63		60
	Pourcentage.....					3·1	1·7				39·9		19·7
".....	Rivière Skoena.....	178	337	385	900	19	47				257		191
	Pourcentage.....					11·9	16·2				40·0		17·5
".....	Rivers Inlet et Smiths												
	Inlet.....	614	463	95	1,172	47				4	62		19
	Pourcentage.....					8·3				0·9	39·5		1·6
".....	Arrondissements ex-												
	centriques.....	349	120	66	535	114	41				45	110	
	Pourcentage.....					48·5	51·9				40·5	25·9	
".....	Totaux—												
	Arrondissement n° 2	1,174	1,036	641	2,851	181	86				427		160
	Pourcentage.....					18·2	9·1				40·0		5·3
".....	Arrondissement n° 3.....	54	59	29	142		11			33	20		42
	Pourcentage.....						22·9			37·9	40·9		22·8
Ligne traînante à saumon.....	Ensemble de la province	698	499	249	1,446		61			45	83		67
	Pourcentage.....						13·9			6·1	25·0		4·4
".....	Arrondissement n° 1.....	25			25	8						8	
	Pourcentage.....					47·1						47·1	
".....	Arrondissement n° 2.....	162	104	1	267					140	5	1	146
	Pourcentage.....									46·4	4·6	50·0	35·3

MARINE ET PÊCHERIES

15 GEORGE V, A. 1925

“	Arrondissement n° 3—												
	Côte orientale.....	336	139	104	579	138	108				34	212	
	Pourcentage.....					69·7	343·4				24·7	57·8	
“	Côte occidentale.....	175	256	144	575				51	42	48		141
	Pourcentage.....								22·6	14·1	25·0		19·7
“	Totaux—												
	Arrondissement n° 3..	511	395	248	1,154	87	66				82	71	
	Pourcentage.....					20·5	20·1				25·0	6·6	
Bateaux.....	Ensemble de la province	74	6	96	176				3		69		72
	Pourcentage.....								3·9		41·9		29·0
Trafiquants.....	Ensemble de la province	132	5	25	162	47	5				16	36	
	Pourcentage.....					55·3	Inf.				39·0	28·6	

APPENDICE N° 2

PÊCHERIES

ÉTAT FINANCIER, 1923-24

Désignations des crédits	Services	Crédits		Dépenses	
		\$	c.	\$	c.
249	Salaires et débours des surveillants de pêche, et des équipages de la flotte de surveillance côtière et de la flotte de surveillance du large.....	880,000	00	807,189	08
250	Construction des échelles à poisson et curage des rivières.....	40,000	00	20,316	45
251	Honoraires et frais judiciaires et dépenses occasionnelles.....	4,000	00	656	16
252	Sauvegarde et expansion des pêcheries du large.....	95,000	00	19,864	30
253	Service de renseignements des pêcheries.....	2,000	00	958	19
254	Inspection des conserves de poissons, mollusques et crustacés et du poisson saumuré.....	25,000	00	23,122	99
255	Pisciculture.....	370,000	00	350,487	34
256	Recherches et investigations.....	45,000	00	5,553	28
257	Office de biologie marine.....	42,000	00	42,000	00
		1,473,000	00	1,270,147	79
	Appointements des fonctionnaires (gouvernement civil).....	99,820	00	93,521	58
	Dépenses imprévues.....	20,000	00	18,352	02
	Primes de pêche.....	160,000	00	159,916	80
		1,752,820	00	1,541,938	19
435	Gratifications relatives à la cherté de la vie.....			58,618	51
	Pension N° 4, Loi relative aux Pensions, 1920.....			5,456	95
	Gratuités.....			230	00
	Dépenses totales nettes, 1923-24.....			1,606,243	65

RELEVÉ DES RECETTES PERÇUES DURANT L'ANNÉE FINANCIÈRE 1923-24

b....

Désignations	Total		Compte général		Nouvelle Ecosse		Ile du Prince-Edouard		Nouveau-Brunswick		Ontario		Manitoba		Saskatchewan		Alberta		Colombie-Anglaise		Yukon		
	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	
Recettes des pêches.....	167,661	27			8,224	75	3,598	50	9,284	00			13,518	75	3,109	00	9,942	50	119,655	77		330	00
Licences modus vivendi.....	272	00			58	00		1	00											213	00		
Recettes casuelles.....	3,333	54	3,333	54																			
Recettes de pisciculture.....	7,241	61						32	40	270	00	6,076	71	862	50								
Amendes et confiscations.....	10,255	92			1,255	63	813	05	3,456	14			1,302	13	480	50	169	00	2,779	47			
Traité relatif à la chasse pélagique des phoques.....	35,659	43	35,659	43																			
Primes, escompte et change.....	602	37	602	37																			
Remises des droits perçus sur des licences de pêche délivrées en 1922-23.....	225,026	14	39,595	34	9,538	38	4,442	95	13,010	14	6,076	71	15,683	38	3,589	50	10,111	50	122,648	24		330	00
	4,169	21																					
	220,856	93																					

83588-29-4

RELEVÉ DÉTAILLÉ RELATIF AUX DÉPENSES: SALAIRES ET DÉBOURS—1923-24

Provinces	Inspecteurs et gardes-pêche		Allocations			Essence et huile	Gardes-pêche adjoints		Divers	—	Total
	Salaires	Débours	Autos	Bateaux	Chevaux		Gages	Dépenses			
<i>Division de l'Est—</i>											
Compte général.....	9,558 84	1,704 82					280 00	18 45	50 91		11,613 02
Nouvelle-Ecosse, G.A.....	3,120 00	372 15							116 00	3,608 15	
“ N° 1.....	12,660 00	2,744 00	3,200 00	625 00		244 79	15,933 13	157 94	186 09	35,750 95	
“ N° 2.....	16,140 00	2,977 14	4,328 89	250 00	173 33	104 93	6,573 01	252 50	111 80	30,911 60	
“ N° 3.....	18,278 32	3,899 95	4,000 00	15 00	600 00		5,277 70	55 61	105 99	32,232 57	102,503 27
Ile du Prince-Edouard, N° 1.....	7,903 38	1,970 26	1,600 00				4,402 21	170 00	364 36	16,410 21	
“ N° 2.....	2,331 00	726 45		225 00		299 10		300 00	4 88	3,886 43	20,296 64
Nouveau-Brunswick, N° 1.....	9,120 00	1,908 38	1,600 00	400 00	108 00	235 36	3,325 00		107 99	16,804 73	
“ N° 2.....	16,680 00	3,462 36	4,251 61	997 73	111 29	579 24	8,698 27	6 00	148 02	34,935 02	
“ N° 3.....	6,720 00	1,326 00	200 00	37 50	150 00	75 10	6,926 60		26 45	15,461 65	67,201 40
	102,511 54	21,092 01	19,180 50	2,550 23	1,142 62	1,538 52	51,415 92	960 50	1,222 49		201,614 33
Québec.....									282 90		282 90
<i>Division centrale—</i>											
Compte général.....	1,230 00	32 50							5 00		1,267 50
Manitoba.....	7,575 00	3,381 46		168 75	618 75		562 50	666 80	68 70		13,041 96
Saskatchewan.....	9,035 00	3,578 78	112 50	68 75	483 33		325 00	621 50	57 02		14,281 88
Alberta.....	7,908 11	3,154 34	112 50	168 75	450 00		820 00	783 15	312 97		13,709 82
	25,748 11	10,147 08	225 00	406 25	1,552 08		1,707 50	2,071 45	443 69		42,301 16
<i>Colombie-Anglaise—</i>											
Compte général.....	19,610 38	1,304 09							4,093 46	25,007 93	
Colombie-Anglaise, N° 1.....	10,165 66	8,647 70					7,758 93	1,815 41	1,368 41	29,756 11	
“ N° 2.....	11,921 71	3,322 55					3,547 33	731 95	2,090 56	21,614 10	
“ N° 3.....	14,137 45	7,438 37				304 64	4,018 04	1,124 35	589 61	27,612 46	103,990 60
	55,835 20	20,712 71				304 64	15,324 30	3,671 71	8,142 04		103,990 60
Compte général.....									20,455 77		20,455 77

SOMMAIRE

Compte général.....										20,455 77	20,455 77
Division de l'Est.....	102,511 54	21,092 01	19,180 50	2,550 23	1,142 62	1,538 52	51,415 92	960 50	1,222 49	282 90	201,614 33
Québec.....											282 90
Division centrale.....	25,748 11	10,147 08	225 00	406 25	1,552 08		1,707 50	2,071 45	443 69		42,301 16
Colombie-Anglaise.....	55,835 20	20,712 71				304 64	15,324 30	3,671 71	8,142 04		103,990 60
	184,094 85	51,951 80	19,405 50	2,956 48	2,694 70	1,843 16	68,447 72	6,701 6	30,546 89		368,644 76

RELEVÉ DÉTAILLÉ RELATIF AUX DÉPENSES AFFÉRENTES À LA FLOTTE CÔTIÈRE DE SURVEILLANCE, 1923-24

84

Allocations et comptes	Feuilles d'émar- gement	Pension ou appro- visionnement	Combustible	Réparations		Matériel et provisions de bouche			Effets d'habillem- ent	Divers	—	Total
				Coques	Machines	Machines	Pont	Commis aux vivres				
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
<i>Division de l'Est—</i>												
<i>Nouvelle-Ecosse—</i>												
“Mildred McColl”	3,519 93	2 10	1,130 26	136 01	65 44	238 58	54 33	48 82	2 68	71 05	5,269 20	8,699 93
“A”	2,105 87	29 78	441 99	62 66	415 87	85 56	52 72	65 07		16 21	3,275 73	
“B”										5 00	5 00	
“E”										150 00	150 00	
<i>Ile du Prince-Edouard—</i>												
“Ostrea”				151 70		58 23		1 30		304 80	516 03	1,590 55
“D”										25 00	25 00	
“Richmond”	779 58		105 00		8 67	43 99	72 08	0 39		39 81	1,049 52	
<i>Nouveau-Brunswick—</i>												
“Togo” (navire affrété)	1,505 00		423 83			37 68	4 70	21 00		351 66	2,343 87	12,602 99
“C”	1,657 62	9 75	414 89	461 13	59 32	117 82	23 55	6 13		242 40	2,992 61	
“G”										43 07	43 07	
“Phalarope”	3,838 77		913 97	89 91	138 80	200 53	58 97	85 70	38 07	19 42	5,394 14	
“Shannon”	1,075 00		234 86	0 96			10 78			202 60	1,524 20	
“Vendetta”			20 05	163 00	41 05					91 00	315 10	
	14,481 77	41 63	3,684 85	1,065 37	729 15	782 39	277 13	228 41	40 75	1,562 02		22,893 47
<i>Division centrale—</i>												
“Bradbury”	9,896 33	2,647 83	5,748 98	3 19		239 38	791 12	182 98	354 79	186 65		20,051 25
<i>Division de la Colombie-Angloise—</i>												
Compte général	140 00		302 18	5 90	250 00	3 25	32 03	3 57	8 86	12,369 74		13,115 53
Ateliers de l'île Digby	3,027 50		32 55					2 19		152 55		3,214 79
Entrepôt de Sapperton	2,520 00		79 98			93 00		9 20	31 50	6 00		2,739 68
<i>Navires affrétés.</i>												
“Akashi”	926 21		357 72			50 75				1,270 00	2,604 68	66,757 00
“Annie C”	733 07		70 58			5 99		4 16		497 85	1,311 65	
“Aramac”	364 94		76 00			55 00				108 00	603 94	
“Blue bird”	316 67		76 60			6 50		0 50		98 00	498 27	
“Clare”	345 00		83 56			6 49		1 58		368 00	804 63	
“Corycia”	123 33		39 18			3 90		2 10		39 00	207 51	
“Dustie”	578 71		103 41			14 34		4 94		770 00	1,471 40	
“Elk”			61 79			18 08		1 54		138 00	219 41	
“Elkhart”	899 77		126 29			25 08				526 00	1,577 14	
“Esperanza”	720 00		337 50			51 95				219 00	1,328 45	
“Flier”	248 71		9 00							42 00	299 71	

MARINE ET PÊCHERIES

15 GEORGE V, A. 1925

"Frisbie"	460 00		51 69		10 27		1 64	610 00	1,133 60	
"Gene"	1,152 16		303 82		65 37			1,220 00	2,741 35	
"Gosum"	223 33		50 51		17 45			67 00	358 29	
"Grace B."	277 85							119 19	397 04	
"Hillier"	153 34		11 11		2 63			48 00	215 08	
"Iona"	795 00		221 65		26 15		3 50	648 00	1,694 30	
"Joybird"	564 19		145 88		11 19		11 16	616 00	1,348 42	
"Kathalma"	2,696 77	626 04	1,203 88	33 03	190 68	0 72	63 36	23 06	2,832 74	
"Lady"	506 45		40 45		4 70			158 50	710 10	
"Leach"	400 32		159 00		13 50			121 00	693 82	
"Leinsh"	678 95		224 45	2 50	58 84		6 32	948 10	1,919 16	
"Mable"			10 90		7 25				18 15	
"Marie S."	1,255 63		241 17		26 18		6 82	1,148 00	2,677 80	
"Murrellette"	645 97		617 28		64 90		4 04	1,008 00	2,340 19	
"Nicolson"	1,100 00		181 51		36 09			357 75	1,675 35	
"Noohalk"	914 51		284 27		22 27		3 35	854 00	2,078 40	
"Odessa"	800 47		178 15		16 55	15 00		904 85	1,915 02	
"Olive"	466 67		107 14		21 21			145 55	740 57	
"Oyashimo"	978 95		143 15		18 92		7 76	1,080 00	2,228 78	
"Pinto"	94 09		1 70					30 00	125 79	
"Pioneer"	377 85		73 25		9 75			116 00	576 85	
"Rambler"	412 50		62 50		8 45			280 00	763 45	
"Regal R."	497 85		107 33					600 00	1,205 18	
"Reliance"	1,184 35		150 59		8 61		3 96	848 00	2,195 51	
"Result"	419 91		259 20		62 08		8 80	161 20	911 19	
"Rhoda"	322 58		88 00		4 00			100 00	514 58	
"Robertson"			8 40		3 90				12 30	
"Rover"	345 00		168 08		29 44			460 00	1,002 52	
"Sea-Dog"	203 33		15 50		5 63			63 00	287 46	
"Seafoam"	675 00		215 82		28 67		6 29	921 16	1,846 94	
"Seal Cove"			112 26		33 78		3 24	16 00	165 28	
"644"			16 88		9 79				26 67	
"Sophann"	795 00		226 91		34 90		2 25	864 00	1,923 06	
"Stubbs"	300 00		72 60		22 50			92 00	487 10	
"Swing"	784 16		142 13		16 43		3 16	1,032 00	1,977 88	
"Teal"	380 00		4 55		0 35			453 50	838 40	
"Ukataw"	734 29		250 99		36 81		3 16	1,100 00	2,125 25	
"Vera S. Fry"	413 71		165 43		20 25			570 00	1,169 39	
"Wabash"	795 00		677 44		59 75		1 64	1,283 70	2,817 53	
"We-Two"	750 00		339 59		59 30		2 25	256 00	1,407 14	
"Wolny"	401 00		29 95		3 44			213 50	647 89	
"W. T."	170 00		20 05		6 10			51 00	247 15	
<i>Navires armés par le département</i>									144,485 37	
"Anina"			90 91	92 37	173 14	34 14	4 21	6 00	2 25	403 02
"Babine No. 1"	700 00		98 24	8 50	68 67	16 51	2 85	0 81	95 93	991 51
"Babine No. 2"	776 77		98 23	4 22	27 18	15 64	4 85	2 69	59 20	988 78
"Black Raven"	1,998 71		996,90	189 09	302 14	147 47	26 88	83 57	125 58	3,888 86
"Bonilla"	1,565 96		1,056 51	109 55	677 90	2,488 89	25 40	51 12	65 67	6,041 00
"Cloyah"	167 34		69 89	5,650 00	697 27	78 43	17 05	6 60	6 60	6,686 56

RELEVÉ DÉTAILLÉ RELATIF AUX DÉPENSES AFFÉRENTES À LA FLOTTE CÔTIÈRE DE SURVEILLANCE, 1923-24—Fin

Allocations et comptes	Feuilles d'émarment		Pension ou approvisionnement	Combustible	Réparations		Matériel et provisions de bouche			Effets d'habillement	Divers	—	Total							
	\$	c.			Coques	Machines	Machines	Pont	Commis aux vivres					\$	c.					
<i>Division de la Colombie-Anglaise-Fin</i>																				
<i>Navires armés par le département-Fin</i>																				
"Cohoe".....	718	95		302	48	254	22	355	14	99	81	16	73	70	16		118	54	1,936	05
"Egret".....	1,500	00		240	27	564	61	935	84	2,082	64	41	25	150	15		94	00	5,608	76
"Elk".....	2,804	52		543	85	217	20	124	02	72	40	0	50	22	54		5	65	3,790	68
"Fispa".....	55	00		71	38			81	71	81	71	5	80	3	08		4	29	565	26
"Foam".....	5,040	00		755	36	306	38	387	42	75	51	193	09	30	70				230	02
"Givenchy".....	25,755	16	7,023	49	11,582	39	3,448	56	1,730	70	1,231	48	701	15	1,640	06	1,659	74	915	40
"Gull".....	944	84		572	15	561	51	421	74	57	05	33	25	61	51				122	62
"Hawk".....	1,601	01		693	50	240	32	22	69	121	42	18	70	50	36				14	00
"Heron".....	1,399	10		403	92	305	03	75	67	54	93	30	60	20	00				35	80
"Humming Bird".....				5	17			1	65	6	38									13
"Kayex".....						7	51	28	33										81	00
"Linnett".....	1,497	02		524	63	190	55	25	75	104	29	52	60	23	41				67	55
"Marfish".....	6,394	66	1,613	52	1,873	73	2,546	52	502	51	265	71	117	95	307	13	158	81	498	57
"Merlin".....	1,234	51		390	10	736	15	50	16	86	13	38	92	19	63				53	40
"Merrysea".....	4,650	65		1,169	19	46	77	1,096	50	121	72	53	85	85	72				145	25
"Ptarmigan".....						2	30					1	00							3
"Revidis".....								341	43	288	43									1
"Semiahmo".....	1,890	00		19	81			10	52	8	34			13	10				14	89
"Swan".....	4,740	00		777	85	215	13	967	55	59	66	13	70	24	88				43	72
"Vanidis".....								341	44	238	44								14	85
"Vedder".....	1,350	00		199	10	1,631	91	210	10	1,849	70	180	94	297	46				8	74
	101,854	29	9,263	05	31,677	06	17,336	80	9,858	49	11,149	24	1,629	02	3,136	56	1,932	16	42,475	70
Compte général.....										11,953	00								2	58
																				230,312
																				37
																				11,955

MARINE ET PÊCHERIES

SOMMAIRE

Division de l'Est.....	14,481	77	41	63	3,684	85	1,065	37	729	15	782	39	277	13	228	41	40	75	1,562	02	22,893	47
Division centrale.....	9,896	33	2,647	83	5,748	98	3	19			239	38	791	12	182	98	354	79	186	65	20,051	25
Division de la Colombie-Anglaise.....	101,854	29	9,263	05	31,677	06	17,336	80	9,858	49	11,149	24	1,629	02	3,136	56	1,932	16	42,475	70	230,312	37
Compte général.....											11,953	00							2	58		11,955
	126,232	39	11,952	51	41,110	89	18,405	36	10,587	64	24,124	01	2,697	27	3,547	95	2,327	70	44,226	95	285,212	67

PÊCHERIES

RELEVÉ DÉTAILLÉ DES DÉPENSES AFFÉRENTES À LA PISCICULTURE 1923-24

Piscifactures	Salaires		Frais d'entretien		Total par pisciculture		Total par province	
	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.
<i>Nouvelle-Ecosse—</i>								
Bedford.....	1,260	00	15,217	47	16,477	47		
Lindloff.....			1,119	55	1,119	55		
Margaree.....	3,600	00	4,212	52	7,812	52		
Etang de Margaree.....			4,641	57	4,641	57		
Middleton.....	2,460	00	5,761	75	8,221	75		
Windsor.....	1,320	00	2,802	17	4,122	17		
	8,640	00	33,755	03			42,395	03
<i>Ile du Prince-Edouard—</i>								
Kelly's Pond.....	2,640	00	2,219	03	4,859	03	4,859	03
<i>Nouveau-Brunswick—</i>								
Grand Falls.....	2,482	67	2,809	02	5,291	69		
Miramichi.....	2,940	00	2,254	88	5,194	88		
Etang de Miramichi.....			3,768	57	3,768	57		
Nepisquit.....			482	24	482	24		
Etang de New Mills.....	380	00	4,455	60	4,835	60		
Ristigouche.....	2,820	00	3,199	20	6,019	20		
Sparkle.....			547	98	547	98		
Saint-Jean.....	2,947	67	3,785	80	6,733	47		
Etang de Saint-Jean.....			7,783	14	7,783	14		
Tobique.....			213	34	213	34		
	11,570	34	29,299	77			40,870	11
<i>Ontario—</i>								
Collingwood.....	3,390	00	9,299	83	12,689	83		
Kenora.....	4,051	00	9,348	27	13,399	27		
Kingsville.....	3,472	50	4,932	60	8,405	10		
Port Arthur.....	4,398	00	2,579	68	6,977	68		
Sarnia.....	3,900	00	4,832	66	8,732	66		
Southampton.....	3,270	00	3,922	89	7,192	89		
Thurlow.....	5,025	00	12,963	44	17,988	44		
Warton.....	3,884	48	4,910	52	8,795	00		
	31,390	98	52,789	89			84,180	87
<i>Manitoba—</i>								
Dauphin River.....	2,655	00	4,506	42	7,161	42		
Campement d'alevinage de rivière Dauphin.....			1,100	64	1,100	64		
Gull Harbour.....	1,680	00	5,076	13	6,756	13		
Winnipegosis.....	2,125	00	11,286	70	13,411	70		
	6,460	00	21,969	89			28,429	89
<i>Alberta—</i>								
Banff.....	2,405	32	2,834	69	5,240	01		
Lacs Spray.....	39	84	1,139	31	1,179	15		
	2,445	16	3,974	00			6,419	16
<i>Saskatchewan—</i>								
Qu'Appelle.....	2,289	84	4,691	54	6,981	38	6,981	38

RELEVÉ DÉTAILLÉ DES DÉPENSES AFFÉRENTES À LA PISCICULTURE 1923-24—Fin

Piscifacitures	Salaires		Frais d'entretien		Total par piscifaciture		Total par province	
	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.
<i>Colombie-Anglaise—</i>								
Compte général.....	6,987	81	4,539	16	11,526	97		
Anderson.....	1,279	35	7,091	57	8,370	92		
Babine.....	810	00	8,089	80	8,899	80		
Cowichan.....	927	91	5,784	73	6,712	64		
Cranbrook, station d'incubation artificielle.....			77	05	77	05		
Cultus.....	532	91	5,322	87	5,855	78		
Gerrard.....			3,399	45	3,399	45		
Harrison.....	2,361	77	7,857	21	10,218	98		
Kennedy.....	1,301	81	5,731	41	7,033	22		
Lloyd's Creek, station d'incubation artificielle.....	85	00	1,246	63	1,331	63		
Nelson, station d'incubation artificielle.....	840	00	2,585	56	3,425	56		
New Westminster.....			0	70	0	70		
Pemberton.....	2,042	74	11,304	38	13,347	12		
Pitt.....	510	00	7,346	35	7,856	35		
Rivers Inlet.....	1,659	00	16,212	83	17,871	83		
Skeena.....	482	74	9,702	38	10,185	12		
Stuart.....	720	00	4,349	71	5,069	71		
	20,541	04	100,641	79			121,182	83
<i>Compte général.....</i>	5,500	00	9,669	04	15,169	04	15,169	04
	91,477	36	259,009	98			350,487	34

SOMMAIRE

Nouvelle-Ecosse.....	8,640	00	33,755	03			42,395	03
Ile du Prince-Edouard.....	2,640	00	2,219	03			4,859	03
Nouveau-Brunswick.....	11,570	34	29,299	77			40,870	11
Ontario.....	31,390	98	52,789	89			84,180	87
Manitoba.....	6,460	00	21,969	89			28,429	89
Alberta.....	2,445	16	3,974	00			6,419	16
Saskatchewan.....	2,289	84	4,691	54			6,981	38
Colombie-Anglaise.....	20,541	04	100,641	79			121,182	83
Compte-général.....	5,500	00	9,669	04			15,169	04
	91,477	36	259,009	98			350,487	34

RELEVÉ DÉTAILLÉ RELATIF AUX DÉPENSES AFFÉRENTES À LA FLOTTE DE SURVEILLANCE DU LARGE, 1923-24

Allocations et comptes	Feuilles d'émar- gement	Pension et denrées alimenta- ires	Combust- ible	Réparations		Matériel et provisions de bouche			Effets d'habille- ment	Divers	—	Total
				Coques	Machines	Machines	Pont	Commis aux vivres				
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
<i>Division de l'Est—</i>												
"Arleau".....	18,490 55	4,880 92	7,691 77	4,487 07	281 40	756 55	509 41	452 15	873 54	834 89	39,258 25	
"Arras".....	20,459 38	5,451 31	9,836 06	2,782 44	2,661 38	1,029 79	350 72	327 63	781 68	1,197 71	44,878 10	84,136 35
	38,949 93	10,332 23	17,527 83	7,269 51	2,942 78	1,786 34	860 13	779 78	1,655 22	2,032 60	84,136 35
<i>Grands Lacs—</i>												
"Becancour".....										23 00	23 00	
"Laviolette".....			320 62							12 00	332 62	355 62
			320 62							35 00	355 62
<i>Division de l'Ouest—</i>												
"Malaspina".....	30,012 84	7,218 29	13,672 72	2,933 10	2,066 34	928 08	646 50	1,392 73	1,524 61	1,088 13	61,483 34	
"Thiepval".....	1,942 58	729 38	1,445 70	264 37	267 41	278 06	213 74	230 37	288 22	144 65	5,804 48	67,287 82
	31,955 42	7,947 67	15,118 42	3,197 47	2,333 75	1,206 14	860 24	1,623 10	1,812 83	1,232 78	67,287 82
Compte général.....									1,345 69	206 17	1,551 86

SOMMAIRE

Division de l'Est.....	38,949 93	10,332 23	17,527 83	7,269 51	2,942 78	1,786 34	860 13	779 78	1,655 22	2,032 60	84,136 35
Grands Lacs.....			320 62							35 00	355 62
Division de l'Ouest.....	31,955 42	7,947 67	15,118 42	3,197 47	2,333 75	1,206 14	860 24	1,623 10	1,812 83	1,232 78	67,287 82
Compte général.....									1,345 69	206 17	1,551 86
	70,905 35	18,279 90	32,966 87	10,466 98	5,276 53	2,992 48	1,720 37	2,402 88	4,813 74	3,506 55	153,331 65

DÉPENSES PAR PROVINCE, 1923-24

Crédits	Général	Nouvelle-Ecosse	Ile du Prince-Edouard	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Anglaise	Total
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Salaires et débours des surveillants de pêche	20,455 77	114,116 29	20,296 64	67,201 40	282 90	14,309 46	14,281 88	13,709 82	103,990 60	368,644 76
Service de surveillance de la flotte côtière	11,955 58	8,699 93	1,590 55	12,602 99	20,051 25	230,312 37	285,212 67
Service de surveillance de la flotte du large	13,105 60	69,397 00	823 92	2,217 88	143 71	355 62	67,287 82	153,331 65
Pisciculture	15,169 04	42,395 03	4,859 03	40,870 11	84,180 87	28,429 89	6,981 38	6,419 16	121,182 83	350,487 34
Construction d'échelles à poisson	25 51	6,414 22	6 00	213 06	290 99	13,366 67	20,316 45
Sauvegarde et expansion des pêcheries du large	18,693 84	816 02
Service de renseignements des pêcheries	209 72	539 87	88 60	120 00	354 44	19,864 30
Inspection des conserves de poissons, mollusques et crustacés et du poisson saumuré	252 00	15,922 47	849 09	2,568 41	702 90	2,828 12	23,122 99
Recherches et investigations	3,987 10	816 03	168 29	581 86	5,553 28
Honoraires et frais judiciaires et dépenses occasionnelles	46 21	367 85	30 50	170 60	41 00	656 16
Office de biologie marine	42,000 00	42,000 00
Prime de pêche	91,261 55	10,153 65	16,123 25	42,378 35	159,916 80
Appointements des fonctionnaires (gouvernement civil)	125,854 16	350,424 62	18,528 47	142,866 81	43,507 96	84,536 40	63,112 09	21,263 26	20,299 58	539,363 85	1,430,064 59
Dépenses imprévues	93,521 58
Gratifications	18,352 02
Pensions N° 4, Loi relative aux pensions, 1920	1,541,938 19
Gratuités	58,618 51
	5,456 95
	230 00
	1,606,243 65

APPENDICE N° 3

RAPPORT RELATIF AUX ÉCHELLES À POISSONS ET À LA DÉMOLITION DES BARRAGES PAR CHAS BRUCE, INGÉNIEUR DES PÊCHES, POUR L'ANNÉE CLOSE LE 31 DÉCEMBRE 1923

Le printemps de 1923 s'est caractérisé par les dégâts causés aux dispositifs ascensionnels, dégâts résultant des fortes crues survenues en cette saison-là. En certains lieux, ces dispositifs, qui fonctionnaient parfaitement depuis nombre d'années tout comme les digues dans lesquelles ils étaient établis, furent soit sérieusement endommagés, soit entièrement démolies par les eaux.

Les digues suivantes des provinces maritimes furent inspectées par l'ingénieur des pêches durant l'année:—

RIVIÈRE-AUX-SAUMONS, COMTÉ DE VICTORIA, N.-B.

- (a) Joseph Côté—Digue de la scierie.
- (b) Terriault—Digue du moulin à farine.
- (c) Davis Lumber Company—Digue de la scierie.
- (d) Davis Lumber Company—Digue formant réservoir pour l'emmagasinage des eaux.

RIVIÈRE NASHWAK, COMTÉ DE YORK, N.-B.

- (a) Pulperie Naswak—Digue à Marysville.

Les crues avaient presque entièrement demantelé cette échelle à poissons et il fut jugé nécessaire d'en achever la démolition et de la reconstruire. Comme les conditions relatives à l'ascension des poissons n'avaient jamais été satisfaisantes, il fut décidé d'établir le nouveau dispositif à un autre emplacement de la digue. A cette fin on dressa les plans et devis nécessaires et l'on s'entendit avec la société pour la construction de cette échelle dont les travaux furent parachevés en octobre.

RIVIÈRE BÉCAQUIMEC, COMTÉ DE CARLETON, N.-B.

- (a) La digue et l'échelle à poissons, propriétés de la Cie des Bois de Construction "Sayre Lumber Company" à Hartland, fut sérieusement avariée par les crues du printemps. Les réparations en furent effectuées par la société durant l'été.

RIVIÈRE SAINTE-CROIX, COMTÉ DE YORK, N.-B.

- (a) On a inspecté une digue de faible élévation, érigée au débouché du lac Grand et dont la pulperie Sainte-Croix est propriétaire. L'échelle à poissons qui est située sur le côté canadien de la ligne-frontière internationale fut déclarée entièrement hors d'usage attendu que les matériaux qui avaient servi à sa construction s'étaient entièrement détériorés.

On considère qu'on pourrait établir, à cet endroit, un passage de la forme d'un couloir ou déversoir sur le côté américain de la digue, et cela, sans majoration des frais et certainement avec plus d'efficacité et de durabilité. La Commission des Pêches de l'Etat du Maine fut mis au courant de notre projet, avec prière d'y donner suite, attendu que c'est là une question en dehors de la juridiction de ce département-ci. La digue en existence empêche le passage des saumons des lacs qui remontent ce cours d'eau en très grand nombre.

(b) La Commission conjointe internationale a prononcé un arrêt enjoignant à la Société de Chauffage au gaz et d'Éclairage à l'électricité aussi bien qu'à la Fabrique des Tissus de coton, toutes deux propriétaires de digues dans la rivière ou dans les environs de Saint-Etienne, d'avoir à y établir des dispositifs de franchissement selon des plans approuvés tant par le département canadien que par le département américain des Pêches.

RIVIÈRE MIRAMICHI, COMTÉ DE NORTHUMBERLAND, N.-B.

(a) On a avisé aux moyens de faire construire une échelle à poissons dans la digue de la rivière Taxes, cours d'eau se déchargeant dans la Miramichi sud-ouest à Boisetown.

(b) On a effectué l'inspection de la digue, sise dans la rivière Bartholomew, affluent de la Miramichi sud-ouest, en vue de rechercher et de s'assurer s'il conviendrait d'y construire une échelle à poissons. En raison des données et des faits défavorables recueillis relativement au régime hydrographique de ce cours d'eau comme lieu de ponte, il fut décidé de n'y pas exiger l'établissement d'un dispositif de ce genre.

CHUTES DE LA GRANDE-RIVIÈRE, COMTÉ DE RICHMOND, N.-É.

On a construit une échelle à poissons à travers de ces chutes il y a déjà nombre d'années mais ce dispositif ascensionnel est depuis lors tombé en décrépitude. On a effectué l'inspection de la charpente et il ressort des renseignements recueillis qu'il va falloir en opérer la reconstruction l'année prochaine dès que les conditions du régime hydrographique le permettront.

RIVIÈRE SHEET HARBOUR, COMTÉ D'HALIFAX, N.-É.

On s'est livré à des recherches sur les lieux en vue de déterminer s'il était recommandable ou non d'opérer la construction d'une échelle à poissons dans la digue actuellement en voie d'établissement par la Commission Hydro-électrique de la Nouvelle-Écosse. L'occasion nous apparaît comme favorable à l'établissement d'un passage mi-naturel, mi-artificiel, sous forme de déversoir, pour faciliter aux saumons l'ascension des chutes, tout en s'aidant de la charpente de la digue. On s'est abouché avec l'ingénieur de la commission avec qui la situation fut envisagée sous toutes ses faces. La création de la digue est d'ores et déjà chose décidée. Pour ce qui est de son efficacité, on n'en pourra juger qu'une fois l'usine d'énergie électrique en activité.

RIVIÈRE LAWRENCETOWN, COMTÉ D'HALIFAX, N.-É.

On a démolit la vieille digue établie entre le lac Echo et le lac Martin dans le cours supérieur de la rivière, ce qui en rend l'ascension absolument libre aux poissons.

RIVIÈRE MUSHAMUSH, COMTÉ DE LUNENBURG, N.-É.

Un jeu d'aubes tournantes a été installé dans le dégorgeoir ou déversoir, à partir de l'usine d'énergie électrique de la station hydro-électrique. Ceci fut accompli en vue d'empêcher l'ascension des saumons dans le déversoir et de les amener à remonter par l'échelle à poissons.

La construction fut parachevée trop tard dans la saison pour pouvoir juger des effets de cette entreprise mais on se propose d'y faire des observations suivies durant la prochaine montée des saumons.

DOC. PARLEMENTAIRE No 29

RIVIÈRE MEDWAY, COMTÉ DE LIVERPOOL, N.-É.

On a exécuté certaines réparations au passage à poissons, sis dans la digue appartenant à la pulperie aux chutes Salters, en vue de remédier à certaines dégradations survenues dans la maçonnerie de l'échelle. Les faits et les données recueillis tendent à témoigner du bon fonctionnement de cette échelle durant la dernière saison. Ce dispositif ascensionnel sert à la fois aux saumons et aux gasparots.

RIVIÈRE MERSEY, COMTÉ DE LIVERPOOL, N.-É.

On a opéré des travaux importants de restauration à toutes les échelles à poissons de la rivière.

Dans la première digue, on a établi à son extrémité ouest une grande échelle à poissons.

Dans la seconde digue une échelle quelque peu semblable fut érigée à l'extrémité est.

Le dispositif en existence dans la troisième digue fut agrandi, les cloisons restaurées et les bassins approfondis, en vue d'y accroître le volume de l'eau et d'y faciliter aux poissons le passage d'un bassin dans un autre.

Le passage, en existence dans la quatrième digue, fut prolongé dans la rivière en vue d'en faciliter l'accès aux poissons à l'époque de l'étiage. L'aménagement de la fosse dans laquelle se déverse l'eau circulant dans le passage fut aussi amélioré par la fermeture des ouvertures pratiquées dans un massif rocheux, sis en aval de la digue, et par la direction vers le chenal principal imprimée au courant.

Le passage à poissons, en existence dans la cinquième digue, fut agrandi de façon à projeter plus loin dans la rivière afin de faciliter aux poissons le franchissement de la digue à l'époque de l'étiage. Les matériaux de construction employés à la confection de tous ces dispositifs ascensionnels furent la pierre et le béton, afin d'en assurer la durabilité et la stabilité.

RIVIÈRE CLYDE, COMTÉ DE SHELburne, N.-É.

On a construit une nouvelle échelle à poissons dans la digue de la pulperie sur la rivière Clyde, à Queens, en remplacement de celle emportée par les glaces à l'époque des crues de printemps.

RIVIÈRE JORDAN, COMTÉ DE SHELburne, N.-É.

On a effectué l'inspection de la seconde digue sise dans la rivière à l'endroit où l'ancien dispositif ascensionnel fut emporté par les crues du printemps. On a déjà dressé les plans et devis d'une nouvelle échelle à poissons qui sera commencée la prochaine saison.

RIVIÈRE ROUND-BAY, COMTÉ DE SHELburne, N.-É.

En réponse à une pétition émanant des habitants de l'endroit, pétition tendant à accréditer l'idée qu'un nouveau chenal, pratiqué à travers le rivage, contribuerait à faciliter le passage aux poissons, on s'est livré à une inspection minutieuse des lieux.

Les résultats de cet examen sont de nature à démontrer l'inefficacité du chenal actuel en autant qu'il s'agisse de la migration des poissons. Mais comme les plus grands inconvénients et dommages, résultant du déplacement de l'embouchure de la rivière, ont été subis par les propriétaires des divers domaines, contigus au rivage, et qui ont été submergés sur une superficie de plusieurs arpents, on a jugé que tout moyen d'action visant à des améliorations, ressortissait à la compétence du ministère des Travaux publics, de sorte toutes nos propositions portent le caractère de cette situation particulière. De la province du Manitoba

nous sont parvenues de multiples représentations à l'égard des dispositifs ascensionnels sis en certains cours d'eau, ce qui nous a induit à envoyer un de nos ingénieurs pour inspecter les lieux. Les échelles en existence y ont été dans une large mesure construites d'après les idées personnelles des inspecteurs et des gardes-pêche et en certains cas elles ne répondent pas aux besoins des diverses espèces qui s'en servent.

En raison de l'excès de travail, nos ingénieurs furent toutefois incapables de parfaire ces échelles à poissons à l'époque de l'étiage, l'été dernier.

Comme l'attention du département fut tout particulièrement attirée sur la condition des dispositifs établis dans la rivière Whitemud, on va entreprendre la réparation de ces derniers à l'époque de l'étiage d'hiver.

De nombreuses demandes de renseignements nous sont parvenues tant de la part de particuliers que de la part des autorités du gouvernement de Terre-Neuve relativement à la construction des échelles à poissons. On a fourni aux intéressés tous les éclaircissements possibles en se fondant sur les faits et les données recueillis par le département.

On continue d'exiger des relevés mensuels de la part des surveillants de pêche touchant la condition des échelles à poissons dans leur arrondissement respectif de sorte que le département peut se tenir au courant des particularités relatives à leur fonctionnement.

Comme annexe à cet ouvrage, figure le rapport, émanant de l'ingénieur résident, M. McHugh, de la Division des pêches de la Colombie-Britannique, rapport embrassant les opérations accomplies durant l'année close le 31 décembre 1923.

COLOMBIE-ANGLAISE

(1) DÉMOLITION DES BARRAGES

Les divers cours d'eau où on a opéré la démolition des barrages et les dépenses afférentes à chacune de ces entreprises figurent pour l'année sous-revue dans la nomenclature suivante:

Crique de la passe Deer, arrondissement de Bella-Bella, \$500.—Enlèvement des troncs d'arbres et des branchages abandonnés dans la rivière après la cessation des opérations forestières et du flottage des bois et concentration du débit décré de l'étiage d'été dans un chenal unique.

Gullchuck, arrondissement de Bella-Bella, \$536.—Entreprise destinée à faciliter l'ascension d'une cascade d'environ 10 pieds de hauteur par la création, à l'aide d'explosifs, de fosses et de cavernes.

Crique Tinkey, arrondissement de Bella-Bella, \$410. — Poursuite des travaux entrepris l'année précédente dans le but de faciliter aux saumons l'ascension de nombreux massifs rocheux, à l'époque de l'étiage.

Rivière Kisimete, arrondissement de Bella-Bella, \$1,572.—Poursuite des travaux entrepris l'année précédente dans le but de faciliter aux saumons l'ascension des cascades. Il existe nombre de cascades ou chutes dans le lit de cette rivière dont l'une atteint 12 pieds.

Crique Kiltik, arrondissement de Bella-Bella, \$125.67.—Démolition d'un entassement de souches et de troncs de sapins obstruant complètement l'embouchure de la rivière.

Baie Thurston, île Valdez supérieure, \$768.21. — Enlèvement des amas de rebuts accumulés dans le cours d'eau par les entrepreneurs forestiers et des entassements de roc résultant de travaux de mine contre certains massifs rocheux, en vue de faciliter le passage des saumons.

DOC. PARLEMENTAIRE No 29

Rivière Puntledge, île Vancouver, \$495.65. — Poursuite des travaux entrepris l'année précédente en vue de concentrer le débit de la rivière dans un chenal principal en certaines sections. Une large portion du débit d'été de ce cours d'eau est utilisé à engendrer l'énergie électrique nécessaire aux travaux de la société *Canadian Collieries, Limited*. L'eau est détournée de la rivière à un endroit situé à environ un demi-mille en aval du lac Comox et lui est restituée après avoir servi au fonctionnement des turbines, à quelque distance en aval. Entre ces deux endroits, certaines parties de la rivière sont d'une extrême largeur et la conformation topographique ou modelé de son lit est caractérisé par l'existence de massifs rocheux stratifiés qui à l'époque de l'étiage permettent aux piétons de la traverser à pied sec. Le creusement de chenaux, destinés à la concentration des eaux, surtout aux endroits caractérisés par la présence de cascades rapides en vient à s'imposer absolument et ce sont des travaux de cette nature qui ont nécessité au passé les dépenses relatives à l'aménagement de ce cours d'eau.

Maintenant que le barrage destiné à l'emmagasinage des eaux au débouché du lac Comox a été rendu franchissable aux poissons par la création d'une échelle dans la digue, il peut devenir nécessaire d'y exécuter d'autres travaux de cette nature car les saumons fréquentent ces lieux en nombre toujours croissant.

Le besoin de ces sortes d'entreprises deviendra impérieux si la fertilisation des eaux de la rivière Crushank, rivière se déchargeant dans le lac Comox, produit de bons résultats.

Crique Demanuel, Arrondissement de Sooke Harbour, \$237. — Démolition d'un entassement de troncs d'arbres dans le lit du cours d'eau, entassement qui formait entièrement obstacle à la migration ascendante des saumons vers les eaux d'amont. Ces travaux furent exécutés avec succès, à très peu de frais et à forfait. Les saumons sont maintenant en mesure de poursuivre sans obstacle leur ascension vers les eaux supérieures.

Rivière Kakweiken, Arrondissement de la baie Alert, \$634.70. — Poursuite des travaux, tendant à faciliter aux saumons l'ascension des chutes de ce cours d'eau, et accomplis sous la surveillance du garde-pêche en tête de l'arrondissement de la baie Alert qui nous signale dans son rapport l'efficacité des travaux réalisés.

Baie Owens, chenal Okishollow, Arrondissement de Quathiaski, \$207.75. — Enlèvement des entassements de troncs d'arbres et de branchages, abandonnés par les entrepreneurs forestiers et s'opposant complètement à l'ascension des saumons.

Outre les travaux ci-haut désignés, on pourrait faire mention d'autres entreprises moins coûteuses, n'excédant pas \$100, et qui ont été exécutées en divers lieux de la province sous la direction des gardes-pêche cantonaux ou de leurs adjoints. Dans la majorité des cas, ces travaux sont de réalisation facile et n'exigent que de la diligence et de la bonne volonté dans leur exécution, de sorte qu'à moins qu'un de nos ingénieurs arrive de se trouver dans le voisinage au moment de leur accomplissement, il n'est généralement pas jugé nécessaire d'effectuer les frais qu'entraîne le déplacement des membres du personnel du génie. En pareille occurrence, le rapport du garde-pêche est accepté. Voici l'énumération de ces entreprises secondaires:—

Rivière Lardeau.....	\$65 71
Chutes Skutz.....	5 40
Crique du port Caméleon.....	55 00
Crique de la baie Heydon.....	55 00
Rivière Quatsi.....	27 00
Lagunes Embley.....	55 00
Petite-Rivière.....	22 50
Arrondissement de Rivers Inlet.....	45 96

(2) CONSTRUCTION ET ENTRETIEN DES ÉCHELLES À POISSONS

Réparations de l'échelle à poissons de la rivière Méziaden, \$6,999.38.— Cette dépense nous fut imposée par la nécessité de ré-aménager l'échelle à poissons servant, à cet endroit, au passage des saumons dans leur marche vers les frayères du lac Méziaden, (source de la rivière Naas).

L'échelle à poissons fut construite sous la surveillance du ministère des Travaux publics du gouvernement provincial mais au profit de ce département-ci, il y a dix ans, et consiste en une tranchée pratiquée dans le rivage de la rivière Méziaden, contigu aux grandes chutes, et à travers une assise rocheuse stratifiée, surmontée d'un lourd massif formé d'argile dure, de gravier et de sable. A l'époque de la construction, les matériaux mouvants furent retenus en place par une sorte de mur de soutènement ou de revêtement en troncs d'arbres, supportant les strates d'argile, superposées au roc, et à cette fin on avait enfoncé dans le massif des pièces de bois brut pour assujettir et assembler les troncs d'arbres.

Dans le cours des années, certaines des pièces manifestèrent des indices de carie et commencèrent à bomber dans le centre de la charpente, de sorte que des masses de matériaux mouvants furent emportés du sommet pour se déposer en tombant dans la tranchée en bas. Bien qu'une bonne proportion de ces sédiments fussent charriés au loin par les eaux sous la poussée du courant dans la tranchée, il n'en reste pas moins qu'une certaine quantité des galets ou des cailloux incorporés à la masse des matériaux mouvants se déposèrent dans la tranchée en en comblant les fosses ou les creux.

En l'automne de 1918, il fut jugé nécessaire d'introduire des contrefiches et de poser des étais pour soutenir la charpente et depuis lors de nouvelles contrefiches durent être ajoutées de temps à autre. La nécessité de reconstruire une nouvelle charpente à la base de ce massif de matériaux mouvants s'imposa davantage avec la progression des saisons jusqu'à nous contraindre à prendre les dispositions voulues durant l'année sous-revue pour l'exécution de ce travail. Le département fut mis en demeure de choisir entre trois plans de coût variable et il fut définitivement laissé à la discrétion de l'ingénieur de juger de celui de ces projets de construction qui conviendrait le mieux, à la suite de son arrivée sur les lieux au printemps.

Les travaux furent entrepris de bonne heure en juin 1923. Tous les étais, contrefiches et toutes les vieilles pièces furent d'abord enlevées et environ 1,000 verges de matériaux mouvants furent excavés et précipités dans le cours d'eau au moyen d'un glissoir; après quoi, on érigea en bon pin vert écorcé une nouvelle charpente double de 130 pieds de longueur par huit pieds de largeur et de huit pieds à 14 pieds de hauteur.

Cet ouvrage fut rempli de roches, de branchages et de graviers et solidement assujetti et étayé à l'avant et à l'arrière, à un massif rocheux de dix pieds de largeur au moyen d'anneaux de fer. Des travaux de terrassement furent entrepris sur le banc supérieur qui fut nivelé et aménagé de façon à former une pente uniforme; l'excès des matériaux fut jeté au rebut. Par la construction d'une digue provisoire à l'embouchure du passage à poissons, l'eau émanant de la tranchée fut détournée et dirigée vers la rivière et toutes les fosses ou bassins furent entièrement curés de leurs dépôts et sédiments.

Tous ces travaux ont coûté \$500 de moins que leur estimation et la construction peut être regardée comme infiniment stable puisqu'on en évalue la durée à 25 ans au moins.

Il convient d'ajouter que les inconvénients inhérents au transport des matériaux de construction, des approvisionnements et de la main-d'œuvre ont considérablement majoré le coût de l'entreprise, car il a fallu avoir recours à des attelages coûteux conduits par des sentiers difficiles.

DOC. PARLEMENTAIRE No 29

On a effectué des voyages d'explorations en certaines endroits dans le but de s'assurer des conditions hydrographiques en existence dans des cours d'eau qui avaient été signalés comme formant obstacle à l'ascension des saumons: Smith's Inlet, baie Hemming, (arrondissement de Quathiaski); lac Owekano, (arrondissement du fleuve Fraser) rivière Guay, (arrondissement de Bella Bella); Hell's Gate (arrondissement du fleuve Fraser).

Pour faciliter au département l'étude des divers problèmes, on s'est empressé de rédiger des rapports et de confectionner des cartes en se fondant sur les données et les faits recueillis au cours de ces explorations, chaque fois où la chose fut jugée nécessaire.

APPENDICE N° 4

CROISIÈRES DES VAPEURS DE L'ÉTAT LE "ARLEUX" ET LE "ARRAS"

RAPPORT DU CAPITAINE WM. J. MILNE DU "ARLEUX"—1923

Le *Arleux* fut armé et appareillé pour prendre la mer durant la première partie d'avril.

Le 22, il se porta au secours du chalutier français échoué sur le récif Thrumcap mais ne réussit pas à le renflouer. De là il prit la direction de l'ouest.

Le 8 mai, il croisa dans le golfe de Fundy où un grand nombre d'unités se livraient à la pêche des huîtres et des pétoncles au large du littoral de Digby. Quantités d'huîtres au-dessous de la dimension licite, furent découvertes et confisquées. Sur la côte du Nouveau-Brunswick, tous les poissons, à l'exclusion des gasparots, étaient rares.

Le navire se dirigea ensuite vers le rivage méridional de la Nouvelle-Ecosse le 18 mai pour y surveiller les navires américains porteurs de sennes.

Le 25 mai, nous croisâmes à l'ouest, au large de Sambreau, au milieu de la grande flotte de goélettes, de chalutiers et de petits vapeurs américains porteurs de sennes.

Le 25 juin le *Arleux* remorqua dans le port de Louisbourg un navire de pêche désemparé puis se porta au secours d'une goélette de pêche échouée dans ce port et la renfloua.

Nous nous dirigeâmes alors vers le golfe de Fundy et nous prîmes contact avec plusieurs unités exerçant la pêche des pétoncles en dehors des eaux territoriales. Ces navires y faisaient de bonnes prises. Nous parcourûmes le golfe en tout sens à la recherche de pêcheurs exerçant la pêche illicite des homards et autres délinquants.

Nous parvîmes à Halifax, après avoir longé la côte Atlantique, le 21 juillet, pour faire ressouder la chaudière à vapeur et nous préparer à une croisière sous la direction de l'office de Biologie.

Le 3 août le Dr Huntsman et les membres de l'expédition biologique montèrent à bord et nous partîmes en croisière pour recueillir des échantillons de plancton, des observations et des données relatives aux marées, aux courants, à la salure des eaux etc., au large des côtes de la Nouvelle-Ecosse, du Labrador et de Terre-Neuve. Ces observations se terminèrent le 21 septembre, date à laquelle nous nous dirigeâmes vers Saint-André, non sans faire escale en cours de route à Canso, Halifax et Lockeport. Nous touchâmes à Saint-André le 26 septembre pour y débarquer les membres de l'expédition de cette exploration en mer, ainsi que les appareils, échantillons etc. Ensuite nous entreprîmes la garde des pêcheries dans le golfe de Fundy, surveillant les pêcheurs de pétoncles et les navires porteurs de sennes à sardines, en même temps que nous nous efforcions de localiser de nouveaux gisements de pétoncles.

Le 13 octobre à partir d'un point au large de l'île Brier, nous nous portâmes au secours de l'*Aberdeen* échoué sur l'île-aux-Phoques.

Nous prêtâmes aussi notre concours dans la course internationale des goélettes de pêche, course qui eut lieu au large d'Halifax le 30 octobre pour ensuite suivre dans ses pérégrinations la flotte des navires américains porteurs de sennes pour la pêche d'automne. Cette dernière fit route vers les Etats-Unis le 12 novembre.

Nous nous rendîmes alors à l'entrée du golfe de Fundy où nous réussîmes à localiser un gisement de pétoncles au large de Lurcher.

DOC. PARLEMENTAIRE No 29

De retour sur la côte Atlantique, nous nous attachâmes à surveiller les pêcheurs américains jusqu'au 7 décembre, date à laquelle nous prîmes la direction de Canso pour prêter main-forte à la flotte de petits navires et de barques exerçant la pêche au large de ce port.

La pêche des aiglelins s'est poursuivie au large de Canso jusqu'au 30 janvier qui est, en l'espèce, la date la plus tardive jamais enregistrée à cet endroit.

Le 5 février, le *Arleux* fut désarmé et prit ses quartiers d'hiver à Lunenburg.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Durant la campagne de surveillance, on a en tout sens croisé sur le rivage de l'arrondissement occidental à la découverte des braconniers se livrant à la pêche illicite des homards.

On a opéré de bonnes prises de pétoncles à l'aide de bateaux opérant en dehors des eaux territoriales durant la saison prohibée propre au golfe de Fundy. Nous avons croisé au milieu de cette flotille, en vue de les tenir à distance convenable de la côte.

Les harengs-sardines se sont montrés rares, surtout dans la période tardive de l'année, au large du Nouveau-Brunswick; l'existence de nombre de pêcheurs de homards de la partie occidentale de la Nouvelle-Ecosse est subordonnée à la migration d'automne des harengs-sardines parce que leur approvisionnement de boitte à homard dérive des bancs de cette espèce. Néanmoins si cet approvisionnement devenait insuffisant ils pourraient se procurer de la boitte en envoyant des bateaux de pêche au banc Brown pour y pêcher des harengs à la senne ou au filet de bonne heure au printemps parce que de nombreux bancs de hareng y apparaissent à cette époque.

Le *Arleux* a parcouru 13,621 milles marins et resta sous vapeur 1,700 heures durant la saison.

RAPPORT DU CAPITAINE C. BARKHOUSE DU "ARRAS" RELATIVEMENT À LA RECHERCHE DES BANCs DE MAQUEREAUX DURANT LE PRINTEMPS DE 1923

- 13 mai—Le *Arras* a localisé un banc de maquereaux à 25 milles au sud du Cap-Sable. Les poissons approchent de la côte, en venant du sud-ouest. Nous nous efforçons ce soir de suivre le déplacement du banc.
- 13 mai.—Le *Arras* se livre à midi à la recherche des bancs de maquereaux. Il est à quinze milles au sud du cap Roseway. On n'a encore signalé aucun banc mais les perspectives sont favorables. Le plancton recherché comme aliment par les maquereaux est signalé à la surface des eaux. La température est modérée. Le vent souffle du sud-ouest et les lames se meuvent dans la direction sud.
- 14 mai—A 8 heures du soir, le *Arras* est à 10 milles au sud du cap Negro en voie d'exploration en mer.
- 15 mai—Le *Arras* stationne à Shelburne. Le temps se prête mal aux explorations; il est revenu à son port d'attache. Nous reprendrons la mer dès que le temps se sera éclairci.
- 16 mai—Nous sommes à vingt milles au sud-est du cap Sable. Les vents du sud ont tendance à s'élever; le ciel s'obscurcit. Nous virons de bord pour retourner à Sand Point jusqu'à ce que la température se remette au beau. Nous n'avons perçu aucun banc.
- 17 mai—Le *Arras* est à Shelburne. La côte est enveloppée d'un brouillard épais. Nous reprendrons nos explorations aussitôt que le temps s'y prêtera.

- 18 mai—A 2 heures du soir aujourd'hui, le *Arras* est à 25 milles sud-sud-ouest du cap Sable. Température favorable. Les prévisions sont bonnes.
- 19 mai—A midi aujourd'hui, le *Arras* se trouve à 40 milles sud-est par sud du cap Sable. Nous avons réussi à localiser un fort banc de maquereaux entre les bancs Brown et Petit-Lahave. Leurs colonnes avancent lentement vers le nord-est dans la direction de la côte de la Nouvelle-Ecosse.
- 20 mai—A 10 heures du matin, le *Arras* se trouve sur le versant occidental du banc Roseway. L'intensité des vents de l'est s'accroît. Temps impropre aux explorations en mer. Nous nous dirigeons vers Shelburne.
- 21 mai—Le *Arras* stationne à Shelburne. Temps impropre aux explorations en mer. Nous reprendrons la mer dès que la température se montrera favorable.
- 22 mai—A midi le *Arras* est à 18 milles au sud-est du cap Negro. De petites bandes de maquereaux apparaissent, s'avançant vers l'est. A Lockeport, j'entre en rapport avec le *Grace MacKay*, un navire porteur de filets qui déclare avoir pêché 30 gros maquereaux hier soir. De même le *Nellie Banks*, de Lockeport, affirme avoir pêché 11 gros maquereaux. Les bandes sont maintenant à 15 ou 20 milles au large du littoral.
- 23 mai—A 2.30 heures du soir sur le versant occidental du banc Roseway. Aucun banc de maquereaux n'est en vue. Les conditions climatiques sont défavorables.
- 24 mai—A dix heures du matin au large de Little Hope. Aucun banc de maquereaux en vue.
- 25 mai—Le *Arras* se trouve à 6 heures du soir au sud de Little Hope. Nous ne découvrons aucun banc de maquereaux à l'horizon. Les pêcheurs de maquereaux à la senne ont touché la côte canadienne. Deux chalutiers à vergues ou à panneaux pourvus de sennes à poche font partie de la flotte.
- 26 mai—A dix heures du matin le *Arras* se trouve à 15 milles au sud du cap Roseway. Nous apercevons de nombreuses colonnes de maquereaux s'avançant vers l'est. Les pêcheurs au filet de Lockeport, selon le *Grace MacKay*, ont pêché 400 gros maquereaux hier soir et le *Nellie Banks* affirme que 1,000 gros maquereaux ont été pêchés. Ces poissons furent pêchés à 15 milles au sud de Roseway.
- 28 mai—A 8.30 heures du matin à 17 milles au sud de Lockeport, nous avons localisé un grand banc de maquereaux filant vers l'est. Temps propice aux observations.
- 28 mai—A 4 heures du matin le *Arras* stationne au sud de Liverpool. Aucun banc n'est en vue cet après-midi.
- 29 mai—Le *Arras* est à 12 milles au sud de Little Hope. Les vents du nord-est augmentent de vitesse et le temps est brumeux. Température impropre aux explorations en mer. On n'a découvert aucun banc de maquereaux ce soir.
- 30 mai—Le *Arras* a fait escale à Liverpool pour faire du charbon. Une fois le chargement accompli, nous entreprendrons des explorations en mer.
- 1er juin—Un grand banc de maquereaux s'avance dans la direction de l'est le long de la côte et se trouve maintenant à cinq milles au sud du cap Lahave. Tel que réperé le banc se trouve à dix milles au large de la côte. De petites bandes sont disséminées sur un rayon de 7 milles.
- 1er juin—A 1 h. s., le *Arras* se trouve à cinq milles au sud-ouest de l'île Beatty. Nous n'avons perçu aucun banc de maquereaux depuis les dernières observations. La flotte américaine fait route vers Prospect pour y chercher refuge.
- 2 juin—Le *Arras* stationne à Halifax. Temps impropre aux explorations en mer. Nécessité de se ravitailler avant de prendre le large.

DOC. PARLEMENTAIRE No 29

- 5 juin—A 6 heures du soir le *Arras* est à 15 milles, à l'ouest de Sambreau. Aucun banc de maquereaux n'a été signalé aujourd'hui. La température est calme et brumeuse.
- 6 juin—A 6 heures du soir, le *Arras* est à six milles à l'ouest de l'île Beatty. Légers vents de l'est et légère brume. Nul banc de maquereaux en vue.
- 7 juin—A 6 heures du soir le *Arras* est à quatre milles au sud-ouest de l'île Beaver. On signale de petites colonnes de maquereaux allant vers l'est et serrant de près la côte. Dix navires de pêche américains, porteurs de sennes, sont en vue. Nous filons vers l'est.
- 7 juin—A 11.30 hier soir, nous avons découvert trois grands bancs de maquereaux à cinq milles au sud de l'île Cross et se déplaçant vers l'ouest le long de la côte. Les pêcheurs américains à la senne sont dispersés le long de la côte à partir de la Have jusqu'à Sambreau.
- 8 juin—A 4 h.s. le *Arras* est à trois milles au sud-ouest de l'île White. De petites troupes de maquereaux filent vers l'est. Treize navires de pêche américains porteurs de sennes serrent de près la ligne de démarcation des eaux territoriales et nous nous tenons en contact avec eux.
- 9 juin—Le navire a jeté l'ancre à Fort-Dufferin au milieu de onze navires de pêche américains, porteurs de sennes. Nous nous remettrons en route aussitôt que le temps s'éclaircira.
- 11 juin—A 8.30 h.m., le *Arras* est à quatre milles au sud de l'île Beaver. Aucun banc de maquereaux en vue. Température impropre aux explorations du large. Tous les navires de pêche américains, porteurs de sennes, rentrent au port.
- 12 juin—A 11.45 h. m. nous apercevons un grand banc de maquereaux à deux milles au large des îles White. A 12.30 h. s. nous signalons de petites bandes de maquereaux à trois milles au large, sud sud-ouest de l'île White. Les colonnes avancent très rapidement vers l'est et serrent de près la côte. Les pêcheurs américains à la senne exercent des exploitations très actives à proximité de la ligne de démarcation des eaux territoriales.
- 12 juin—A 6 h. s. le *Arras* est à cinq milles au large de Liscombe. Aucun banc n'est apparu depuis les dernières observations.
- 13 juin—A 2.30 h. s. on signale deux grands bancs de maquereaux à deux milles et demi au sud du phare Whitehead. Les poissons ont belle apparence et se déplacent vers l'est en serrant de près la côte. A souligner les fortes prises de maquereaux au moyen de filets mouillés au large de port Country. Ce matin un navire déclare des prises de 1,600 poissons.
- 13 juin—A 7 h. m. le *Arras* est à cinq milles au sud-est de Whitehead. Une colonne considérable de maquereaux avance vers l'est dans la direction de la côte du Cap-Breton.
- 14 juin—A dix h. m. le *Arras* est à cinq milles au sud de Canso. Une nombreuse colonne de maquereaux avance dans la direction de la côte du Cap-Breton. Nous avançons vers l'est dans la direction du Cap-Breton.
- 17 juin—A 8 h. s. le *Arras* est à trois milles au sud de Whitehead. Nul banc en vue. Nous faisons route vers la côte du Cap-Breton.
- 18 juin—A 3 h. s. le *Arras* est à trois milles au sud de Scaterie, Cap-Breton. Nul banc en vue aujourd'hui.
- 19 juin—A 4.30 h. s. le *Arras* est à quatre milles au sud-est de Ingonish. On signale de nombreux bancs de maquereaux filant vers le nord.
- 20 juin—Le *Arras* est aux Iles-de-la-Madeleine. Conditions climatiques impropres aux explorations en mer. Nul banc en vue aujourd'hui.

- 22 juin—Le *Arras* stationne à Souris. Température impropre aux explorations en mer. Nul banc de maquereaux en vue aujourd'hui. Nous reprendrons la mer demain matin.
- 23 juin—Le *Arras* est à Pictou. Nous faisons route lundi vers la côte méridionale du Cap-Breton.
- 25 juin—Le *Arras* se rend à Halifax. Si le temps le permet, nous y toucherons demain matin.
- 26 juin—Le *Arras* est entré dans le port d'Halifax ce matin.

APPENDICE N° 5

Le relevé suivant donne les diverses catégories de licences délivrées par les inspecteurs durant la saison 1923-24.

ÎLES-DE-LA-MADELEINE, QUÉBEC—Inspecteur S. T. GALLANT

Désignations des licences—	Nombre de licences délivrées
Pêche des homards.....	772
Mise en conserve des homards.....	24
Mise en conserve des homards (prolongations).....	25
Parc en filet à hareng.....	23
Senne à hareng.....	24
Filet à poche à éperlan.....	4
Carnets de recettes.....	35
	<hr/>
	847

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD—Inspecteur S. T. GALLANT

Pêche des homards.....	2,399 (1 annulée)
Mise en conserve des homards.....	197
Mise en conserve des homards (prolongations).....	103 (1 annulée)
Fabrique de conserves de homard.....	6
Pêche des mactres.....	5
Pêche des huitres.....	164
Filet flottant à éperlan.....	307
Filet à poche à éperlan.....	270
Parc en filet.....	8
	<hr/>
	3,351 (1 annulée)

MANITOBA—Inspecteur J. B. SKAPTASON

Pêche marchande de l'esturgeon.....	183
Pêche de famille de l'esturgeon.....	4
Pêche à la ligne pour non-domiciliés.....	37
Pêche spéciale.....	2,364 (3 annulées)
Permis de colons.....	817
Carnets de recettes.....	2,497 (3 annulées)
	<hr/>
	3,405 (3 annulées)

SASKATCHEWAN—Inspecteur G. C. McDONALD

Pêche marchande de l'esturgeon.....	5
Pêche de famille de l'esturgeon.....	9
Pêche marchande.....	582
Pêche de famille.....	80 (1 annulée)
Permis aux Indiens et aux Métis.....	697
Carnets de recettes.....	277
	<hr/>
	1,373 (1 annulée)

ALBERTA—Inspecteur R. T. RODD

Permis spécial de pêche à la ligne.....	3,281 (2 annulées)
Pêche marchande.....	647
Pêche de famille.....	131 (18 annulées)
Permis aux Indiens et aux Métis.....	340
Carnets de recettes.....	301
	<hr/>
	4,399 (20 annulées)

NOUVELLE-ÉCOSSE—ARRONDISSEMENT N° 1—Inspecteur A. G. McLEOD

Désignations des licences— <i>Suite</i>	Nombre de licences délivrées
Pêche des homards.....	2,190
Mise en conserve des homards.....	55
Mise en conserve des homards (prolongations).....	38
Pêche à la ligne.....	28
Fabrique de conserves de poissons, mollusques, etc.....	1
Parc en filet ou écluse à saumons.....	157
Certificats sous Art. 63.....	50
Pêche spéciale pour parc en filet.....	38
Filet flottant ou filet dérivant ou traînant à saumons.....	28
α Ecluse à hareng.....	5
Filet à poche à éperlan.....	40
Filet flottant à éperlan.....	222
Pêche des huîtres.....	91
Carnets de recettes.....	6
	<hr/> 2,855

NOUVELLE-ÉCOSSE—ARRONDISSEMENT N° 2—Inspecteur D. H. SUTHERLAND

Pêche des homards.....	3,072 (2 annulées)
Mise en conserve des homards.....	81 (2 annulées)
Mise en conserve des homards (prolongations).....	52 (1 annulée)
Permis de pêche à la ligne.....	28
Fabrique de conserves de poissons, de crustacés, etc.....	5
Parc ou écluse à saumons.....	120
Certificats en vertu de l'Art. 63.....	102
Pêche spéciale pour parc en filet.....	139
Filet flottant ou filet traînant ou dérivant à saumons.....	177
Ecluse à hareng.....	12
Filet à poche à éperlan.....	212
Filet flottant à éperlan.....	266
Pêche des huîtres.....	89 (1 annulée)
Livrets de recettes.....	160 (2 annulées)
Filet flottant, filet dérivant ou traînant à alose.....	6
Senne traînante.....	181
	<hr/> 4,388 (5 annulées)

NOUVELLE-ÉCOSSE—ARRONDISSEMENT N° 3—Inspecteur H. H. MARSHALL

Pêche des homards.....	3,595
Mise en conserves des homards.....	32
Mise en conserve des homards (prolongations).....	21
Pêche à la ligne.....	364 (3 annulées)
Fabrique de conserves de poissons, de crustacés, etc.....	7
Parc en filet ou écluse à saumons.....	53
Certificats en vertu de l'article 63.....	160 (1 annulée)
Pêche spéciale pour parc en filet.....	189 (1 annulée)
Filet flottant ou filet traînant ou dérivant à saumons.....	229
Ecluse à hareng.....	70 (1 annulée)
Filet à poche à éperlan.....	22
Filet flottant à éperlan.....	70
Carnets de recettes.....	34
Permis de filet à saumons.....	13
Pêche des pétoncles.....	224 (3 annulées)
Parcage des homards (licences).....	5
Parcage des homards (certificats).....	107
Affermage de l'étang de Long Beach.....	1
	<hr/> 4,873 (8 annulées)

NOUVEAU-BRUNSWICK—ARRONDISSEMENT N° 1—Inspecteur J. F. CALDER

Pêche des homards.....	653
Fabriques de conserves de poissons, de mollusques, etc.....	8
Filet flottant ou filet dérivant ou traînant à alose.....	46
Pêche des mactres.....	120
Ecluse à hareng.....	552
Filet flottant ou filet traînant ou dérivant à saumons.....	77
Certificats délivrés en vertu de l'art. 63.....	5
Parcage des homards (licences).....	5
Parcage des homards (certificats).....	239
Pêche des pétoncles.....	23
Affermage des pêcheries de Dark Harbour.....	1
	<hr/> 1,482

DOC. PARLEMENTAIRE No 29

NOUVEAU-BRUNSWICK—ARRONDISSEMENT N° 2—Inspecteur R. CROCKER

Désignations des licences—Fin	Nombre de licences délivrées
Pêche des homards.....	2,400
Fabrique des conserves de poissons, mollusques, etc.....	1
Filet flottant dérivant ou traînant à alose.....	29
Filet flottant ou filet dérivant ou traînant à saumons.....	51
Certificat, en vertu de l'art. 63.....	154
Parcage des homards (licences).....	5 (1 annulée)
Parcage des homards (certificats).....	267 (1 annulée)
Mise en conserve des homards.....	183
Mise en conserve des homards (prolongations).....	62
Pêche des mactres.....	149
Parc en filet aux gasparots.....	50
Parc en filet ou écluse à saumons.....	375
Filet à saumon.....	43
Filet à poche à éperlan.....	4,423
Filet flottant à éperlan.....	162
Pêche des bars.....	98
Pêche des huitres.....	647
	<hr/>
	8,616 (1 annulée)

NOUVEAU-BRUNSWICK—ARRONDISSEMENT N° 3—Inspecteur H. E. HARRISON

Filet flottant ou dérivant ou traînant à alose.....	219
Filet flottant, dérivant ou traînant à saumons.....	105
Filet à saumons.....	129
Pêche des bars.....	20
Pêche des esturgeons.....	11
Filet flottant à éperlan.....	1
	<hr/>
	485

COLOMBIE-ANGLAISE—Inspecteur J. A. MOTHERWELL

Fabriques de conserve de poissons, de mollusques, etc.....	18 (2 annulées)
Permis de pêche à la ligne.....	5
Parc en filet à saumons.....	6
Senne à poche à saumons.....	196 (2 annulées)
Pêche de la morue.....	378
Aide-manoœuvre de senne à poche ou traînante à saumons.....	881 (17 annulées)
Aide-manoœuvre dans un bateau employé à la manoeuvre d'un filet flottant, dérivant ou traînant à saumons.....	1,011 (19 annulées)
Permis aux Indiens.....	153
Ligne traînante à saumons.....	1,446 (1 annulée)
Pêche des saumons.....	3,755 (1 annulée)
Licence à un capitaine de bateau, porteur de sennes à saumons.....	69 (11 annulées)
Senne traînante à saumons.....	31
Pêche des squales.....	47
Licence à une personne engagée dans la réfrigération, la congélation ou le paquage des poissons en vue d'acheter des saumons frais aux pêcheurs.....	162
Fabrique de conserves de saumon.....	64 (4 annulées)
Usine d'engrais et d'huiles.....	4
Licence marchande pour acheter des saumons frais aux pêcheurs.....	177 (1 annulée)
Licence à un capitaine de bateau, porteur de sennes à hareng.....	30
Licence de filet flottant, de filet dérivant ou traînant manoeuvrés avec les bateaux-moteurs.....	286 (1 annulée)
Senne à poche à hareng.....	41 (1 annulée)
Senne traînante à hareng.....	3 (1 annulée)
Pêche des éperlans et des sardines.....	53 (1 annulée)
Pêche des esturgeons.....	4
Filet flottant, dérivant ou traînant à hareng ou pilchard.....	32
Pêche des crabes.....	124
Fabriques de produits de baleines.....	3
Etiquettes en métal.....	1,613
Permis relatifs à la chasse des phoques.....	15
Salage et saumurage du saumon.....	49
Salage et saumurage du hareng.....	30
	<hr/>
	10,687 (61 annulées)

TERRITOIRE DU YUKON

Pêche spéciale.....	23
---------------------	----

LICENCES DE MODUS VIVENDI

Côte Atlantique.....	88 (1 annulée)
Côte Pacifique.....	212 (1 annulée)

Nombre global des licences délivrées.....47,084 (102 annulées)

APPENDICE N° 6

NOMENCLATURE des navires de pêche américains qui sont entrés dans les ports canadiens du littoral oriental durant l'année close le 31 décembre 1923

Noms des navires	Tonnage	Nombre d'hommes d'équipage	Nombre d'entrées	Motifs d'entrée	Quantités de poisson déchargées
Arthur James.....	95	19	1	Refuge.....	qtx
Aviator.....	210	9	4	" pour équipage.....	
Avalon.....	69	21	8	" boîte, glace.....	
Angeline C. Nunan.....	58	21	1	Refuge.....	
Aeolus.....	16	9	17	".....	6 espadons
American.....	63	23	10	" boîte, glace.....	
Acushla.....	70	23	7	" réparations.....	
Bay State.....	81	27	15	Réparations, approvisionnements, refuge, boîte, glace doris, équipage chaluts, appareils de pêche.	
Benjamin M. Wallace....	49	19	2	Embauchage, refuge.....	
Bethume.....	66	17	1	Refuge.....	
Constellation.....	89	19	2	".....	
Catherine.....	77	27	8	Glace, boîte, refuge.....	
Columbia.....	96	28	3	Doris, équipage, refuge.....	
Corinthian.....	97	23	4	Doris, réparations, refuge.....	
Catharine Burke.....	68	19	6	Refuge eau.....	
Commonwealth.....	93	25	4	Doris, congédiement d'un homme, réparations, approvisionnements.	
Coat.....	169	21	3	Réparations.....	
Camben.....	97	24	1	Refuge.....	
Cool.....	169	14	1	Embauchage.....	
Dawn.....	79	25	7	Refuge, réparations des machines, huile.	
Elizabeth W. Nunan.....	48	17	2	Refuge.....	
Elizabeth Howard.....	90	22	9	Refuge, boîte, approvisionnements, invalide, glace.....	25
Evelyn & Ruth.....	38	7	2	Expédition de poisson.....	99
Elizabeth & Ruth.....	38	20	2	Refuge.....	
Ellen T. Marshall.....	75	23	12	Refuge, sel, doris, boîte.....	
Ethel B. Penny.....	59	19	4	Refuge, livre de bord.....	
Elk.....	66	19	11	Refuge, boîte, glace.....	
Edith C. Rose.....	70	23	5	Boîte, réparations, refuge, invalide.....	
Elmer E. Gray.....	71	19	5	Refuge, huile, boîte approvisionnements.	
Elsie G. Silva.....	50	19	1	Refuge.....	
Flora L. Oliver.....	59	27	12	Refuge, exportation de poisson, boîte licence, approvisionnements, doris, glace.....	60
F. L. Chelwina.....	56	19	1	Approvisionnements.....	
Frances S. Grueby.....	94	25	3	Refuge, provisions de bouche.....	
Governor Marshall.....	60	23	9	Glace, approvisionnements, boîte, refuge.	
Grand Marshall.....	70	25	13	Boîte, glace, doris, invalide, refuge.	
Gertrude de Costa.....	61	19	5	Eau, approvisionnements, refuge.....	
Governor Foss.....	88	24	4	Embauchage, eau, refuge.....	
Good Luck.....	55	19	12	Refuge, approvisionnements, eau.....	
Harmony.....	66	23	13	Refuge, boîte, huile, embauchage, glace.	
Henry Ford.....	90	25	13	Glace, approvisionnements, refuge, boîte, embauchage, provisions.	6
Hazel R. Hines.....	79	21	2	Glace, approvisionnements.....	
Hortense.....	43	19	1	Refuge.....	
Helena.....	40	13	1	Réparations.....	
Helja Silva.....	77	21	4	Refuge.....	
Hesperus.....	79	25	7	Réparations, invalide, refuge, doris, eau, glace, approvisionnements.	44
Herbert Parker.....	78	23	9	Doris, approvisionnements, boîte, huile, refuge.....	
Henrietta.....	62	19	2	Refuge.....	
Harvard.....	72	19	4	Essence, refuge, approvisionnements.	
Hope Leslie.....	19	11	1	Refuge.....	
Imperator.....	79	23	6	Refuge, boîte, glace, déchargement de poissons.	13
Joffre.....	80	25	3	Glace, approvisionnements, déchargement de poisson, boîte.....	50

DOC. PARLEMENTAIRE No 29

NOMENCLATURE des navires de pêche américains qui sont entrés dans les ports canadiens du littoral oriental durant l'année close le 31 décembre 1923—*Suite*

Noms des navires	Tonnage	Nombre d'hommes d'équipage	Nombre d'entrées	Motifs d'entrée	Quantités de poisson déchargées
John J. Fallon.....	60	19	5	Glace, boîte, refuge.....	qtx
Judique.....	89	6	1	Refuge.....	50
Killarney.....	73	22	10	Embauchage, refuge, réparations....	
Lucia.....	43	17	7	Refuge.....	
Loon.....	169	21	5	Charbon, réparations des machines, embauchage.	
L. A. Dunton.....	94	23	4	Débarquement d'un invalide, refuge, eau, provisions de bouche.	
Lark.....	121	23	2	Refuge.....	
Laura Coullart.....	73	21	1	".....	
Mary T. Fallon.....	48	19	4	Glace, refuge, réparations.....	
Mayflower.....	113	25	18	Boîte, glace, approvisionnements, abri, renseignements sur la boîte, sel.	
Mary F. Curtis.....	65	21	25	Glace, appareils de chalutage, boîte, entreposage de boîte, embauchage, refuge, sel, eau, huile.	
Morning Star.....	85	19	10	Refuge, réparations, glace.....	
Mary E. O'Hara.....	49	22	10	".....	
Mildred Robertson.....	73	19	5	Capitaine brûlé par explosion, boîte, déchargement de poisson, débarquement d'un invalide, embauchage d'un homme.....	41
Medric.....	189	21	2	Réparations.....	
Nirvana.....	50	12	4	Refuge, embauchage d'un homme....	
New Dawn.....	20	9	4	".....	
Natalie Hammond.....	51	21	4	".....	
Orion.....	39	13	2	".....	
Oretha F. Spinney.....	87	25	4	Glace, boîte, approvisionnements, doris, déchargement de poisson, embauchage, transbordement des prises.	111
Osprey.....	169	23	4	Charbon, réparations.....	
Pioneer.....	53	17	3	Eau, refuge.....	
Pilgrim.....	63	18	2	Glace, boîte, débarquement d'un homme.	
Progress.....	78	19	1	Refuge.....	
Phillip P. Mantha.....	43	17	2	".....	
Plover.....	208	21	4	Débarquement d'un invalide.....	
Progress.....	61	23	6	Réparations, refuge, dori, approvisionnements.	
Pollyana.....	66	19	3	Boîte, refuge.....	
Rex.....	75	23	8	Glace, refuge, réparations, approvisionnements, boîte.....	
Ruth & Margaret.....	77	23	4	Glace, boîte, invalide.....	
Ralph Brown.....	67	20	3	Refuge.....	
Republic.....	48	19	13	Glace, approvisionnements, refuge, déchargement de fêtan, boîte, dori.	82
Ruth.....	49	20	6	Refuge, approvisionnements.....	
Ripple.....	96	20	1	Débarquement d'un invalide.....	
Sunapee.....	18	9	8	Approvisionnements, refuge.....	
Surf.....	119	16	14	".....	
Swell.....	119	24	6	Refuge.....	
Stillette.....	91	19	4	".....	
Shianne.....	21	5	1	Refuge.....	
Saturn.....	137	22	1	Embauchage de deux hommes.....	
Snipe.....	208	19	1	Approvisionnements, embauchage....	
Shamrock.....	68	27	1	Refuge.....	
S. A. Denton.....	94	23	1	Boîte.....	
T. M. Nicholson.....	90	17	9	".....	
Thomas S. Gorton.....	92	23	8	Glace, boîte, refuge, sel, embauchage.	
Thelma.....	28	12	2	Boîte, glace, congédiement de manoeuvres, abri.	
Teazer.....	59	22	2	Refuge.....	

NOMENCLATURE des navires de pêche américains qui sont entrés dans les ports canadiens du littoral oriental durant l'année close le 31 décembre 1923—*Fin*

Noms des navires	Tonnage	Nombre d'hommes d'équipage	Nombre d'entrées	Motifs d'entrée	Quantités de poisson déchargées
Tern.....	208	21	3	Refuge, boîte.....	
Waltham.....	44	20	2	Débarquement d'un invalide, embauchage.	
Yankee.....	96	25	3	Refuge..... ".....	

DOC. PARLEMENTAIRE No 29

NOMENCLATURE des navires de pêche américains qui sont entrés dans les ports canadiens du littoral occidental durant l'année close le 31 décembre 1923

Noms des navires	Tonnage	Nombre d'hommes d'équipage	Nombre d'entrées	Motifs d'entrée	Quantités de poisson déchargées
Arctic.....	29	6	1	Déchargement de poisson.....	Qtz 1,020
Adeline.....	6	2	1	"	280
Anna J.....	22	5	2	" boîte et glace.....	2,360
Alaska.....	44	15	1	"	4,100
Augusta.....	19	4	1	"	780
Arcade.....	14	5	13	" boîte, glace.....	80
Atlas.....	31	7	1	"	1,040
Atlantic.....	25	11	2	"	2,280
Albatros.....	40	13	6	" boîte, glace.....	1,200
Alter.....	43	15	1	"	7,560
Arctic.....	37	6	1	"	320
Aberdeen.....	29	5	1	Refuge.....	
Alki.....	4	2	1	Déchargement de poisson.....	20
Arctic.....	4	3	1	Avaries aux machines.....	
Alfa.....	4	3	1	"	
America.....	25	11	10	Déchargement de poisson, boîte, glace.....	800
A. 125.....	2	1	1	Glace et boîte.....	
Actor.....	7	1	2	"	
Antler.....	22	5	5	" déchargement de poisson.....	660
Aurora.....	16	5	16	Approvisionnements, boîte et glace.....	
Alice.....	21	3	1	Boîte.....	
Alfa.....	12	5	7	" glace.....	
Agnes.....	17	5	6	Boîte et glace.....	
Alice B.....	13	5	11	" déchargement de poisson.....	220
Active.....	4	2	1	"	
Alf.....	4	1	2	"	
Baltic.....	20	4	1	Déchargement de poisson.....	740
Brothers.....	13	5	1	"	1,260
Bravo.....	10	3	1	"	1,040
Bringold.....	12	5	1	"	880
Bohinder.....	5	1	2	Approvisionnements, boîte.....	
Beaver.....	17	5	13	Boîte et glace.....	
Bonnie Lass.....	2	2	1	Approvisionnements.....	
Commonwealth.....	60	17	2	Déchargement de poisson, glace et boîte.....	2,100
Constitution.....	57	9	1	"	3,080
Carolan.....	18	3	1	"	600
Corona.....	19	11	8	" boîte et glace.....	680
Confidence.....	22	3	1	Approvisionnements.....	
California.....	20	5	5	Déchargement de poisson, boîte, glace.....	720
Chimera.....	9	3	7	"	380
Chancellor.....	13	5	6	"	840
Crescent.....	8	4	2	"	1,200
Cape Clear.....	13	4	8	"	360
Corsair.....	4	3	1	Refuge.....	
Cora.....	4	3	1	Déchargement de poisson.....	220
Circle H.....	4	1	1	Approvisionnements.....	
Cora.....	9	5	1	"	
Carlisle.....	10	2	1	Déchargement de poisson.....	200
Cedric.....	19	4	1	"	200
Chatham.....	24	5	1	Glace et boîte.....	
Christina.....	4	1	5	Approvisionnements, déchargement de poisson, motif inconnu.....	24
Ceta H. 230 H.....	4	1	1	Approvisionnements.....	
125 C. A.....	2	1	1	"	
Clarion.....	15	4	1	Boîte et glace.....	
Dora H.....	15	5	5	"	
Defence.....	20	5	1	Déchargement de poisson.....	1,680
Don Carlos.....	8	3	1	"	120
Discovery.....	10	4	1	"	520
Daily.....	26	6	1	"	2,220
Democrat.....	27	6	1	"	1,700
Director.....	14	5	2	"	260
Doll.....	4	1	1	Approvisionnements.....	
Dependent.....	4	3	1	Déchargement de poisson.....	80
Dreamer.....	25	2	1	Refuge.....	
Evolution.....	17	5	10	Déchargement de poisson, glace, boîte, avaries aux machines.....	240

NOMENCLATURE des navires de pêche américains qui sont entrés dans les ports canadiens du littoral occidental durant l'année close le 31 décembre 1923—*Suite*

Noms des navires	Tonnage	Nombre d'hommes d'équipage	Nombre d'entrées	Motifs d'entrée	Quantités de poisson déchargées
Eidsvold	15	5	11	Déchargement de poisson, boîte, commandes, eau douce.	1,000
Eastern Point	4	3	1	Déchargement de poisson.	600
E. Neilson	15	4	6	" " glace et boîte	500
Eagle	9	3	2	" " " " " "	780
Eureka	4	2	1	" " " " " "	40
Emla	4	2	1	" " " " " "	40
Emblem	4	2	1	" " " " " "	100
Eagle	67	17	1	" " " " " "	1,600
Emma	17	2	1	Glace et boîte	
Enterprize	8	3	10	Boîte et glace	
Erin	28	4	1	" " " " " "	
Eleanora	16	5	6	" " " " " "	
Famous	9	3	1	Avaries aux machines	
Forward	18	5	4	Déchargement de poisson, glace et boîte	1,860
Fairway	19	5	5	" " " " " "	1,480
Fremont	10	4	8	" " " " " "	260
Fortuna	21	5	12	" " commandes	60
Flower	3	2	1	" " " " " "	20
Faith	7	3	10	" " boîte et glace	60
Fram	4	3	1	" " " " " "	100
Flattery	10	3	1	" " " " " "	60
Ford	4	3	1	" " " " " "	140
Flora	4	3	2	" " boîte et glace	140
Flamingo	13	5	6	Boîte et glace	
F. C. Hergert	15	5	8	" " " " " "	
Gladstone	23	6	1	Déchargement de poisson	1,960
Gony	12	5	3	" " boîte et glace, et approvisionnements	280
Get the Hook	10	1	1	" " " " " "	20
Glacier	12	4	1	" " " " " "	760
Grayling	16	5	1	" " " " " "	620
Groth	7	3	1	" " " " " "	360
Grechen	7	3	2	" " " " " "	240
Good-Will	4	4	1	Approvisionnement	
Gold Fish	4	2	1	Déchargement de poisson	20
Genevieve	4	2	1	" " " " " "	40
G. A. 833	3	1	2	Glace, boîte et approvisionnements	
Grant	5	2	1	Déchargement de poisson	160
G. A. 473	4	2	1	Approvisionnement	
Helgeland	56	15	1	Déchargement de poisson	7,380
Harding	19	5	5	" " " " " "	1,060
Happy	12	4	2	" " " " " "	760
Hilda	10	3	2	" " " " " "	11,960
Hazel	7	3	2	" " " " " "	360
Hazel H.	24	5	7	" " boîte et glace	1,440
Hazel L.	9	3	2	Refuge, glace et boîte	
Hi Gill	11	4	3	Déchargement de poisson, boîte et avaries aux machines	1,120
Hilda	16	3	1	" " " " " "	100
Hanna	11	8	4	Refuge, glace et boîte	
Harvestor	15	5	2	Déchargement de poisson, boîte et glace	100
Hiawatha	3	3	1	Refuge	
Hurget	15	5	1	Glace et boîte	
Imperial	35	5	1	Déchargement de poisson	1,240
Ictus	3	3	1	Refuge	
Inverness	16	2	1	" " " " " "	
Jennie F. Decker	16	8	15	Boîte et glace	
Judith	5	3	8	" " déchargement de poisson	8
June	15	5	1	Déchargement de poisson	900
J. P. Todd I.	4	2	1	" " " " " "	140
J. P. Todd II.	12	5	1	" " " " " "	200
Jennie	10	5	1	" " " " " "	40
Jeanette	6	1	1	" " " " " "	40
Kennebec	3	3	1	" " " " " "	100
Kodiak	38	13	6	Avaries aux machines, déchargement de poisson, glace, et boîte	2,280
Kanatak	38	7	1	Déchargement de poisson	840
K. 377	4	2	1	" " " " " "	60

DOC. PARLEMENTAIRE No 29

NOMENCLATURE des navires de pêche américains qui sont entrés dans les ports canadiens du littoral occidental durant l'année close le 31 décembre 1923—*Suite*

Noms des navires	Tonnage	Nombre d'hommes d'équipage	Nombre d'entrées	Motifs d'entrée	Quantités de poisson déchargées
					qtx
Katella.....	16	6	17	Approvisionnement, boîte.....	
LaPaloma.....	14	11	9	Déchargement de poisson, glace et boîte.....	160
Lenor.....	14	4	1	".....	480
Lancing.....	20	4	1	".....	820
Lebanon.....	14	5	10	Déchargement de poisson, glace et boîte, eau et remorquage du Tillicum.....	100
Lunmen.....	10	4	1	".....	880
Lincoln.....	23	6	5	" glace et boîte.....	2,060
Lituya.....	30	11	2	".....	1,480
Lincoln.....	4	2	1	".....	280
Liberty.....	17	7	1	".....	640
Lief II.....	21	3	1	".....	360
Liberty.....	4	1	1	Glace et boîte.....	
Lite H. 280.....	4	1	1	".....	
Louis.....	4	2	1	Déchargement de poisson.....	60
Lervis II.....	8	3	1	Glace et boîte.....	
Leona.....	3	1	1	Approvisionnements.....	
775 L.....	3	2	1	".....	
681 L.....	2	4	1	".....	
972 L.....	5	1	1	".....	
Laurel M.....	5	3	1	Eau.....	
Lincoln.....	9	5	1	".....	
Louise.....	16	6	17	Boîte et glace.....	
Laura.....	7	3	5	".....	
Liberty.....	44	16	4	".....	
Mermaid.....	19	5	7	Déchargement de poisson, boîte et glace.....	460
Mildred 13.....	19	5	12	" boîte.....	380
Mars.....	9	4	2	" eau.....	420
Mira.....	7	3	1	".....	640
Mildred II.....	31	6	3	" boîte et glace.....	1,520
Marie M.....	5	2	3	".....	102
Magnolia.....	25	4	1	".....	240
Madeline J.....	21	5	10	" glace et boîte.....	140
Majestic.....	33	7	1	".....	2,800
Mary G.....	4	2	3	Approvisionnement, glace et boîte, eau.....	
Muzon.....	19	4	1	Glace et boîte.....	
M. & K.....	4	2	3	Déchargement de poisson, boîte et glace.....	10
Mary.....	16	8	11	Boîte, glace.....	
Myrtle.....	9	4	15	".....	
Myron.....	2	2	1	Approvisionnements.....	
M. 935.....	5	5	1	".....	
M. 147.....	4	5	1	".....	
Mary.....	11	8	1	Boîte et glace.....	
Myrtle.....	19	3	1	".....	
Nomad.....	15	5	10	Déchargement de poisson, commandes, avaries aux machines, boîte et glace.....	450
National.....	20	6	8	Déchargement de poisson, glace et boîte.....	1,480
Norland.....	19	6	1	".....	420
North.....	9	5	9	" boîte et glace.....	200
Norma.....	9	3	1	".....	880
Norma.....	6	3	1	".....	60
Neptune.....	6	3	1	".....	140
Nesmar.....	2	2	1	".....	20
NeLu.....	4	2	1	".....	40
North Light.....	13	3	2	Refuge, eau.....	
New England.....	70	28	1	Déchargement de poisson.....	1,540
Nelson.....	15	4	1	Glace et boîte.....	
Oush.....	18	5	6	Déchargement de poisson, glace et boîte.....	640
Omancy.....	34	12	3	" commandes, boîte et glace.....	3,400
Orient.....	48	15	4	" boîte et glace.....	301
Pelican.....	17	4	4	" glace et boîte.....	900
Pioneer.....	48	15	1	".....	5,680
Presho.....	14	5	4	" boîte et glace.....	440
Pioneer III.....	26	5	9	".....	1,500
President.....	24	6	6	".....	1,240
Panama.....	34	13	3	" glace et boîte.....	3,800

NOMENCLATURE des navires de pêche américains qui sont entrés dans les ports canadiens du littoral occidental durant l'année close le 31 décembre 1923—*Suite*

Noms des navires	Tonnage	Nombre d'hommes d'équipage	Nombre d'entrées	Motifs d'entrée	Quantités de poisson déchargées
Pirate.....	20	3	1	Déchargement de poisson.....	200
Polaris.....	45	15	2	“ boitte et glace.....	2,560
Petrel.....	67	7	1	Débarquement d'un invalide.....	
Pearl F.....	7	2	1	Glace et boitte.....	
Primrose.....	4	1	3	Déchargement de poisson, boitte et glace.....	15
Pershing.....	18	5	12	Boitte, glace.....	
Prosperity.....	25	6	4	Boitte et glace.....	
Republic.....	51	14	1	Déchargement de poisson.....	8,040
Reliance.....	11	5	5	“ commandes.....	1,240
Reliance No. 1.....	19	5	2	“ glace et boitte.....	1,980
Reliance.....	14	4	1	“.....	420
Reliance.....	8	3	1	“.....	880
Rolfe.....	10	5	1	“.....	1,380
Restitution.....	24	5	9	“ glace et boitte, approvisionnements.....	1,100
Roald Amunsden.....	16	6	1	“.....	1,800
Rosario.....	16	5	8	“ boitte et glace.....	180
Rambler.....	10	3	2	“ Approvisionnement.....	60
Rival.....	4	3	1	“.....	80
Raven.....	4	2	1	“.....	300
Reform.....	4	3	1	“.....	240
Royal.....	15	5	6	“ glace et boitte.....	540
Ramier.....	4	3	1	“.....	360
Radio.....	63	16	1	“.....	3,620
Ruth M.....	5	1	2	Approvisionnement.....	
Rolfe.....	4	1	1	Déchargement de poisson.....	8
Roosevelt.....	13	5	11	Boitte.....	
Sunset.....	37	8	1	Déchargement de poisson.....	340
Seymour.....	44	16	2	“ boitte et glace.....	1,020
Sunland.....	26	4	1	“.....	400
Success.....	4	3	1	“.....	520
Sirius.....	17	4	1	“.....	360
Senator.....	11	6	1	“.....	2,320
Sitka.....	50	15	1	“.....	3,260
Summer.....	34	13	1	“.....	3,280
Secla.....	18	2	1	Refuge.....	
Seattle.....	55	15	3	Déchargement de poisson, glace et boitte.....	2,800
Scandia.....	76	17	1	“.....	5,080
Sadie K.....	13	5	6	“ glace et boitte, avaries aux machines.....	880
Sherman.....	18	5	1	“.....	2,060
Samson.....	7	3	1	“.....	180
Star.....	12	4	1	“.....	920
Scout.....	4	2	1	“.....	260
Star.....	7	4	3	“ glace et boitte.....	180
Sentinel.....	21	6	1	“.....	1,360
Snowir.....	8	2	1	“.....	80
S. & S.....	4	3	1	“.....	180
Sea Lion.....	6	2	5	“ motif inconnu, boitte et glace.....	25
Sammy.....	8	3	15	Boitte et glace.....	
S.F. 680 L.....	3	2	1	Approvisionnement.....	
Solo.....	2	2	1	“.....	
Spencer.....	17	5	6	Boitte, avaries aux machines.....	
Superior.....	16	5	12	Boitte et glace.....	
Swift.....	7	2	3	“.....	
Siloam.....	16	5	2	“.....	
Tom Boy.....	5	4	1	Refuge.....	
Tyce.....	12	4	1	Déchargement de poisson.....	1,120
Tom & Al.....	57	15	1	“.....	5,360
Tahoma.....	18	6	2	“ glace et boitte.....	2,560
Tordenskjold.....	57	12	1	“.....	4,140
Texas.....	16	5	4	“ boitte et glace.....	200
Thelma.....	32	5	5	“ glace et boitte.....	460
Tatoosh.....	21	6	1	“.....	1,960
Tillikum.....	21	5	13	“ motif inconnu, avaries aux machines, eau.....	740

DOC. PARLEMENTAIRE No 29

NOMENCLATURE des navires de pêche américains qui sont entrés dans les ports canadiens du littoral occidental durant l'année close le 31 décembre 1923—*Fin*

Noms des navires	Tonnage	Nombre d'hommes d'équipage	Nombre d'entrées	Motifs d'entrée	Quantités de poisson déchargées
Trio.....	19	5	3	Déchargement de poisson, glace et boîte.....	260
Teddy, J.....	13	4	1	“.....	1,320
T. 965.....	4	1	1	“.....	40
Tarembo.....	12	2	4	“ boîte.....	120
Uranus.....	15	6	3	“ glace et boîte.....	1,440
Unimak.....	10	3	1	“.....	520
Ure.....	5	1	1	Eau.....	
Vivian.....	9	3	1	Déchargement de poisson.....	580
Vansee.....	43	10	1	“.....	6,100
Valorous.....	21	4	1	“.....	1,720
Virginian.....	33	5	1	Déchargement de poisson.....	1,940
Volid.....	8	3	11	“ boîte et glace.....	120
Venus.....	4	3	1	“.....	1,320
Viking.....	11	4	1	“.....	720
Vesta.....	13	5	1	“.....	900
Venus.....	25	7	1	“.....	2,260
Volunteer.....	21	5	10	“ boîte, commandes, glace.....	160
Viscara.....	33	5	1	Réparations.....	
Velva.....	6	2	1	Boîte et glace.....	
Velero.....	6	3	11	Boîte et glace.....	
Volunteer.....	19	5	8	“.....	
Virginis.....	5	2	2	“ déchargement de poisson.....	6
Westfjord.....	17	5	6	Déchargement de poisson, boîte, glace.....	360
Woodrow.....	23	5	6	“ glace et boîte.....	450
Wabash.....	6	3	1	“.....	1,020
Wilson.....	19	5	5	“ glace et boîte.....	100
Wireless.....	19	6	5	“.....	900
Wave.....	7	3	1	“.....	580
Washington.....	13	4	1	“.....	760
White Star.....	17	4	2	“.....	420
Wyague.....	4	3	1	Glace et boîte.....	
Wilhelmina.....	17	5	14	Approvisionnements, boîte et glace.....	
Xaporta.....	187	36	1	Déchargement de poisson.....	400
Yakutat.....	41	13	6	“ boîte et glace.....	2,380
Yellowstone.....	22	5	1	“.....	1,180